

## **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR 2023**

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du Budget. La présente note vise à introduire ce débat.

#### **I – Le contexte national et international**

- Perspectives économiques
- Budget de l'Etat

#### **II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie**

#### **III– Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie**

- Généralités sur la prospective de la Métropole Rouen Normandie
- Les priorités d'actions, les projets
- Ressources et moyens d'action de la Métropole Rouen Normandie

#### **IV– Dette**

#### **V – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Elles s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat, celle que nous avons discutée et présentée en 2020. Nous avons alors posé le diagnostic d'une situation mondiale exceptionnelle ajoutant à l'urgence climatique une crise sanitaire majeure aux impacts sociaux et économiques immédiats.

2022 a été l'année des nouvelles réalités, tant sur le plan climatique qu'économique : envolée des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, retour de la guerre en Europe... À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale s'est ainsi ajoutée une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a d'ores et déjà des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Nos entreprises, déjà lourdement impactées par les mesures de confinement liés à la pandémie, font désormais face à une augmentation massive de certaines dépenses.

Les collectivités, nos communes, et notre Établissement sont également touchés. Les élus locaux sont en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement notre action : comment concilier l'impératif de solidarité et de transition écologique avec ces nouvelles contraintes ?

La sobriété doit désormais être la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, nous devons adapter notre fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, la préparation d'un avenir plus durable et plus désirable, la lutte contre les inégalités.

Notre établissement, bien que très impacté par le contexte, disposait de finances saines. C'est ce qui nous permettra, en 2023, de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement, notamment concernant les mesures de transition social-écologique. Ce volontarisme se traduit par notre capacité à tenir l'objectif plafond d'1,9 Mrd d'€ d'investissement sur la période 2021 – 2026, avec des dépenses prévisionnelles de 205 M d'€ pour 2023, témoignant de la solidité de notre Établissement. Les bons ratios financiers dont nous disposions fin 2021 permettront de maintenir en 2026 dans cette perspective une capacité de désendettement maîtrisée, malgré une prévision d'augmentation progressive, à environ 12 années, tous budgets confondus. Compte tenu de la dégradation extrêmement rapide de l'épargne en 2022 du fait de la crise énergétique, cet objectif ne pourra être atteint qu'avec un effort très important notamment concernant les dépenses de fonctionnement, et ce dès 2023. Cet effort concernera l'activité directe de la Métropole mais aussi de ses partenaires proches (régies autonomes ; SPL ; associations.). Des décisions importantes devront être prises en matière d'éclairage public ou de collecte des ordures ménagères par exemple.

Le pacte « dit de confiance » que l'État souhaite mettre en œuvre à travers le projet de loi de programmation des finances publiques instaure une maîtrise de la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de toutes les collectivités au niveau de l'inflation moins 0,5 %/an, soit une réduction plus importante que celle fixée dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 (« contrats de Cahors »), qui se traduisait par une baisse attendue en volume de 0,3%/an. La Métropole Rouen Normandie serait à nouveau contrainte à une

réduction de ses dépenses de fonctionnement. Ce dispositif n'est pas satisfaisant. Il ne tient notamment pas compte de la crise énergétique et les sanctions qui seraient appliquées (exclusion du bénéfice de certaines subventions) contribueraient à contraindre d'avantage l'action métropolitaine dans ses dépenses de fonctionnement. Si l'heure est à la sobriété (et la Métropole s'inscrit parfaitement dans cette voie), le principe de libre administration des collectivités territoriales – bien que consacré dans un cadre législatif précis et nécessairement contraignant – doit primer en l'espèce et amener l'État à prendre en compte les conséquences de la crise énergétique sur les budgets des collectivités, impactant nécessairement les dépenses de fonctionnement. Une certaine souplesse devra être adoptée, notamment en termes de sanctions.

Pour répondre à l'urgence de la crise de l'énergie, la Métropole amplifie son action notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments, grâce à l'agence de transition énergétique ALTERN. Une nouvelle aide à l'acquisition de panneaux photovoltaïques, pour favoriser l'autoconsommation est créée, en vue de faire baisser la facture à la fin du mois tout en investissant dans les énergies renouvelables. Enfin, un plan de sobriété a été adopté en octobre 2022, notamment sur la limitation de l'éclairage public, une gestion toujours plus rigoureuse des ressources, ou encore l'optimisation du chauffage. Ce plan sera appliqué et travaillé tout au long de l'année 2023 en lien étroit avec les communes. Même si les leviers dont nous disposons sont limités, nous les mobilisons à pleine puissance.

La Métropole a agi dans l'urgence, en convoquant –c'est unique en France- un Conseil local de défense énergétique réunissant tous les niveaux de puissance publique, les représentants du monde économique et commerçant, les énergéticiens, les principaux bailleurs sociaux, des représentants du monde associatif et citoyen... Ce Conseil a pour ambition d'échanger collectivement sur les moyens opérationnels mobilisables en vue de protéger les familles et les acteurs économiques et sociaux qui subissent si durement la flambée des prix.

Pour préparer l'avenir, la Métropole maintiendra en 2023 un engagement puissant en faveur de la transition social-écologique du territoire, par le maintien d'un haut niveau d'investissement. Les scientifiques alertent depuis des années : les acteurs et collectivités publics doivent massivement réorienter leurs politiques pour engager les transitions inéluctables du Siècle. Avec un budget de près de 1 Mrd€ par an, l'Établissement Métropole, maison commune de nos 500 000 habitants et 71 communes, est un puissant outil d'action publique. Par son action directe, mais aussi par l'effet de levier et d'entraînement qu'elle suscite, la Métropole est accélératrice des mutations et de la résilience du territoire : nous voulons devenir la référence en matière de dépollution des sols et des friches, de logistique fluviale, de sécurité industrielle, de reconstruction de la ville sur la ville, de valorisation des ressources, de protection de la biodiversité, d'économie circulaire.

De nombreuses actions destinées à renforcer notre résilience sont engagées et seront confortées en 2023 : nouveau Plan d'adaptation au changement climatique, vaste Plan d'actions 'Métropole zéro pollution plastique', déploiement d'une stratégie de développement touristique durable, signature avec l'Office National des Forêts (ONF) d'une nouvelle convention pour consolider la protection et la valorisation des espaces forestiers du territoire... La Métropole

poursuit la prévention contre les diverses formes de pollution et leur traitement, notamment grâce aux filets capteurs de déchets en Seine et dans le Cailly. Un tout nouveau lieu dédié à l'environnement et à sa protection a vu le jour, au H20 : le Pavillon des transitions. Cet espace d'exposition, de conférences, et d'animations, s'intègre dans la vaste armature des 'Maisons des transitions', composées du Pavillon des transitions (Quai de Boisguilbert à Rouen), de l'Atelier des transitions (Rue Jeanne d'Arc, à Rouen) - permettant l'accueil des associations dans des bureaux - et des Relais COP21 dans les communes, amenés à se développer.

Pour faire du territoire une Capitale des mobilités de demain, la Métropole accélère la diversification et la décarbonation des déplacements. Nos concitoyens attendent aujourd'hui un service complet, intermodal : des modes de déplacement qui s'adaptent à leurs problématiques et besoins, pas l'inverse. La mobilité est le levier clef permettant d'agir à la fois sur le front du climat et de la justice sociale. En ville, 40% des trajets quotidiens parcourus en voiture font moins de 3km, et ils sont deux fois plus polluants en milieu urbain qu'hors agglomération. 25 millions de personnes sont affectées par le bruit des transports, dont 9 millions à un seuil critique, et l'on dénombre 2600 décès par an, en Normandie, directement imputables à la pollution atmosphérique. La Métropole Rouen Normandie s'engage aujourd'hui, pour proposer des transports qui préserveront demain, à parts égales : la santé, l'environnement et le pouvoir d'achat.

L'offre de transports en commun est remaniée, renforcée et massifiée, à travers une réorganisation destinée à répondre aux attentes des métropolitains. Un réseau plus pratique, plus performant et tourné vers les mobilités d'avenir. Nous prolongeons la 'gratuité' des transports en commun le samedi et déployons une nouvelle aide : les transports en commun seront 'gratuits' pendant 2 ans pour les personnes qui mettent au rebut leur véhicule polluant.

La Métropole poursuit par ailleurs ses objectifs de décarbonation : 50% de bus à faibles émissions d'ici 2026, et 100 % de TEOR.

Concernant la mobilité à une échelle plus large, il est indispensable que les projets ferroviaires avancent beaucoup plus vite, LNPN et système express métropolitain en particulier. Nous allons œuvrer, avec nos partenaires normands et de l'Axe Seine, à obtenir des engagements beaucoup plus forts et rapides de l'Etat et de la SNCF.

Pour le développement du vélo, la Métropole massifie la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables, avec la création de deux réseaux cyclables complémentaires, le « Réseau Express Vélo » (REV) et le « Réseau Interconnecté Vélo » (RIV) pour atteindre 200 km de (vraies) pistes cyclables. Le lancement du service LOVELO, une des grandes réussites et fiertés de ce mandat, est plébiscité par nos concitoyens. Initialement destiné à la location de vélos électriques longue durée à tarification solidaire, le service devient multiservice et garantira progressivement des offres de stationnement et de vélos en libre-service.

Pour le covoiturage, des partenariats sont conclus avec Klaxit et Covoit'Ici. Nous sommes positionnés premier territoire de France en nombre de déplacements. La Métropole continue de déployer des services avec les intercommunalités voisines (Caux-Austreberthe, Agglo Seine-

Eure), pour lutter contre l'autosolisme et mieux connecter nos territoires. En vue de favoriser le passage aux voitures électriques, des bornes de recharges supplémentaires sont installées sur le territoire.

Parce que la transition écologique doit être une transition sociale, des mesures fortes sont prises pour préserver le pouvoir d'achat (notamment gel des tarifs et baisse des abonnements mensuels de transports en commun). La Métropole engage des aides à destination des entreprises et des particuliers pour le changement de leurs véhicules, qui figurent parmi les plus fortes de France. Un partenariat a été mis en place avec une entreprise spécialisée pour que nos concitoyens les plus fragiles financièrement n'aient pas à avancer l'argent des aides lors du changement de véhicule.

Pour une Métropole qui prend soin, 17 millions d'€ ont été débloqués pour les établissements de santé du territoire. Notre établissement finance directement des postes de PUPH (Professeur des Universités-Praticien Hospitalier) et d'ASR (Assistant Spécialiste Recherche). La solidarité est placée au cœur de l'action métropolitaine notamment par le soutien direct aux CCAS de nombreuses communes dans le cadre du dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, ou plus largement par le soutien des associations du territoire, dans les actions essentielles qu'elles mènent au quotidien. Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, 55 millions d'€ sont engagés pour des projets essentiels portés par des établissements du territoire. La Métropole agit pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et s'engage au-delà de son échelle lorsque cela est possible et en responsabilité, à travers un nouvel instrument de solidarité internationale. C'est ainsi que nous avons pu aider financièrement l'Ukraine lorsque le retour de la guerre en Europe a commencé à faire rage.

Pour la solidarité intercommunale, la Métropole continue de participer au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend désormais une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Un nouveau dispositif FAA « de fonctionnement », intervenant en complément du FAA existant « d'investissement » a été créé en 2022. Le but de ce nouveau dispositif est de contribuer à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains.

Pour faire de notre territoire une Capitale Européenne de la Culture en 2028, la Métropole continue de contribuer, aux côtés des partenaires, à la construction de cette belle candidature qui nous lie. Le dépôt de notre dossier aux instances européennes au début de l'année 2023 marque le début des phases de sélection.

L'année 2022 a apporté son lot de fierté, pour le territoire et notamment notre attractivité. La Métropole continuera d'y travailler en 2023 : sauvetage de l'usine Chapelle Darblay, implantation de l'entreprise Ebusco sur le territoire, arrivée de cinq nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche... La Métropole marque des points et cela se voit.

Notre territoire dispose de beaucoup d'atouts, parfois méconnus. Premier bassin d'emploi de la Normandie, aux portes de l'Ile de France et du premier bassin économique européen (La Défense), il bénéficie d'un positionnement fluvial-portuaire stratégique au cœur de la vallée de Seine, de patrimoines naturel, historique, industriel et culturel exceptionnels, d'un bassin puissant d'entreprises diversifiées, d'un riche tissu d'enseignement supérieur et de recherche, que nous nous employons à consolider, de forces vives qui innovent, créent, font rayonner et rendent attractive notre Métropole. Les présentes orientations budgétaires constituent en quelque sorte la revue de projet de notre cadre d'action pour 2023.

## I – LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

### Perspectives économiques

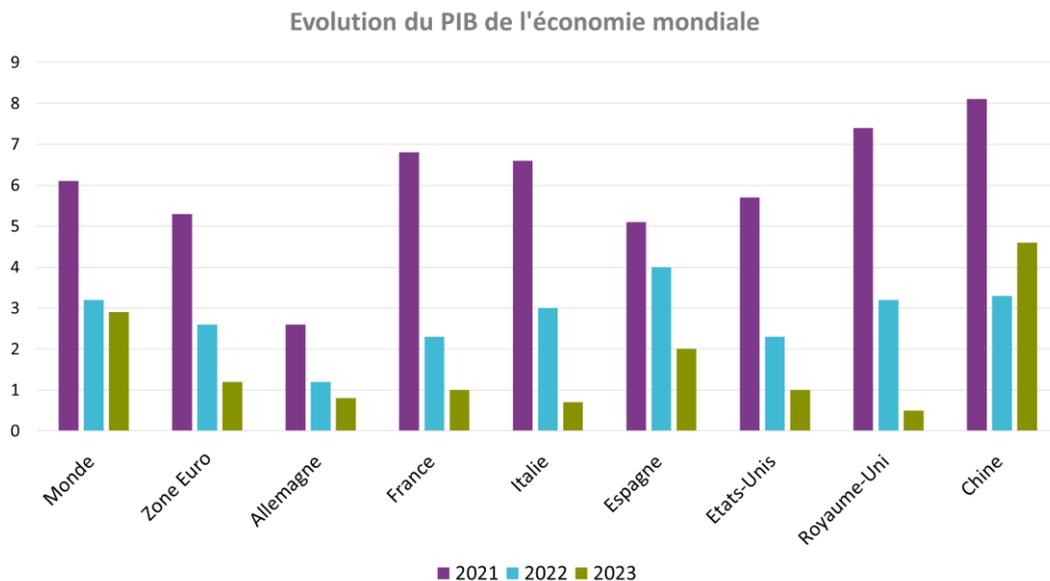
#### • L'économie mondiale entre en récession

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entraîné un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie. Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste. Ainsi, dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies, avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs. La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiales pour et les années suivantes.

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4.4% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 3.2% par le FMI. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

- Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- A la dépendance énergétique de certains pays ;
- Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro) ;
- Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.

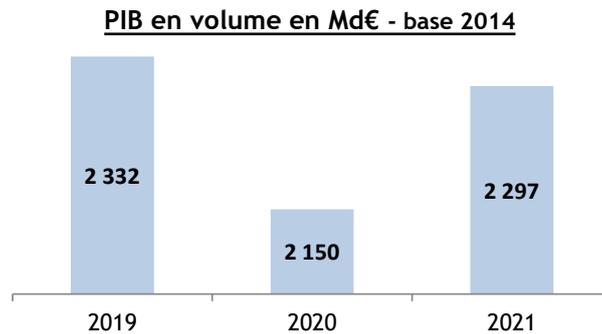


Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement, le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers, la relance de l'économie semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire et la force de consommation des agents.

A contrario, la Zone Euro est fortement dépendante du gaz russe et des importations énergétiques. L'euro se déprécie.

En France, en 2021, le PIB a augmenté de 6,8% en volume se rapprochant mais restant inférieur au niveau de 2019 de 1,5%. La reprise a ainsi été plus rapide qu’initialement anticipée par les économistes.



En revanche, les prévisions des différents instituts de conjoncture se sont nettement dégradées pour 2023 :

	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2022	2023	2022	2023
<b>PIB en volume</b>				
<b>PLF 2023 (sept 2022)</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>101,2</b>	<b>102,2</b>
Programme de stabilité (juillet 2022)	+2,5%	+1,4%	101,0	102,4
INSEE (sept 2022)	+2,6%		101,1	
Banque de France central (sept 2022)	+2,6%	+0,5%	101,1	99,0
OCDE (Sept 2022)	+2,6%	+0,6%	101,1	99,1
Com. Européenne (juillet 2022)	+2,4%	+1,4%	100,9	99,9
OFCE (juillet 2022)	+2,4%	+1,0%	100,9	101,9
FMI (juillet 2022)	+2,3%	+1,0%	100,8	101,8

*Source : FCL – Gérer la Cité*

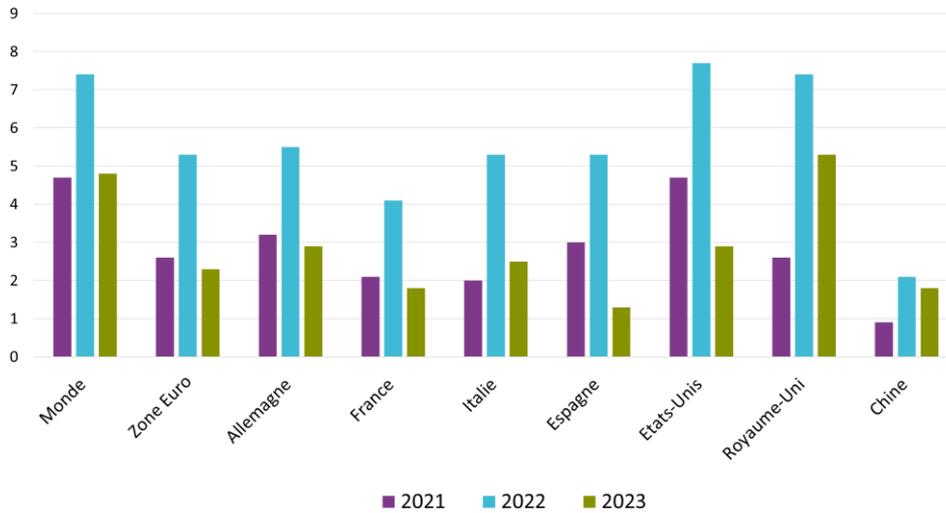
Quant à la Chine, pour la première fois depuis 1990, le taux de croissance ne dépassera pas 5%. En effet, la politique zéro Covid a freiné la croissance depuis plus de deux ans. De son côté, le gouvernement a décidé d’intervenir et de contrôler l’évolution, pour avoir une croissance plus équilibrée. Les mesures mises en place ont ainsi affecté certains secteurs comme le secteur de l’immobilier, le secteur de la technologie, et même celui de l’éducation.

- **Une inflation inédite sur la période récente**

La surchauffe de l’économie en sortie de crise sanitaire a été spectaculaire. L’injection de liquidités massives par les Banques Centrales, le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde, ainsi que l’accélération des hausses des prix en raison des pénuries de matières premières et la guerre en Ukraine provoquent une surchauffe sans équivalent et des pressions sur les chaînes d’approvisionnement.

Aux Etats Unis, l’inflation a atteint 8.3% au mois d’août, ce qui ne s’était plus vu depuis des décennies. La situation est comparable en Zone Euro, l’inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l’Allemagne. Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d’achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.

### Evolution de l'inflation

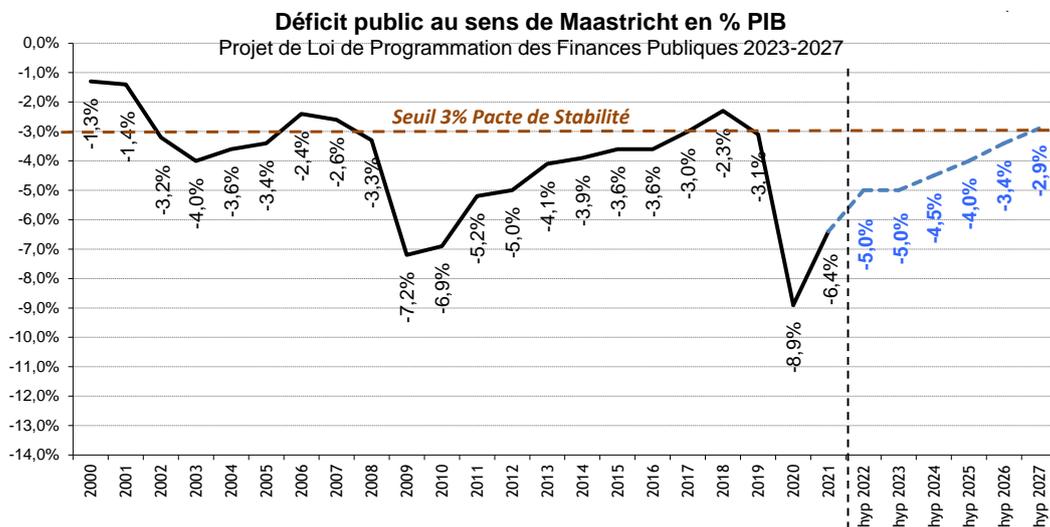


Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

### Budget de l'Etat : situation des finances publiques

- **Après un déficit public record en 2020, le projet de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une poursuite du redressement amorcé en 2021...**

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une diminution du déficit public de de 6.4% à 5% du PIB en 2022, puis une réduction progressive à compter de 2024 pour revenir sous les 3% en 2027 :

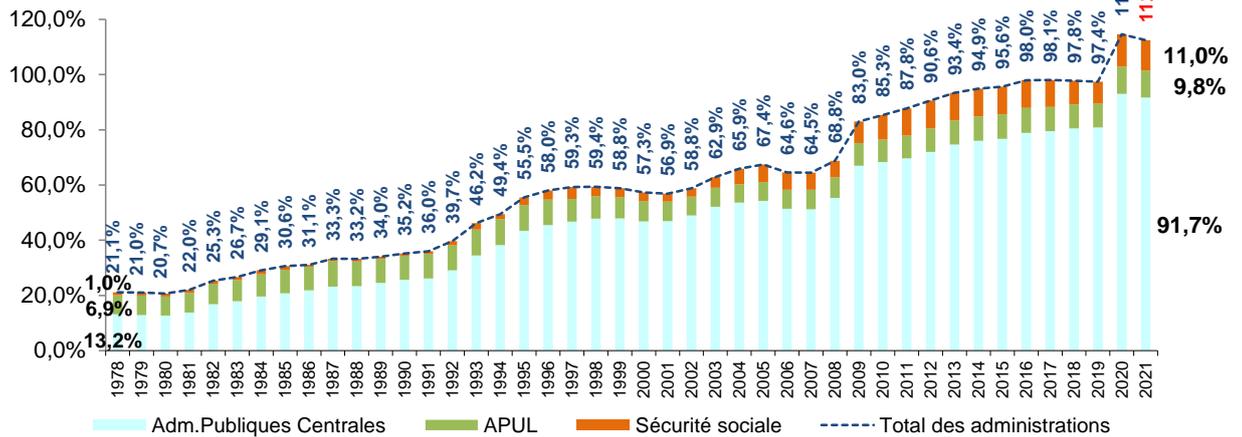


Source : FCL – Gérer la Cité – *Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027*

- **L'endettement public resterait historiquement élevé**

La dette publique continue d'augmenter en 2021 (+164,5 Md€) pour atteindre 2 749 Md€, soit 112,5% du PIB. La dette des administrations publiques locales (APUL) représente moins de 10 % du PIB :

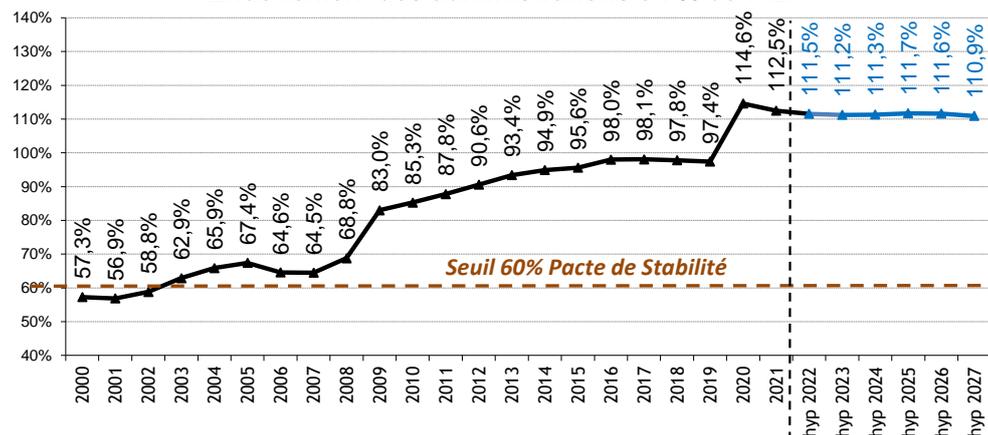
### Endettement des administrations en % du PIB



Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit une légère diminution du poids de l'endettement public dans le PIB, mais pas de retour à la situation antérieure à 2020 et encore moins un rapprochement du seuil fixé par le Pacte de Stabilité (endettement public inférieur à 60% du PIB) :

### Endettement des administrations en % du PIB



Source : FCL – Gérer la Cité – Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027

- Ces trajectoires associeront fortement les collectivités locales

La trajectoire de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 repose une hypothèse de baisse de 0,5%/an en volume des dépenses des administrations publiques locales :

### Trajectoire d'évolution de la dépense publique en volume

	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an
Adm. Publiques Centrales	-2,6%	-2,5%	-1,1%	+0,4%	+1,6%	-0,9%
<b>APUL (1)</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,5%</b>
Sécurité Sociale	-1,0%	+0,5%	+1,2%	+0,7%	+0,6%	+0,4%
<b>Ensemble</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>+0,6%</b>	<b>-0,2%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

L'endettement des administrations publiques locales passerait lui de 9,8% à 7,4% du PIB. Traduit en volume, cela signifie que la dette des APUL diminuerait de 5,3% entre 2022 et 2027.

### Trajectoire d'évolution de l'endettement en % du PIB

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moy / an 2023-2027
Adm.Publiques Centrales	91,7%	92,2%	93,2%	94,6%	96,3%	97,8%	99,0%	+5,2%
<b>APUL (1)</b>	<b>9,8%</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,1%</b>	<b>8,9%</b>	<b>8,6%</b>	<b>8,1%</b>	<b>7,4%</b>	<b>-1,1%</b>
Sécurité Sociale	11,0%	9,9%	8,9%	7,7%	6,7%	5,7%	4,5%	-11,4%
<b>Ensemble</b>	<b>112,5%</b>	<b>111,5%</b>	<b>111,2%</b>	<b>111,3%</b>	<b>111,7%</b>	<b>111,6%</b>	<b>110,9%</b>	<b>+3,6%</b>

(1) Administrations Publiques Locales

#### • Un nouvel outil : les « pactes de confiance »

Le dispositif que souhaite imposer l'Etat repose sur le contrôle de fonctionnement : celles-ci devraient diminuer de 0,5% en volume chaque année. Il s'agirait d'une réduction plus importante que celle qui était fixée dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022, qui avait mis en place les « contrats de Cahors » : le plafond de +1.2% en valeur représentait une baisse attendue en volume de 0.3% / an. Il s'agirait donc d'un effort important attendu de la part des collectivités.

En pratique, un taux d'évolution en valeur sera fixé en tenant compte de l'inflation hors tabac minorée de 0,5%. Par exemple, si l'inflation annuelle est de 2%, l'évolution des dépenses de fonctionnement ne devra pas dépasser 1,5%. L'hypothèse d'inflation sera actualisée à minima tous les 6 mois (ou dans l'intervalle dans le cadre d'une LFR ou du programme de stabilité transmis à la commission européenne). Si la révision à la hausse de l'inflation prévisionnelle ne dépasse pas 0,5%, la trajectoire initiale sera maintenue.

Il ne s'agit plus d'une contractualisation mais d'un dispositif qui s'impose aux acteurs publics suivant :

- Les régions (y compris collectivités de Corse, Martinique et Guyane) et le département de Mayotte,
- Les départements et la Métropole de Lyon,
- Les communes, et groupements à fiscalité propre (ainsi que les établissements publics territoriaux sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris) dont le budget principal présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 40 M€ en 2022.

**La Métropole Rouen Normandie serait ainsi concernée.**

Le dispositif de sanction est prévu à deux étages :

- Le respect de l'objectif est vérifié au niveau de chaque catégorie de collectivité,
- En cas de non-respect au niveau d'une catégories de collectivités, les collectivités qui à titre individuel n'ont pas respecté l'objectif seront soumises à des sanctions, en deux temps :
  - Exclusion du bénéfice de certaines subventions d'investissement : Dotation Politique de la Ville, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), DSID : Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), Crédits du Fonds de Transition Ecologique prévu dans le projet de loi de finances 2023,
  - L'accord de retour à la trajectoire sera conclu à l'issu d'un dialogue avec le Préfet. Il définira des objectifs sur le budget principal de la collectivité : le taux maximal d'évolution des DRF, l'objectif d'amélioration du besoin de financement, c'est-à-dire la trajectoire d'endettement de la collectivité, pour les collectivités qui dépassent le plafond national de capacité de désendettement, les contrats définiront une trajectoire d'amélioration,

- En cas de non-respect de l'accord de retour à la trajectoire, une reprise financière est effectuée. Elle est égale à 75% du dépassement dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (en cas d'absence de signature de l'accord de retour à la trajectoire, ce taux de reprise est fixé à 100%).

La Métropole Rouen Normandie sera donc à nouveau contrainte à une réduction de ses dépenses de fonctionnement en volume. Lors de la précédente contractualisation avec l'Etat, la Métropole avait respecté les objectifs contractualisés.

Le mécanisme prévu à ce stade par l'Etat n'est pas satisfaisant. Il ne tient en aucun compte du volume brut de départ des dépenses...et ignore l'impact de la crise énergétique qui se fait sentir, pour la Métropole par exemple, bien au-delà de l'inflation.

## II – Etat des finances de la Métropole Rouen Normandie

EPARGNE BRUTE CONSOLIDEE (tous budgets confondus) aux comptes administratifs

	CA 2019		CA 2020	CA 2021
En M€	120	114 *	112,5	134,9

(\*) avec les rattachements du budget assainissement

En 2021, la Métropole Rouen Normandie a dégagé une épargne brute de 134,9 M€, pour ses huit budgets avec les régies.

Cette hausse de l'épargne par rapport à 2020 est liée pour partie à des facteurs exceptionnels (Versement Mobilité, CFE, régularisations d'écritures comptables sur le budget Assainissement) et à une dynamique des recettes (à taux constants pour la fiscalité), corrélée à une maîtrise des dépenses de gestion.

### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Variation N-1
Dépenses (en M€)	476,1	497,8	489,4	-1,69%

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 489.4 M€ soit une diminution de 1.69%.

Cette baisse peut être expliquée d'une part par la diminution, en 2021, d'une partie des dépenses inhérentes à la gestion de la crise sanitaire et économique dont les effets ont été plus forts lors de l'année 2020 et d'autre part par des éléments exceptionnels (CFE, régularisations d'écritures comptables).

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
En M€	234	151	180,8

En 2021, la Métropole a investi 180,8 M€ de dépenses d'investissement.

Les investissements ont augmenté suite à la crise sanitaire de 2020 : l'objectif est de poursuivre une trajectoire de montée en charge des investissements.

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à investir massivement dans la transition sociale-écologique et la résilience du territoire et cette caractéristique sera renforcée dans les années à venir, par le biais de mesures ou d'engagements pris par les instances métropolitaines. La transition écologique est un axe prioritaire d'intervention pour la Métropole, qui souhaite s'engager plus fortement dans une démarche de « Métropole exemplaire ».

### EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en années)

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Années	4	4,1	3,3

La capacité de désendettement s'élevait à 3.3 années en 2021 et le taux d'endettement a diminué, passant de 75.2% à 71.5%. Les ratios d'endettement de la Métropole étaient satisfaisants, démontrant sa capacité à maintenir son niveau d'épargne pour préserver sa capacité à rembourser la dette.

L'année 2022 marque une rupture profonde du fait de l'inflation générale et de l'explosion de coûts extrêmement importants dans le budget de la Métropole : indexés d'actualisation des coûts des services, matériaux et des biens ; coûts de l'énergie bien sûr. Certains postes de dépenses sont multipliés par 2 ou 3. Les recettes évoluent beaucoup plus modérément. Un effet de ciseau entre les recettes et les dépenses, d'une ampleur tout à fait inédite, sera constaté en 2022 et sera le socle pour les prévisions 2023.

Si la Métropole a dégagé sur l'année 2021 une épargne brute élevée (94 M€ sur les 4 budgets hors régies), la CAF prévisionnelle 2022 sera très dégradée et atteindra environ 40 M€.

C'est dans ce contexte que se prépare le budget 2023 et que sont présentées les perspectives suivantes malgré les incertitudes très fortes pesant sur les années à venir.

**III – Les perspectives budgétaires, les priorités de la Métropole Rouen Normandie****➤ La prospective 2021-2026 (tous budgets confondus)**

- Evolution des dépenses d'investissement – Engagements financiers pluriannuels

Le PPI de la période 2021 – 2026 présente un montant plafond d'engagement de dépenses d'investissement de 1,9 Md€. Les grands équilibres financiers sont maintenus. La capacité de désendettement reste maîtrisée malgré une augmentation très forte en 2022, puis progressive ensuite. On arrive à une capacité de désendettement de 12,22 années en 2026 tous budgets confondus (15,5 années sans les régies). La modélisation n'intègre par la régie de chaleur mais est présentée pour tous les autres budgets, y compris l'eau et l'assainissement.

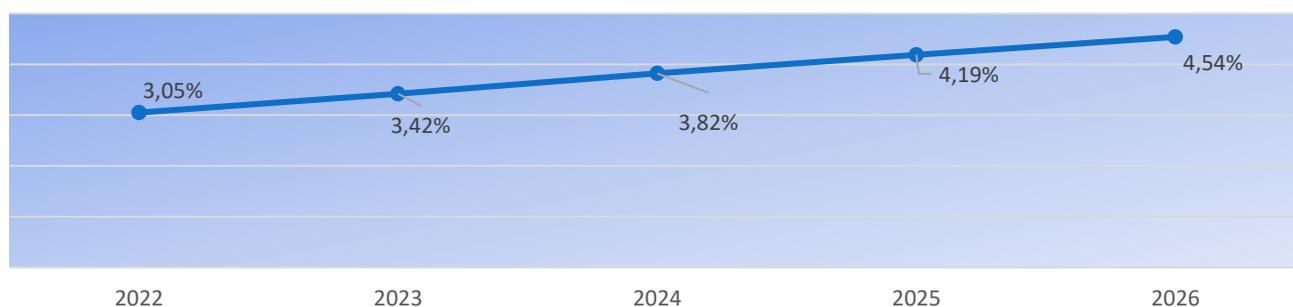
Evolution de la structure financière et perspective des principaux ratios :

En M€	CA 2021	Prév 2022	Prév 2023	Prév 2024	Prév 2025	Prév 2026
Recettes réelles de fonctionnement (BP+Annexes)	508,1	526,5	530,5	534,2	539,3	544,5
Recettes réelles de fonctionnement EAU	48,4	46,4	47,5	47,9	49	50,1
Recettes réelles de fonctionnement Assainissement	48,1	43,4	44,4	44,1	44,3	45,3
Dépenses réelles de fonctionnement (BP+Annexes)	413	485,1	488,7	486,1	485,9	493,6
Dépenses réelles de fonctionnement EAU	31,2	34,4	35,6	35,8	36,6	37,4
Dépenses réelles de fonctionnement Assainissement	26,8	35,3	32,5	33,5	34,2	35,2
Frais Financiers (BP+Annexes)	7,9	6,6	6,8	10,5	15	20,1
Frais financiers EAU	0,4	0,5	0,6	0,6	0,9	1,1
Frais Financiers Assainissement	0,3	1,3	0,2	0,3	0,5	0,8
CAF Brute (BP+Annexes)	95,1	40,8	41,9	48	53,4	50,9
CAF Brute EAU	17,2	12	11,8	12,1	12,4	12,7
CAF Brute Assainissement	21,4	8,1	11,9	10,6	10	10,1
<b>Total</b>	<b>133,7</b>	<b>60,9</b>	<b>65,6</b>	<b>70,7</b>	<b>75,8</b>	<b>73,7</b>
<b>En M€</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Epargne de gestion (BP+Annexes)	103	47,4	48,7	58,6	68,5	71

Epargne de gestion EAU	17,6	12,5	12,4	12,7	13,3	13,8
Epargne de Gestion Assainissement	21,7	9,4	12,1	10,9	10,5	10,9
Remboursement Capital Emprunts (BP+Annexes)	35,7	37,6	38,8	43,5	46,7	46,6
Remboursement Capital Emprunts EAU	4,5	4,7	4	4,6	2,7	3,2
Remboursement Capital Emprunts Assainissement	3	12,5	2,9	2,8	1,8	2,3
Dépenses investissement (BP+Annexes)	147,8	160,7	205	228,3	232,2	250,1
Dépenses investissement EAU	16,6	19,1	22,7	21,6	23,2	23,8
Dépenses investissement Assainissement	14,8	14,1	18,3	20,3	24,7	25,3
Recettes investissement (BP+Annexes)	131,9	131,3	79,3	83	84,9	86,3
Recettes investissement EAU	1,8	4,8	0,7	1,7	1,8	1,8
Recettes investissement Assainissement	3,6	3,7	2,6	3	3,6	3,6
Mobilisation Emprunts (BP+Annexes)	32	34	131	149	147	165
Mobilisation Emprunts EAU	0	0	14,2	12,3	11,6	12,4
Mobilisation Emprunts Assainissement	1,2	0,6	1,9	9,4	12,9	13,9
En-cours théorique au 31/12/N (BP+Annexes)	373	371	463	568	670	788
En-cours théorique au 31/12/N EAU	36,4	31,8	42	49,7	58,7	67,9
En-cours théorique au 31/12/ Assainissement	28,3	19,28	15,3	21,9	33	44,7
<b>En-cours théorique au 31/12 Total</b>	<b>437,7</b>	<b>422</b>	<b>520,3</b>	<b>638,9</b>	<b>761,7</b>	<b>900,6</b>
<b>En M€</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Capacité de desendetttement (en nombre d'années)</b>						
En-cours dette / CAF brute théorique (BP+Annexes)	3,93	9,09	11,05	11,8	12,5	15,5

En-cours dette / CAF brute théorique EAU	2,14	2,65	3,55	4,11	4,72	5,33
En-cours dette / CAF Brute théorique Assainissement	1,3	2,07	1,75	2,44	3,65	4,73
En-cours dette / CAF brute y compris Eau et Assainissement	<b>3,27</b>	<b>6,93</b>	<b>7,93</b>	<b>9,04</b>	<b>10,05</b>	<b>12,22</b>

### Hypothèses des taux d'intérêt appliqués sur la dette prévisionnelle



- Evolution des annuités (tous budgets confondus)

En M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Total Frais financiers	8,6	8,4	7,7	11,4	16,4	22
Total Remboursement Capital Emprunts	38,7	54,8	45,7	50,9	51,2	52,1

<b>Total</b>	<b>47,3</b>	<b>63,2</b>	<b>53,4</b>	<b>62,3</b>	<b>67,6</b>	<b>74,1</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

## 1. S'engager massivement dans la transition social-écologique

✓ La Métropole Rouen Normandie a choisi de s'inscrire dans la dynamique internationale de la COP 21 de Paris qui fixe comme objectif de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels ».

Approuvé en décembre 2019, le PCAET fixe les orientations stratégiques et un plan d'actions exemplaire et innovant. Les objectifs définis sont ambitieux, et la mise en place des 40 fiches actions constitue à présent l'enjeu pour l'atteinte effective des objectifs :

- Un territoire 100% énergie renouvelable à l'horizon 2050 ;
- Réduction des consommations d'énergie de 70% (par rapport à 2005) ;
- Multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable ;
- 100% de logements rénovés BBC Reno ;
- 50% des déplacements individuels en modes alternatifs à la voiture d'ici 2030 ;
- 50% des terres agricoles exploitées en bio d'ici 2050 ;
- 100% des exploitations agricoles engagées dans des circuits courts ;
- Réduction du volume de déchets.

La COP 21, initiée en 2017 en partenariat avec l'ADEME et le WWF France, visait la mobilisation des acteurs du territoire qui sont directement responsables d'une grande part des émissions, et permet d'activer des réseaux d'acteurs pour mettre en œuvre les orientations et actions mises en place par la Métropole. Après une année de lancement et mise en place des outils de mobilisation en 2017-2018, puis la signature de l'Accord de Rouen pour le Climat le 29 novembre 2018, le travail de mobilisation des acteurs s'est poursuivi en 2019, 2020 puis 2021 dans une logique d'intensification tout en engageant une évaluation des actions.

En 2021, la Métropole a voulu relever ses objectifs de lutte contre le changement climatique, en déclarant l'état d'urgence climatique sur son territoire, en rejoignant la coalition mondiale « cities race to zero », et en signant la Déclaration de Paris. La Métropole a ainsi délibéré sur un objectif de neutralité carbone à 2040 et au plus tard pour 2050. Son partenariat avec les institutions compétentes comme la Région, l'Europe (partenariat Urbanpact) s'est poursuivi, et un Contrat de Relance et de Transition Ecologique a été signé conjointement avec l'Etat et la Communauté Urbaine du Havre.

En 2022, la Métropole, dans le cadre du partenariat Urbanpact, a finalisé un plan d'action intégré visant l'atteinte de l'objectif 100% énergie renouvelable et de récupération et la neutralité carbone à l'horizon 2050. Basé sur la stratégie et le plan d'actions approuvés en 2019 dans le cadre du PCAET, il les précise en opérant sur les principaux facteurs d'émissions de gaz à effet de serre : énergie et bâtiment, mais aussi transport et particulièrement l'industrie, que le PCAET approuvé en 2019 n'avait pas traité. Il intègre notamment les études en cours afférentes à la révision de Plan de Mobilité. Il constituera une base pour l'élaboration du futur SCOT valant PCAET.

La décision d'élaboration d'un SCOT intégrant pleinement les enjeux climat, environnement, énergie, a été prise au printemps 2022, donnant lieu à un travail préparatoire technique. Après le vote par le Conseil Métropolitain de la délibération de prescription (décembre 2022), le travail d'élaboration débutera en 2023 par un diagnostic territorial. Il fera l'objet d'une concertation auprès des acteurs du territoire et de la population.

En 2023, le travail initié sur le Plan d'Adaptation au Changement Climatique sera poursuivi. Après la phase de diagnostic et de définition des axes stratégiques (2022), l'implication des acteurs du territoire sera recherchée dans le cadre de la définition du plan d'actions. Les travaux du GIEC, dont une plus large communication sera engagée, constituent un appui scientifique au Plan d'adaptation.

En 2023, la mobilisation des acteurs sur l'ensemble des domaines d'actions du PCAET, initiée dans le cadre de la COP21, sera poursuivie auprès des citoyens par le biais des outils du Plan d'accompagnement au changement dans la transition écologique (PACTE), mais aussi auprès des entreprises et communes (renouvellement des engagements, démarches collectives, dispositifs d'accompagnement renforcés).

Concernant le déploiement de la mission d'évaluation de la transition écologique, l'accent sera porté sur le lancement d'un nouveau cycle de labellisation climat-air-énergie (ex-label CIT'ERGIE), initié en 2022 avec l'actualisation du bilan carbone de la Métropole Rouen Normandie, en vue de solliciter un renouvellement du label en 2023-2024. L'animation et la consolidation de l'expertise du Conseil d'Evaluation de la Transition Social-Ecologique vont également se poursuivre afin de permettre à cette instance de continuer ses travaux en lien avec le Conseil de Développement Durable.

Enfin, en ce qui concerne la politique d'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole continue d'apporter son soutien à son partenaire ATMO Normandie, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, afin de pouvoir atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019 :

- La réduction des niveaux de pollution de fond en visant les recommandations, établies en 2005, de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à l'horizon 2030,
- La suppression de l'exposition des populations aux dépassements des seuils réglementaires (valeurs limites) à l'horizon 2024,
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques, dont les trois principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de Seine : le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et les particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>).

Les actions engagées en 2022 vont se poursuivre en 2023, sous la forme d'ateliers à destination du grand public ainsi que d'expérimentations et d'innovations technologiques sur l'amélioration de la qualité de l'air. La Métropole Rouen Normandie s'appuiera aussi sur l'expertise d'ATMO Normandie afin d'étudier un nouveau plan global d'actions permettant de renforcer les objectifs pris dans le PCAET de 2019, à l'occasion de l'élaboration du SCOT valant PCAET.

#### ➤ Mobilité décarbonée pour tous

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuivra. Au-delà des transports en commun, dont le réseau constitue un des supports du développement urbain et qui doit proposer une offre de qualité répondant aux besoins des habitants, elle concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et

favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire.

Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'usagers, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la Métropole.

La majeure partie des travaux relatifs à l'extension de la ligne T4 entre le CHU et la ZAC de Martainville sera réalisée en 2023. Dans ce cadre, le passage à niveau numéro 2 situé route de Lyons sera réaménagé et la plateforme TEOR prolongé jusqu'au terminus médical Training Center. Le montant global de l'opération est revu du fait du coût de sécurisation du passage à niveau demandé par la SNCF.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
54 - Extension T4 (CHU / Martainville)	8 600 000	1 617 574,77	4 825 000	2 150 000	7 425,23

Par ailleurs, en 2023, les travaux concernant la réalisation de la ligne T5 vont débiter. En particulier, commenceront les travaux par les concessionnaires des réseaux (eau, assainissement, téléphonie, électricité, gaz, chauffage urbain) ainsi que les aménagements d'espaces publics (trottoir, plateforme TEOR, piste cyclable, espaces vert) sur le secteur cours Clémenceau et boulevard d'Orléans. Les mêmes travaux seront menés de front sur le secteur du pôle d'échange du Mont-Riboudet.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
76 - Réalisation ligne T5	115 200 000	0	1 200 000	5 536 600	108 463 400

D'autre part des travaux concernant le projet d'aménagement de la ligne F1 seront menés au sud entre le Jardin des Plantes et la place des Bruyères. Il s'agit de renouveler les canalisations d'eau du secteur et de l'aménagement des espaces publics (voirie, piste cyclable, trottoir, espace vert).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
61 - Aménagement F1 Sud	6 000 000	0	350 000	2 900 000	2 750 000

Des crédits d'investissement seront également proposés en 2023 pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun : 20 bus standards et 28 bus articulés TEOR, 1 prototype de bus rétrofité (substitution d'un moteur électrique à un moteur thermique).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
52 - Acquisition de bus	145 090 000	21 849 661,69	46 400 000	47 000 000	29 840 338,31

Il est aussi nécessaire de poursuivre la révision des 600 000 kms des bogies commencée en 2022.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
60 - Entretien des bogies des rames	3 905 000	0	1 140 000	2 528 000	237 000

Par ailleurs, comme chaque année, seront menées des opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport (outillage des ateliers, gros entretien des ateliers, suivi et renouvellement des rails de tramways et des poteaux d'alimentation électrique), poursuite de la mise en accessibilité du réseau, de la modernisation des carrefours à feux, traitement des points sensibles sur le réseau des bus, reprise d'une partie de la plateforme et des séparateurs TEOR, travaux de sécurisation règlementaire des traversées piétonnes du tramway, etc...

Il est aussi proposé de prolonger l'expérimentation du dispositif de covoiturage.

En ce qui concerne la politique en faveur de l'utilisation du vélo, l'aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo » se poursuivra en 2023, avec en particulier la tenue des études d'avant-projet et de projet.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
50 - Seine à vélo	11 300 000	784 731,12	506 000	500 000	9 509 268,88

Il sera aussi proposé, en 2023, la poursuite des études et le démarrage des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), le stationnement des vélos, la montée en charge du service de location qui nécessitera notamment l'acquisition de 300 vélos (VAE, vélos cargo, vélo pliants...) et le renouvellement du marché de Vélo en libre-service. S'agissant du réseau N1, les travaux commencés sur le boulevard de l'Europe et sur la liaison Boos – Franqueville-Saint-Pierre seront poursuivis. La liaison cyclable sur le Mont-Riboudet sera pour sa part réalisée en 2023.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
55 - Réseaux structurants cyclables N1	60 000 000	425 412,38	4 040 000	10 500 000	45 034 587,62
87 – SDMA N2	40 000 000	0	2 500 000	7 000 000	30 500 000

Dans le cadre de la mise en œuvre de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-M), des crédits continueront d'être proposés pour la mise en place de primes à la reconversion des véhicules.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
86 - ZFEM	40 000 000		1 800 000	3 000 000	35 200 000

En outre, les actions du projet « Rouen Normandie mobilités intelligentes pour tous » vont se poursuivre ou démarrer en 2023 : plateforme MAAS (mobility as a service), hyperviseur, super manzanas, living lab...

2023 verra également la poursuite des travaux relatifs aux bornes de recharge pour les véhicules électriques, avec le déploiement de 40 nouvelles bornes électriques.

En matière de politique du stationnement, maillon indispensable de la politique de mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée », l'action de la Métropole se portera sur la réalisation des études pour la réhabilitation du parking Cathédrale.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
46 - Rénovation parking Cathédrale	2 750 000	10 880	0,00	250 000	2 489 119

La Métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages (ponts, etc.) nécessiteront la mobilisation de crédits importants. Des diagnostics ont été effectués dès 2015 pour prioriser les opérations les plus urgentes en termes de sécurité. Des crédits seront proposés en 2023 notamment pour la rénovation du Pont Corneille à Rouen et le Pont Rue des Fontaines à Duclair, le Pont Guynemer à Elbeuf, la mise en œuvre des travaux pour la passerelle ANRU de Petit-Quevilly, ... En outre, dans le cadre du contrat de plan Etat Région, les travaux de confortement de la tranchée ferroviaire rive gauche à Rouen se poursuivront en lien avec la SNCF.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
37 - Tranchée couverte	15 250 000	13 386 788,69	1 310 000	200 000	353 211,31
Pont Corneille	16 000 000	0	0	3 240 000	12 760 000

La Métropole a entamé une véritable démarche d'études et de recherche dans le domaine de la circulation et de la sécurité routières. Outre la mise en place d'un diagnostic sur l'état du patrimoine pour hiérarchiser les priorités, la Métropole continuera ses actions en faveur de l'intermodalité et pour un espace public apaisé par la poursuite de l'optimisation de la programmation des feux et la sécurisation de l'aménagement des carrefours, voire, dans certains cas, la suppression des feux tricolores.

De plus, la Métropole réalise annuellement un bilan de l'accidentologie sur son territoire et analyse en permanence chaque point d'accident grave, en lien avec les élus locaux, pour renforcer la sécurité. Ce travail fait l'objet, depuis mi 2018, de la mise en place d'une Commission métropolitaine de sécurité routière.

Une attention particulière continuera d'être apportée en 2023 aux diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) à mener avant chantier, dans le cadre de ses démarches de prévention et de sécurité au travail.

Enfin, la Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste central de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information des usagers en temps réel.

➤ Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable

Forte de son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts, la Métropole s'est déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique.

Les actions prévues en 2023 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis quelques années, marquée par un souci d'innovation, de façon à trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

La Métropole vertueuse, c'est aussi la Métropole des ressources naturelles pour aujourd'hui et pour demain, pour les générations futures qui vivront sur notre territoire.

Ainsi, le Projet Alimentaire de Territoire adopté le 16 décembre 2019 est engagé et se consolidera en 2023. Les actions portées s'attacheront à relocaliser la plus-value agricole et alimentaire sur le territoire et à rendre la Métropole plus résiliente. La Métropole continuera à structurer notamment sa politique foncière agricole partagée avec les acteurs de la profession agricole et les communes visant à protéger la ressource en eau et redynamiser l'installation agricole avec un focus particulier sur l'installation de fermes maraîchères. L'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la loi EGALIM devra également permettre de massifier la commande publique de produits locaux, de qualité et bio tout en réduisant l'utilisation de plastiques.

Le soutien au secteur agricole local et le développement des circuits courts est accompagné par le Marché d'Intérêt National de Rouen dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan stratégique qui se poursuit jusqu'en 2025. Ce plan stratégique en 4 axes vise à faire du MIN un acteur majeur de l'approvisionnement des détaillants, restaurateurs et commerçants du territoire en produits frais de qualité et en nouveaux produits agricoles locaux.

Le MIN joue ainsi depuis plusieurs années, un rôle majeur dans la structuration de filières agricoles ou maraîchères de proximité, dans l'organisation de la logistique du dernier kilomètre des produits frais ou dans la sensibilisation du grand public à la qualité des produits dans le cadre d'actions de communication qui seront poursuivies en 2023 pour accompagner la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole.

Pour sa politique ambitieuse en faveur de la biodiversité, la Métropole a été labellisée 4 libellules (sur 5) par le concours « Capitale française de la biodiversité » et désignée Meilleure intercommunalité pour la biodiversité en 2016 et à nouveau en 2018. 2023 s'inscrit dans la continuité du déploiement des actions de la Charte Biodiversité 2021-2025 approuvée par délibération du Conseil métropolitain le 19 décembre 2021. Y figurent de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et de la renaturation des espaces urbains qui viendront compléter les actions déjà engagées par la Métropole sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Il est proposé un travail conjoint avec les communes, pour donner un coup d'accélérateur aux projets de renaturation. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames verte, bleue et noire.

Ces programmes seront en partie financés par des subventions du nouveau programme FEDER, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région Normandie. Des acquisitions foncières de terrains sur des coteaux calcaires pour leur restauration écologique se poursuivront en 2023.

L'année 2023 verra également la poursuite du déploiement de la **Charte Forestière de Territoire 2021-2026** avec notamment la mise en œuvre des conventions stratégiques signées avec l'ARPE, l'URCOFOR, Fibois Normandie et le CNPF Hauts de France Normandie. De nouveaux projets forestiers ont émergé et nécessitent des actions de gestion notamment de sites forestiers métropolitains nouvellement acquis pour l'accueil du public en forêt, la production de bois et la protection des communs (eaux, biodiversité...).

Concernant le réseau des Maisons des Forêts, les dépenses de fonctionnement seront stables en 2023, en projetant un retour à la normale de l'activité fortement impacté en 2022 suite à l'incendie de la Maison des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray en décembre 2021, site principal du réseau des Maison des Forêts.

La reconstruction de la Maison des Forêts de Saint-Etienne-du-Rouvray se fera sur le même site avec un projet identique dans ses fonctions mais avec une ambition plus forte en matière de performances énergétiques, d'emploi de matériaux biosourcés et de production d'énergie renouvelable.

Les crédits inscrits au titre du BP 2023 (100 k€) correspondent au démarrage des études de programmations.

Outre ces activités, 2023 verra également les aménagements nécessaires à l'installation de « Forêt Monumentale 2 » dont l'inauguration est prévue au printemps 2024.

Un budget spécifique sera de nouveau dédié à l'acquisition de parcelles forestières et agricoles, afin de mener une ambitieuse politique de « surcompensation » en se portant acquéreur de fonciers importants (bien au-delà des obligations liées aux aménagements) pour y mener une politique active de développement de la biodiversité et de compensation carbone.

#### ➤ Transition Energétique

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues sur les performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Sur les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) celles-ci ont toutes été labélisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique allant jusqu'à 4 fois supérieure à la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Ainsi, un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé.

Concernant la rénovation énergétique de la **piscine/patinoire des Feugrais**, les crédits qui sont proposés au titre du BP 2023 (160 k€) correspondent à la poursuite des études.

Concernant la rénovation énergétique des **bureaux du site de Couperin (régie eau)**, les crédits seront proposés pour le démarrage des travaux. Il est à noter que le projet comprend de la production d'énergie renouvelable.

Les études se poursuivent pour la création d'un **centre de Logistique et Technique au Boulevard du Midi**. Il est à noter que le projet comprendra de la production d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, huit projets de rénovations énergétiques ont été identifiés et vont faire l'objet d'étude en vue d'une planification, l'ensemble de ces projets représentant un investissement de près de 35 M€ TTC à terme.

Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accroîtront en 2023. La Métropole a d'ores et déjà fait le choix de passer à 100% de papier recyclé et les services reprographiques travaillent à des solutions techniques afin de réduire voire d'éliminer à terme l'usage de produits plastiques dans les réalisations.

Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques. Aucun véhicule thermique n'est acheté. Cette politique volontariste d'achat durable s'appuie à la fois sur les usages attendus des véhicules ainsi que sur la capacité du réseau de bornes de recharge. Un groupe de travail a été formé afin de réaliser le diagnostic détaillé de mise en œuvre de l'électrification du parc automobile sur les sites François Couperin et les sites du Pôle de Proximité Plateau Robec. Le groupe de travail espère ainsi lever les contraintes organisationnelles et techniques retardant le renouvellement du parc.

✓ La Métropole a notifié un premier marché pour l'acquisition de véhicules électriques légers d'occasion. L'intérêt est triple : un coût d'achat inférieur au neuf, un délai de livraison très court et une participation du secteur économique local (garages). En 2022, 70 véhicules légers électriques ont pu ainsi être achetés. En 2023, l'ensemble des véhicules disponibles en libre-service (mobilibox) seront électrifiés.

✓ Le renouvellement des véhicules utilitaires est dépendant des solutions techniques encore peu développées sur le marché. L'autonomie moyenne des véhicules utilitaires ne permet pas de garantir les besoins de certains métiers. Un appel d'offres a toutefois été réalisé pour l'achat de 12 e-partner électrique avec une autonomie maximum de 275 kilomètres. Pour les autres véhicules, un Système d'Acquisition Dynamique a été mis en place pour permettre l'acquisition en lien direct avec les technologies développées par les constructeurs. Pour 2023, c'est au moins 58 nouveaux véhicules qui devront pouvoir être renouvelés grâce aux différentes procédures déjà lancées.

Les acquisitions de matériels et mobiliers s'inscrivent dans une démarche éco-responsable avec la priorisation d'achat de matériels d'occasion ou recyclés. Le mobilier et la plupart des électroménagers font l'objet d'une consultation auprès du titulaire du marché ou de l'association « Resistes » afin de privilégier l'économie circulaire.

✓ Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole intègrent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain.

Fort de ces nouveaux leviers d'action, la Métropole a réalisé un schéma directeur des énergies ayant permis de définir une stratégie énergétique inscrite dans le PCAET.

S'agissant plus spécifiquement du déploiement de la politique de réseaux de chaleur, 2023 permettra de poursuivre le développement et la densification de la Régie Publique d'Energie Calorifique tout en poursuivant les réflexions sur le développement des réseaux (études réseau Rive Gauche, Travaux d'extension vers le quartier St-Julien/jardin des plantes à Rouen, lancement du projet de création de réseau à Cléon/Saint-Aubin-lès-Elbeuf, ...).

La distribution de l'électricité et du gaz, la gestion de la prise en charge des extensions électriques et la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité pour le compte des communes de moins de 2000 habitants se poursuivront.

Le contrôle des concessions des réseaux de distribution publiques d'électricité et de gaz continuera. Le nouveau contrat de concession de la distribution d'électricité signé avec ENEDIS et EDF intègre de nouvelles recettes liées aux redevances afférentes. 2023 verra également le début du travail de négociation du futur contrat de concession de la distribution de gaz avec GRDF.

La poursuite de la mise en application du système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole devrait contribuer à limiter les hausses de dépenses énergétiques liées à la hausse du coût des énergies, et à inscrire l'établissement sur la trajectoire de ses ambitions en matière de transition énergétique.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, la mission de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Energies. Le service public Énergie Métropole (service public de la Transition Énergétique) positionne la Métropole comme organisatrice de ce service, pour lequel elle s'appuie notamment sur la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (ALTERN) dédiée à la Maîtrise de l'Énergie et au développement des Energies Renouvelables, ainsi que sur la SEM ASER, société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine. Elle sera un puissant outil pour faire effet de levier et permettre la réalisation de nombreux projets avec des partenaires privés.

Cette année sera donc consacrée au déploiement et à la poursuite de la structuration de ces sociétés dédiées. Par ailleurs, des partenariats seront engagés avec les acteurs historiques de l'accompagnement parapublic (Caue, Adil,...) ainsi qu'avec les filières des acteurs privés de la transition énergétique

#### ➤ Réduction et Valorisation de nos déchets

En 2023, la Direction poursuit son action en suivant ses trois axes stratégiques :

- La **réduction des déchets** via un Plan pluriannuel avec comme actions principales :
  - L'étude pour le déploiement d'une tarification incitative,
  - Le développement du traitement à la parcelle des fermentescibles et végétaux,
  - L'accompagnement des professionnels, notamment du BTP (nouvelle filière agréée en 2023) et les commerçants, afin d'infléchir la tendance aux dépôts sauvages et de promouvoir les bonnes pratiques de réduction ou réemploi.
- La meilleure **valorisation des déchets**, qui deviennent une ressource :
  - Capturer la fraction des fermentescibles pour permettre la production d'énergie,
  - Augmenter les quantités triées grâce à la communication. Le plan Boost va toucher chaque usager par courrier et autocollant sur son bac,
  - Moderniser l'information via des applications dédiées et incitative, jusqu'à gratifier le geste de tri et récompenser la prévention auprès des particuliers,
  - Adapter et moderniser le mobilier urbain dédié, avec ouverture grands sacs et cartons, pédale d'ouverture...,
  - Déployer de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en déchetteries, tout en augmentant le nombre de déchetteries permettant d'accueillir les professionnels.

- Intégrer **les enjeux climatiques et la sobriété énergétique** à l'ensemble du service :
  - Adapter le niveau et l'organisation des services de collecte, compte tenu des contraintes économiques et énergétiques actuelles. Ces évolutions pourront conduire à moderniser les équipements existants, comme les déchetteries, par exemple,
  - Préparer le nouveau marché de collecte, qui placera la performance environnementale et la qualité du service au cœur des enjeux,
  - Développement une carburation vertueuse des véhicules, tout en limitant les kilomètres parcourus par l'optimisation des circuits et en formant à l'écoconduite

Les coûts et la fiscalité des déchets :

La montée en charge de ces missions doit être réalisée, sans s'éloigner de la nécessaire maîtrise du coût à l'habitant. Le contexte international et les différentes crises qui en découlent, l'inflation sur les matières, les prestations de services et l'augmentation régulière et programmée de la fiscalité, entraînent une augmentation significative des coûts en 2023. La jugulation de cette tendance nécessitera une adaptation des procédures et moyens de pré-collecte et collecte, du niveau de service ainsi que la réduction effective des quantités de déchets produites.

En 2019 et 2020, si le coût est resté stable autour de 106 euros par habitant, l'année 2021 a vu une progression à 109 euros par habitant, sous la pression des quantités de déchets produites. Cette tendance à la hausse ne se poursuit pas en 2022, mais elle marque la volatilité de la production, ainsi que de sa répartition dans les différentes filières. La Métropole reste dans la moyenne des 21 métropoles participantes à l'analyse de coût avec l'ADEME.

En 2022, la réforme fiscale a alourdi la taxe, qui grève chaque tonne incinérée ou enfouie (TGAP), et a réduit en contrepartie, la TVA sur les déchets triés. Le solde net reste fortement négatif pour la Métropole. La montée en charge de la TGAP se poursuivant, elle pèsera assez fortement, en plus du contexte, sur le budget 2023. La réduction des déchets, le détournement vers des filières de recyclage des différents flux deviennent, de fait, en plus d'un impératif environnemental, un enjeu économique majeur pour la Métropole.

La production, le tri et la réduction des déchets :

La performance annuelle de réduction des déchets ne parvient pas, malgré les efforts consentis, à suivre la tendance ambitieuse de baisse poursuivie depuis 2010 et s'en éloigne même significativement en 2021. Cette réalité a été confirmée au niveau national par l'ADEME. Bien que les données 2022 apparaissent plus rassurantes, il reste plus que jamais nécessaire de mener des actions engageantes pour l'usager, les commerçants et professionnels du territoire.

Pour le tri, les résultats, tant sur les emballages que sur le verre, ont montré, depuis 2016, année de généralisation des consignes à tous les emballages plastiques, une hausse significative des performances, perturbée par la crise sanitaire en 2020 et 2021. Cette tendance longue reprend en 2021 avec une **performance de tri s'établissant à 14,2 % au lieu de 13,8 % en 2020**.

Afin d'atteindre les objectifs assignés, la Direction va poursuivre le **Plan Réduisons à la source nos déchets !** dont les items sont la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des bio déchets, la réduction des déchets verts et du BTP.

Par ailleurs, il sera proposé une réduction en 2023 du volume de tournées pour les déchets verts, dans un souci environnemental mais aussi compte tenu de la crise financière que connaissent les collectivités.

Le matériel et les outils d'interaction avec les usagers :

Concernant les véhicules, la Direction opère un **renouvellement progressif des camions** les plus anciens, vers des carburations propres, et pour 2023 vers une carburant électrique. Elle reste en veille sur les expériences de motorisation plus novatrices pour les bennes à ordures ménagères, comme l'hydrogène.

Pour faciliter le geste de tri, **le déploiement de colonnes aériennes en bois-métal**, avec ouverture adaptée aux grands sacs d'ordures ménagères de 110 litres, et ouverture carton pour les modèles dédiés aux recyclables, devrait se poursuivre et contribuer à assainir les points de collecte. Le programme d'implantation des colonnes enterrées se poursuit à un rythme soutenu pour les collectifs.

Pour sensibiliser les usagers au tri des déchets, l'application smartphone et web, lancée à l'été 2021, a rencontré un succès et a été étendue à l'ensemble des communes. Des indicateurs mensuels de performances ou d'activité ont été mis en ligne (kg par habitant et par flux, tonnages et fréquentation du réseau de déchetteries, rendez-vous encombrants et dépôts sauvages par communes, verbalisation de dépôts illicites par secteurs...) afin de sensibiliser et responsabiliser les usagers sur la qualité du tri.

La Direction, avec l'aide de celle de l'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique, maille un réseau d'acteurs pour la lutte contre les dépôts sauvages (communes, Office des Forêts, France Nature, Voies Navigables, Port de Rouen, Associations...) et répond aux sollicitations nouvelles de citoyens engagés.

Les projets :

Pour les **bio déchets, la mise en œuvre progressive du tri à la source**, dont la loi fait obligation pour fin 2023, va être déployée pour les ménages. La collecte des professionnels redevables va être, de même, progressivement étendue. L'organisation de la collecte des déchets végétaux va être revue afin de faciliter l'adoption de comportements de valorisation à la parcelle par les usagers de la plus grande part de leurs végétaux.

Un plan de **modernisation du réseau de déchetteries** va débuter, pour adapter les équipements et les horaires, à l'augmentation régulière de la fréquentation. Des systèmes d'identification des déposants en déchetteries et des auteurs de dépôts sauvages, notamment avec l'aide de caméras, sont aussi prévus.

L'accompagnement au changement de comportement :

Pour obtenir un réel changement de comportement, les **actions** d'éducation et de sensibilisation se poursuivent (action de nettoyage collaboratif, lieux d'accueil et de pédagogie...), comme la communication institutionnelle, la signalétique sur tous les supports (contenants, camions, publications, affiches...). L'idée est d'aller à terme vers une expertise d'usage des citoyens, afin de contribuer à l'amélioration continue du service.

La démarche « Métropole territoire sans pollution plastique », engagée fin 2020 par la signature des chartes « Cantines sans plastique et Fleuves et Rivières sans plastique » renforce la prise de

conscience des usagers pour protéger leur cadre de vie. Elle concerne citoyens, institutions, associations, entreprises et commerçants dans la lutte contre les pollutions et sera mise à l'honneur à l'occasion de **l'Armada 2023**.

➤ Gestion durable de la ressource en eau, grands cycles de l'eau et assainissement

✓ La Métropole conduit un programme important d'investissements qui a fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau pour un montant global d'investissement de 580 millions d'euros sur la période 2017-2030 avec pour principaux objectifs :

- La lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines avec la suppression des rejets de temps sec et la réduction des rejets de temps de pluie ; [montant estimé de 125 M€, hors station d'épuration Emeraude],
- La sécurisation de la production et de la distribution en eau potable avec des travaux de sécurisation des usines de traitement et la recherche d'une nouvelle ressource de 50 000 m<sup>3</sup>/j à échéance 2030-2035 (montant estimé de 70 M€),
- Une gestion durable et équilibrée :
  - Gestion du patrimoine (réseaux, usine de production et de traitement) permettant d'en maintenir la performance sur la durée par une exploitation et un renouvellement adapté avec notamment un objectif de renouvellement patrimonial des réseaux d'eau et d'assainissement à hauteur de 1% par an (pour l'eau potable ce taux est pratiquement atteint, pour l'assainissement cela nécessite une intensification progressive pour multiplier à terme par 5 le taux actuel [0,2%]) - montant global estimé de 350 M€ sur la période 2017-2030),
  - Financement de ces réseaux par un prix de l'eau adapté et un recours modéré (et réversible) à l'endettement.

Ces investissements intègrent également l'accompagnement des autres projets de la Métropole, et se programment en coordination avec les projets de voirie, d'infrastructure de transport et de développement.

Ainsi, les investissements qui seront proposés pour 2023 en eau potable (environ 20M€) concerneront notamment :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 10 M€), en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ; une partie de ce renouvellement concerne le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980 et susceptible de relarguer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère),
- Des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 3.5M€) : poursuite des travaux de renouvellement de l'usine de la Jatte, réhabilitation / mise à niveau des traitements (charbon actif) sur les usines de la Chapelle et du Mont Duve (Carville),
- La poursuite de l'équipement en compteurs radio (80% du parc équipé) afin d'en terminer le déploiement vers 2023-2024 (1.6 M€ au total pour le renouvellement des compteurs et/ou leur équipement en radio) ; ce déploiement permet de simplifier et fiabiliser la relève des compteurs (pour le service et pour l'abonné) et de réduire les coûts d'exploitation,
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs (1M€),

- Les travaux de rénovation énergétique du site de Couperin (SMC) dont les travaux débuteront en 2023 (coût total de 3M€),
- Sur le plan des études, le lancement du schéma directeur eau potable et la poursuite des études de modélisation de la ressource et de recherche/études sur une ressource en eau de l'ordre de 50 000 m3/j à exploiter à l'horizon 2035.

Le budget est partiellement géré en AP/CP. Le tableau ci-dessous identifie les opérations gérées en AP/CP.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
47 - Travaux sur usine de production de la jatte	4 700 000	2 779 386,25	300 000	1 100 000	520 613,75

Les investissements qui seront proposés pour 2023 en assainissement pourraient approcher 16 M€ et concerneront notamment :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention (notamment le bassin de stockage de Cléon) le redimensionnement des réseaux et les travaux de mise en conformité des stations d'épuration,
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 6.6 M€, parfois en opportunité avec des projets d'infrastructure et d'aménagement (T5...),
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement et postes de refoulement (3M€),
- La poursuite des études directrices sur les systèmes d'assainissement de la Métropole : mise à jour du schéma directeur Emeraude (avec étude spécifique de la réhabilitation du siphon franchissant la Seine) études de mise en conformité des stations d'épuration.

Le budget est partiellement géré en AP/CP, le tableau ci-dessous identifie les opérations gérées en AP/CP.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
22 - Bassin de stockage restitution de Cléon	4 515 000	132 907,30	150 000	200 000	4 032 092,70

Evolution des recettes :

L'important programme des travaux d'investissements sur la période à venir et qui a été notamment identifié dans le cadre du contrat cadre passé avec l'Agence de l'Eau (« Petit Cycle

de l'Eau Métropole 2030 ») représente une quasi-multiplication par deux du rythme de travaux sur l'eau et l'assainissement sur au moins la décennie à venir par rapport à la décennie précédente.

Sa réalisation passera par :

- Un accompagnement de l'Agence de l'Eau (prévision de subvention à hauteur de 80M€ sur la période 2017-2030 dans le cadre du contrat cadre),
- Une adaptation de l'organisation de la Métropole afin d'identifier, de programmer et de réaliser les travaux nécessaires,
- Une évolution adaptée du prix total de l'eau et de l'assainissement. Lors de la signature du contrat cadre en 2017, une augmentation moyenne de 2% par an TTC (2.5% de la « part Métropole »), était identifiée comme nécessaire pour assurer le portage financier de ces investissements avec un recours modéré/réversible à l'endettement. Augmentation qui porterait le prix de l'eau en 2030 au niveau de la moyenne départementale constatée en 2017.

Pour 2023, compte tenu des évolutions du contexte (augmentation des coûts) il sera proposé d'adapter cette trajectoire financière en appliquant une évolution du prix de l'eau et de l'assainissement (part Métropole) de 3.5% de la part Métropole (soit 3% TTC sur la facture totale). L'évolution sur les prestations annexes (travaux de branchement, participation financière à l'assainissement collectif) sera portée à 5%.

✓ Par ailleurs, les actions en faveur de la protection de la ressource en eau potable et de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations seront poursuivies.

- D'une part au travers de l'adhésion à des syndicats de bassin versants et au Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande (SMGSN) (contribution totale prévisionnelle 2023 : 2.3M€) :
  - La Métropole avec le SMGSN portera la définition et le classement des systèmes d'endiguement
  - En 2023, le SMGSN de syndicat d'étude devient syndicat opérationnel et notamment assurera la gestion des systèmes d'endiguement par délégation de la Métropole dont la contribution au SMGSN sera portée progressivement à 1.8M€ par an pour financer un important programme de réhabilitation des ouvrages.
- D'autre part sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole avec notamment :
  - La mise en œuvre d'indemnisation des propriétaires situés dans les périmètres de protection des captages (1M€ 2023-2024 pour la DUP de Fontaine de Préaux),
  - La mise en place d'un dispositif de paiement pour service environnemental sur l'aire d'alimentation de Jumièges (budget de 150k€ par an),
  - La réalisation d'un bassin de rétention de ruissellement à Roncherolles-sur-le-Vivier,
  - La poursuite des actions du Programme d'Action pour la Prévention d'Inondation Rouen-Louviers-Austreberthe (PAPI d'études dont la Métropole est chef de file) avec notamment le développement de diagnostics de vulnérabilité des habitations individuelles et la préparation d'un nouveau PAPI (PAPI d'Actions) pour une labellisation en 2024.

L'étude de modélisation du GIP Seine Aval de l'impact de l'évolution du niveau marin liée au changement climatique sur l'aléa d'inondation de la Métropole qui a abouti en 2022, devra être prise en compte dans ces actions : un travail important devra être prévu pour diffuser cette information auprès des élus et de la population, pour développer la culture du risque et la

définition de stratégies d'adaptation et de résilience du territoire, ~~et anticiper des évolutions~~ réglementaires (mise à jour PPRI Seine, et révision du PLUi métropolitain).

Il sera également prévu dans le cadre de la stratégie foncière de la Métropole des crédits pour les opportunités d'acquisition de fonciers répondant à des enjeux de préservation de la ressource en eau.

➤ Gestion des risques ; stratégie d'adaptation, résilience

En 2023, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux évènements exceptionnels :

- Développement du dispositif de concertation sur les risques industriels,
- Deuxième édition des « journées de la culture du risque »,
- Développement de dispositifs innovants pour une meilleure perception des risques industriels par les populations, notamment via la réalité virtuelle, en collaboration avec l'ICSI,
- Poursuite de l'accompagnement des communes pour la révision/élaboration des Plans Communaux de Sauvergarde (PCS),
- Poursuite des travaux d'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde (PICS),
- Mise en œuvre d'actions issues de la concertation sur le quartier Rouen Flaubert.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole exerce de plein droit la compétence « défense extérieure contre l'incendie ». Ce service public met en œuvre les moyens nécessaires au bon accomplissement des missions des services d'incendie et de secours.

Les principales missions de la Métropole consistent à effectuer les travaux nécessaires à la création et à l'aménagement des points d'eau, à assurer leur accessibilité et leur signalisation, à réaliser les aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité et le volume de leur approvisionnement et les actions de maintenance destinées à préserver les capacités opérationnelles des points d'eau.

La Métropole a ainsi participé activement en 2019 à l'élaboration du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), qui désormais s'impose lors de l'instruction des permis de construire. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un diagnostic en cours pour proposer en 2023 une stratégie technique et financière de mise en conformité progressive. Dans l'attente de cette stratégie globale, qui conduira également à faire des propositions d'adaptation du règlement départemental de DECI et d'organisation des moyens du SDIS, un budget d'environ 1 M€ est proposé dans la continuité des années précédentes afin d'assurer les premiers travaux prioritaires de mise en conformité (redimensionnement de canalisations, pose de cuve incendie, pose de nouveaux hydrants et le renouvellement des dispositifs existants obsolètes).

La Métropole restera très impliquée dans les échanges avec le SDIS afin d'identifier les meilleures solutions avec les aménageurs et porteurs de projets et avec les services de l'Etat et du SDIS pour étudier les adaptations du règlement départemental afin d'optimiser les solutions d'investissements ou d'organisation de la DECI.

## 2. Construire un territoire attractif et solidaire

### ➤ Développement Economique

#### ✓ Accompagner la transition de l'économie métropolitaine et en faire un outil puissant d'attractivité

Transition écologique, transition numérique et transition sociale constituent les orientations qui guident durablement la recherche, l'innovation, la transformation des outils productifs, l'émergence et le développement d'activités d'avenir sur le territoire. Elles sont au cœur de l'action économique de la Métropole, tant dans la définition de sa stratégie foncière (résorption des friches, optimisation de l'usage des fonciers disponibles), que dans l'animation, le pilotage et la concrétisation de projets métropolitains ou dans l'accompagnement quotidien des entreprises et plus généralement des acteurs économiques.

#### ✓ Développer les partenariats avec les acteurs de l'écosystème économique métropolitains

Dans le cadre de ses missions d'animation de l'écosystème économique métropolitain, la Métropole a engagé des partenariats permettant à la fois de contribuer, en complément de la Région, à l'animation des filières et pôles de compétitivité, au renforcement de l'attractivité et au rayonnement du territoire ainsi qu'à la dynamique de projets.

Ces partenariats permettent également d'apporter une expertise fine sur les différents projets portés par la Métropole (mobilités décarbonées, multimodalité, décarbonation des activités industrielles, sobriété énergétique, logistique urbaine, numérique responsable, ...) et d'impliquer les entreprises de ces secteurs d'activités dans la déclinaison opérationnelle de la stratégie de développement du territoire.

Ces partenariats concernent notamment les secteurs de l'énergie, de la pharmacie/santé, des cosmétiques, de l'automobile, de l'aéronautique et de la logistique ou encore du numérique mais aussi Haropa Port et son écosystème.

#### ✓ Entretenir et accompagner la création d'entreprises dans la Métropole

L'intervention de la Métropole se concentre sur quatre axes :

##### 1. L'accompagnement à la création d'entreprises au sein du Réseau Rouen Normandie Création

Au sein de Rouen Normandie Création, une équipe de chargés d'accompagnement à la création d'entreprises prend en charge les porteurs de projet depuis l'ante-crédation jusqu'à la phase de maturité des projets et leur capacité à se développer de façon pérenne et continue sur le territoire. Cette offre de service permet de créer les conditions optimales à la survie et au succès des jeunes entreprises qui bénéficient des expertises croisées des chargés d'accompagnement sur tous les champs stratégiques d'un projet (structuration du projet et indicateurs, stratégie, commercial, marketing, RH, financier et investissements...).

L'évolution de l'offre d'accompagnement et les synergies recherchées avec les autres acteurs de l'écosystème tendent à proposer une offre globale complète et complémentaire pour offrir à chaque porteur de projet la solution la plus efficace d'accompagnement au regard de la nature de son projet ou de sa maturité. L'affirmation du positionnement de Rouen Normandie Création et la promotion de son offre au sein de cet environnement sont essentielles pour l'attractivité du territoire et l'entrée de nouveaux projets au sein du réseau.

## 2. L'hébergement des jeunes entreprises dans un réseau de pépinières

L'accompagnement à la création est complété par une offre d'hébergement qui propose aux porteurs de projet un parcours résidentiel adapté et progressif au sein des pépinières et hôtels d'entreprises du réseau RNC. Au 30 juin 2022, 34 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les quatre pépinières gérées par la Régie Rouen Normandie Création, représentant 113 emplois. L'année 2022 a été marquée par le retour d'une dynamique d'implantation de nouveaux projets. L'enjeu pour 2023 sera de maintenir cette tendance et d'accentuer l'apport de projets innovants avec le lancement d'un partenariat aux ambitions renouvelées avec Normandie Incubation notamment.

## 3. La participation à l'écosystème en faveur de la création d'entreprises

Outre la mobilisation des acteurs de la création au profit des entreprises hébergées, la Métropole reste un acteur actif de l'écosystème local d'appui à la création d'entreprises et à l'émergence de projets. Ainsi, au-delà des liens tissés avec les deux incubateurs historiques que sont Normandie Incubation dédié aux projets technologiques et Neoma Business School Incubateur sur le volet entrepreneuriat, la Métropole renouvellera son soutien en 2023 à l'incubateur Katapult dédié aux projets de l'économie sociale et solidaire dans la droite ligne de la stratégie adoptée en juillet 2022 en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire.

Plus largement, le renforcement des partenariats avec les acteurs de la création d'entreprises sur le territoire vise à proposer aux porteurs de projet un parcours lisible, complémentaire, performant et au plus proche de leurs besoins spécifiques.

Cette chaîne de valeur intégrée permet de renforcer l'attractivité du territoire en permettant l'accueil de tout type de projet et à des niveaux différents de maturité de ces derniers.

Par ailleurs, la Métropole poursuivra l'organisation ou l'appui à l'organisation d'événements en faveur de l'entrepreneuriat. Parmi les cibles prioritaires figurent les étudiants (Student Start UpWay ; Les Entrep' de la Fondation Entreprendre ; La journée des jeunes entrepreneurs en ESS, Hackathons numériques et good tech...), les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Les cafés de la création, Incubastreet, les Déterminés, Positiv' Planet...) mais aussi des profils plus expérimentés, issus de l'entrepreneuriat ou du monde professionnel.

La refonte des outils de communication et de promotion de l'offre d'accompagnement, le lancement d'actions de prospection ainsi la création de nouveaux événements devraient permettre d'attirer de nouvelles entreprises à potentiel de développement au sein du réseau.

## 4. L'abondement d'outils financiers en faveur des porteurs de projet

La Métropole dote, en fonction des besoins, différents fonds de prêts d'honneur gérés par des structures d'accompagnement tels que France Active Normandie, Initiative Rouen, le réseau Entreprendre ou l'ADIE pour financer les projets de création sur le territoire. L'abondement de ces fonds ou la contribution de la Métropole à leur fonctionnement pourra s'avérer nécessaire en 2023.

### ✓ Accueillir et ancrer les entreprises dans le territoire

Dans le contexte d'une stratégie nationale de relocalisation d'activités industrielles stratégiques en France, la capacité du territoire à proposer une offre foncière adaptée reste un véritable enjeu. Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir dans le territoire, la Métropole s'est engagée dans la construction d'une stratégie foncière économique.

Pour investir les fonciers stratégiques, les zones à densifier et accélérer la remise sur le marché de friches, la Métropole s'est dotée des capacités d'intervention qui pourront être mobilisées en 2023.

✓ La reconstitution d'un stock de fonciers économiques disponibles passant par la réhabilitation de friches est d'ores et déjà une des priorités d'action pour répondre aux besoins exprimés et à l'enjeu que représente la sobriété de la consommation foncière.

Le développement d'un outil observatoire des fonciers sera finalisé en 2023.

✓ L'identification d'opportunités foncières situées dans le diffus, en anticipation ou en réaction par la mise en place d'une veille sur les DIA (déclarations d'intention d'aliéner) sur les ventes en cours adossée à un processus de qualification des fonciers, d'identification des contraintes et la réalisation d'étude de faisabilité.

✓ La réalisation d'un inventaire des zones d'activités économiques dans le cadre des obligations réglementaires de la loi Climat et Résilience. Ces travaux permettront de mettre à jour les données métropolitaines en vue d'initier la réalisation d'un schéma directeur des zones d'activités visant à repérer les parcelles stratégiques, identifier des potentiels fonciers et travailler au remembrement d'emprises foncières. Cette démarche pourra alimenter les études pour la révision du SCOT.

### L'offre foncière économique

Une stratégie foncière économique pour anticiper la réponse aux besoins

Avec sa création au 1er janvier 2015 dans le cadre de la loi MAPTAM, la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires et facultatives d'aménagement et de développement économique. Ses compétences sont étendues au-delà des seules questions déclarées d'intérêt communautaire notamment pour la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques et portuaires.

L'élargissement de ses compétences a conduit la Métropole à redéfinir sa stratégie d'intervention économique, au-delà de son rôle historique d'aménageur de zones d'activités. Les axes de la stratégie économique métropolitaine ont permis de définir les besoins fonciers (étude de programmation annuelle) ainsi que des propositions en termes d'actions et de programmations foncières pluriannuelle.

L'ambition est de pouvoir produire une offre économique qui réponde aux besoins des entreprises sans rupture préjudiciable à la dynamique du territoire, en mobilisant prioritairement les espaces anciennement affectés à des vocations productives, en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de « zéro artificialisation nette » pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols.

La stratégie foncière repose sur 4 axes majeurs :

- Conforter un maillage territorial respectueux des grands équilibres du territoire,
- Développer une offre globale et complémentaire pour répondre sur les différents segments de marché (tertiaire, industrie, activités mixtes, transport et logistique, pôles d'excellence...),

- Répondre à la diversité des besoins des entreprises : en disposant d'unités disponibles immédiatement en fonciers/immobiliers, neufs ou de seconde main et adaptées aux besoins des activités,
  - Anticiper les futurs besoins de programmation foncière et accompagner les mutations du tissu économique : en identifiant les gisements fonciers pour reconstituer un stock de fonciers mobilisables en densification, en reconversion de friches ou encore en maîtrisant des actifs stratégiques pour assurer une valorisation optimale des surfaces et destination.
- ✓ Accélérer la reconversion des friches industrielles (en mobilisant le Plan de Relance de l'Etat) :
- La Métropole accélère les travaux sur la reconversion des friches en mobilisant les outils du plan de relance sur les opérations éligibles.
- ✓ Aménager des parcs d'activités attractifs, confiés à la SPL Rouen Normandie
- Aménagement :
- Plusieurs parcs d'activités sont en cours d'aménagement et/ou de commercialisation : Plaine de la Ronce, Parc d'activité Rouen Madrillet Innovation pour sa partie historique, Rouen Innovation Santé dans le prolongement des activités du CHU et du Centre Becquerel et du projet de Campus Santé, Elisa Lemonnier à Petit-Quevilly, La Sablonnière.

En 2023, en particulier :

- Dans la ZAC initiale du Madrillet, la commercialisation du secteur AD2 sera poursuivie suivie des premiers aménagements des secteurs AD7/AD8.
- A Rouen Innovation Santé, les efforts de commercialisation se poursuivent dans la continuité des projets aboutis sur les îlots A,H et I. pour conforter l'écosystème de la santé sur ce pôle rouennais ; les études sur la création d'un gymnase à l'est de la ZAC, la réalisation de jardins sur les parcelles dites « Marais Marinox » ou encore les projets de création d'un tiers lieux santé-bien-être sur la friche Leveillé devraient conférer à ces espaces une nouvelle dimension et participer à l'émergence d'une dynamique de campus. La poursuite du partenariat avec le campus santé, la réalisation d'un schéma directeur immobilier pour identifier les besoins à court, moyen et long termes des acteurs académiques et de santé permettront de définir et d'élaborer un plan d'investissement pluriannuel.
- Sur le parc d'activité Moulin IV, la commercialisation du site auprès d'un preneur unique devrait se concrétiser au 1<sup>er</sup> semestre.
- Concernant le parc d'activités Plaine de la Ronce, l'aménagement de la phase 1 et la tranche conditionnelle sont achevés. La commercialisation de la phase 2, engagée, s'accélérera et la réalisation des aménagements sur la tranche 3 permettra d'intensifier sa commercialisation.
- Les travaux de réalisation du franchissement routier au-dessus de l'A28 comprenant la continuité du corridor écologique et une piste cyclable sécurisée seront finalisés. Cet ouvrage permettra de relier le secteur Saint Martin-du-Vivier à la route de Neufchâtel pour boucler la circulation viaire et donner un accès simplifié à la ligne de transport F1.
- Les travaux de viabilisation du parc d'activités Elisa Lemonnier à Petit Quevilly ont été achevés et la commercialisation des lots sera poursuivie.

Dans un objectif de gestion économe et performante du foncier et d'amélioration de l'environnement sur le territoire, la Métropole s'est fixée pour objectif de générer une offre de fonciers aménagés à travers la reconversion de friches.

La reconversion du secteur Seine Sud, situé à Saint-Etienne-du-Rouvray et Oissel-sur-Seine, qui constitue, par son ampleur, sa localisation et son accessibilité, un projet particulièrement stratégique, s'inscrit pleinement dans cette logique. L'actualisation du Plan guide pour Seine Sud et les études pour la reconversion des sites Orgachim et Yorkshire ont été finalisées en 2022, et une maîtrise d'œuvre a été recrutée. Sur les autres sites, notamment SCO et Cemex, les études « faune-flore » seront engagées.

Concernant la ZAE du Halage, les travaux de dépollution, réalisés dans le cadre du Fonds friches, et de viabilisation, confiés à Rouen Normandie Aménagement, ont démarré au printemps 2022. Une baisse de l'enveloppe de travaux à l'issue des appels d'offres et l'obtention d'un financement de 678 000 € au titre du Plan de relance ont permis d'annuler le versement de la participation (1 100 000 €) qui était initialement prévue au bilan de l'opération ; il n'a ainsi été procédé qu'au seul versement d'une avance de 1 050 000 €.

Les travaux de viabilisation se poursuivront en 2023. La commercialisation des premiers lots permettra à l'aménageur de procéder à un remboursement d'avance d'un montant de 250 000€.

La ZAE de la Sablonnière, dont les travaux d'aménagement ont débuté en 2021 et se finalisent sur fin 2022 début 2023, est commercialisée à hauteur de 70%, ce qui a permis à l'aménageur de procéder en 2022 à un remboursement d'avance à hauteur 800 000 €. La commercialisation se poursuivra en 2023 et un nouveau remboursement d'avance, d'un montant de 2 000 000 € est programmé.

## 2/ Les dispositifs d'aide à l'investissement immobilier ou à la location

Avec ses quatre dispositifs « dynamique immobilier », « dynamique immobilier ESS », « dynamique location », « dynamique location ESS », la Métropole pourra accompagner en subvention les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois. Des aménagements aux dispositifs seront toutefois proposés début 2023 pour intégrer pleinement la notion de transition écologique dans les critères d'attribution des aides et favoriser les entreprises qui contribuent, par leurs projets ou leurs activités à limiter les impacts sur l'environnement.

Un budget pluriannuel sur 4 ans (2023-2026) sera proposé avec un montant de 7M€ en AP pour accompagner les nouveaux projets d'entreprises et construite sur les bases suivantes :

- Dynamique Immobilier : AP de 500K€ / an (reconduction) soit 2M€ sur la période,
- Dynamique Immobilier / projets stratégiques et implantations majeures / aide ad hoc : 4M€ sur la période,
- Dynamique Immobilier ESS : AP de 200 K€ /an,
- Dynamique Immobilier ESS projet stratégique : 200K€ (Résistes).

## 3/ Le soutien à l'écosystème en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour le développement de l'ESS.

La Métropole s'appuiera pour décliner ce plan sur les acteurs et têtes de réseau de l'ESS qui accompagnent l'émergence, la création et la consolidation du modèle des entreprises mais aussi

sur des communes qui souhaitent accompagner une dynamique de l'entrepreneuriat social et solidaire - au sein d'une équipe métropolitaine d'accompagnement de projets.

#### 4/ Soutien et promotion de l'emploi local

Les actions en faveur de l'emploi visent à favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux et à rendre visibles les opportunités d'emploi pour renforcer l'attractivité du territoire métropolitain. Outre le soutien aux Emplois en Seine, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des entreprises dans le processus de recrutement dans le cadre d'une action partenariale avec la Région.

Les actions en faveur de l'emploi visent à favoriser la rencontre entre la demande d'emploi et les besoins des acteurs économiques locaux et à rendre visibles les opportunités d'emploi pour renforcer l'attractivité du territoire métropolitain. Outre le soutien aux Emplois en Seine, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des entreprises dans le processus de recrutement dans le cadre d'une action partenariale avec la Région.

Par ailleurs, et en application du Code de la commande publique qui permet d'inscrire des clauses d'insertion, de réserver des marchés au secteur du handicap, aux structures de l'insertion et aux entreprises de l'ESS, une ingénierie « clauses sociales » a été développée dans les services de la Métropole pour ses propres marchés et pour les marchés d'autres maîtres d'ouvrage publics. Les objectifs sont de faciliter l'emploi des publics défavorisés, développer l'activité des entreprises sociales et solidaires et d'encourager la responsabilité sociale des entreprises du territoire tout en leur proposant des leviers de recrutement.

En 2023, cette action sera poursuivie pour accompagner les communes et les bailleurs sociaux, notamment pour les marchés NPNRU, par la prise en charge directe de la mise en œuvre de la clause dans les marchés, par l'animation des facilitateurs et facilitatrices intégrés-es dans les équipes communales et par la plateforme d'animation des clauses avec l'ensemble des parties prenantes.

#### 5/ La promotion du territoire et la prospection économique

En 2023, le soutien de la Métropole à Rouen Normandy Invest sera reconduit sur les deux missions majeures de l'Agence :

- La promotion du territoire métropolitain, tant auprès de futurs habitants que de salariés, d'étudiants ou d'entreprises et le déploiement d'outils de communication valorisant l'attractivité du territoire,
- La prospection d'investisseurs et d'entreprises industrielles ou tertiaires dans des secteurs prioritaires conjointement définis avec la Métropole, notamment dans les domaines de la mobilité décarbonée, de la Santé, de la Tech for Good et contribuant à accompagner le territoire dans ses objectifs de transition.

En 2023, la Métropole soutiendra l'organisation des Premières Assises du fleuve. Cet évènement à portée nationale voire internationale permettra de mettre en valeur et en perspectives les différents enjeux liés à la présence d'un fleuve dans un territoire : enjeux économiques, touristiques, hydrauliques et environnementaux, de loisirs, de transport et d'aménagement...

✓ Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus métropolitains

L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité.

Au-delà des enjeux de Savoir et de Connaissance qui sont par eux-mêmes essentiels, les établissements d'enseignement supérieur ont pour mission de former les futurs personnels qualifiés des entreprises pour répondre aux besoins de développement, d'innovation, de mutation ou de modernisation de leurs outils/activités.

Pour ce faire, des dispositifs d'accompagnement arrêtés en 2021 et déployés en 2022 seront reconduits sur 2023. Ils ont pour ambition de contribuer à la structuration des différents campus, favoriser la présence sur le territoire d'équipements scientifiques et accompagner les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur grâce au financement de thèses de doctorat.

La collaboration entre établissements, d'une part, entre établissements et acteurs économiques, d'autre part, tant en matière de formation, que de recherche et d'innovation sur la transition écologique, économique et sociale sera clairement encouragée et puissamment soutenue tout comme les actions d'internationalisation ou de rayonnement de l'ESR métropolitain.

La capacité du territoire à réussir sa transition passe en effet par la mobilisation de ses chercheurs, de ses grandes écoles et de son université qui devront contribuer largement à son rayonnement.

Deux campus sont engagés dans une démarche de projet inter-établissements et seront accompagnés et soutenus en 2023 :

- Le campus Santé qui fédère, dans une association, les établissements de santé de Martainville et l'Université et dont les acteurs se sont engagés dans une démarche dynamique et constructive de dialogue avec la Métropole,
- Le campus Sciences & Ingénierie Rouen Normandy (Madrillet) qui a réalisé son schéma directeur de l'immobilier et de l'aménagement dont la dynamique partenariale doit être réactivée avec le lancement des 1ères opérations intégrées dans le protocole d'accord du CPER entre la Région et l'Etat et la mobilisation des budgets de soutien votés par la Métropole à hauteur de 55M€ d'autorisation de programme pour la durée du mandat... Le CPER mais aussi les engagements de la Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche permettront tout à la fois de voir éclore des projets immobiliers déterminants pour l'attractivité des établissements et des campus et de développer des infrastructures permettant de favoriser l'innovation et le rayonnement.

➤ Tourisme, Commerce

La filière touristique et les attentes des visiteurs ont profondément évolué ces dernières années, de même que les contours de la compétence de la Métropole. D'une part, elle a réalisé de nombreux investissements qui ont permis d'étoffer l'offre de manière conséquente (RMM, Historial, Aître Saint Maclou, Seine à Vélo, création d'itinéraires de randonnée), le parc d'hébergements a grandi et est monté en qualité, de nouveaux événements sont venus enrichir l'attractivité de la destination... Les chiffres de fréquentation du territoire pour l'année 2022, qui sont les plus hauts jamais relevés, démontrent la légitimité des actions mises en place et la nécessité de poursuivre l'investissement de la Métropole en accélérant la transition vers le tourisme durable.

✓ L'année 2023 sera marquée par la poursuite de l'élaboration du schéma de développement touristique durable 2023-2027. Après la délibération du 16 mai 2022 qui en fixe les grandes orientations, il s'agira en 2023 de décliner un plan d'action opérationnel.

A titre d'exemple, la Côte Sainte Catherine, spot photo incontournable pour immortaliser la ville, et pourtant méconnue des visiteurs, fera l'objet d'une valorisation touristique durable et responsable. L'étude dédiée menée en 2021 et 2022 a permis d'aboutir à un programme d'aménagement qui se déroulera sur plusieurs années et permettra de faire de la Côte Sainte Catherine l'un des sites incontournables dans le parcours des excursionnistes et des touristes en séjour à Rouen, dans le cadre d'une valorisation exemplaire en matière de tourisme durable.

✓ Parallèlement, la Métropole poursuivra le développement de l'offre de tourisme de nature, à travers la finalisation des investissements nécessaires à la création de plusieurs itinéraires de randonnée et le soutien au déploiement des services touristiques le long du tracé de la Seine à Vélo. A ce titre, un travail d'accompagnement des prestataires sera poursuivi pour accélérer la montée en puissance du label Accueil Vélo.

Dans la continuité des années précédentes, les propositions de balades seront étoffées pour répondre à une appétence grandissante des habitants et des touristes, illustrée par le nombre croissant des téléchargements de nos itinéraires de promenade et de randonnée. Les réflexions sur l'entretien des chemins de randonnée se poursuivront de manière à garantir la sécurité et le confort des pratiquants.

✓ Le port de plaisance poursuivra de son côté sa transition écologique, en candidatant à nouveau au label Pavillon Bleu, et continuera de s'affirmer comme un équipement touristique à part entière, en accueillant des manifestations comme la Fête du Fleuve. Par ailleurs, la Délégation de Service Public du port de plaisance sera relancée en 2023.

Du côté des croisières maritimes, la Métropole soutiendra l'électrification des quais de Rouen menée par Haropa, afin de limiter l'impact écologique des escales de croisières. Elle accompagnera également HAROPA dans la réflexion pour le réaménagement et la modernisation du terminal croisières situé quai Waddington.

✓ La Métropole continuera de soutenir fortement Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui accélérera ses actions de promotion et de marketing dans le respect de sa nouvelle stratégie de positionnement et de marque. Les travaux de réaménagement intérieur du bâtiment de l'Office de Tourisme de Rouen démarrés à l'automne 2022 se prolongera tout au long de l'année 2023, avec une pause pendant l'Armada. L'Office de Tourisme se mobilisera fortement pour accueillir les nombreux visiteurs qui découvriront le territoire à cette occasion.

✓ L'amélioration de l'accueil des camping-cars figure aussi au rang des priorités pour 2023, avec la réalisation de projets d'envergure : une aire de stationnement et de services à Duclair Mais aussi des aménagements temporaires sur l'Île Lacroix pour accueillir les camping-caristes lors de l'Armada.

Un plan de relance commerce visant à accompagner la reprise économique des commerçants-artistes et établissements touristiques du territoire a été approuvé au conseil du 27 septembre 2021. Ce plan s'est articulé autour de 3 actions fortes et complémentaires :

- Une subvention aux Vitrites de Rouen pour l'extension de leur dispositif de chèques cadeaux à l'échelle de la Métropole (20 000€),

- La création du Fonds Collectif Commerce (soutien aux animations commerciales et autres dispositifs innovants) pour 250 000€,
- La mise en place d'une campagne de promotion et de communication<sup>1</sup>

Par ailleurs, la Métropole poursuivre son action en faveur de la sensibilisation et de l'accompagnements des commerçants situés en zone PPRT.

Créé en 2017 et mis à jour une première fois en 2020, l'Observatoire du commerce nécessite une nouvelle actualisation des données. L'observatoire est un outil indispensable et nécessaire au déploiement des actions envisagées dans la stratégie commerciale métropolitaine et servira de base à la rédaction du DAACL intégré au SCOT. Cette mise à jour sera réalisée en collaboration avec la CCI.

✓ Concernant la réhabilitation de **l'Office de Tourisme**, le projet se déroule en deux étapes :

- La première étape dont les études ont démarré en 2022 consiste en la réalisation de sanitaires publics au sein de l'office et à la mise en accessibilité de l'atelier Monet,
- La deuxième étape en phase étude consiste en la réhabilitation des façades et des aménagements intérieurs.

Les crédits (1.2 M €) inscrits pour 2023 concerneront la poursuite des travaux de la première étape et la poursuite des études pour la deuxième étape.

Concernant la création d'un **centre de Congrès**, la Métropole Rouen Normandie envisage de le construire sur le territoire métropolitain, équipement qui fait aujourd'hui défaut, alors qu'il en existe dans la plupart des métropoles ou agglomérations de taille comparable.

Les crédits inscrits (200k€) pour 2023 concernent les études de programmation permettant de définir la localisation et la dimension de l'équipement.

✓ Le centre historique de Rouen

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique. La ville médiévale, très riche en commerces, attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », il a été engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international.

En 2023, il est prévu le financement d'études de programmation pour les secteurs Pré aux Loups et Ile Lacroix, d'étude de maîtrise d'œuvre pour les secteurs Rue Beauvoisine, Vieux Marché sud, Place de la Haute Vieille Tour et Tour de l'Ile Lacroix. D'autres études préprogrammatiques sont également prévues pour le Cours Clémenceau, le Pont Boieldieu et la Rue Jeanne d'Arc.

Concernant les travaux, des crédits seront mobilisés pour la portion sud de la Rue Petit de Julleville, la fin de chantier sur le secteur vieux marché Nord (traitement des réclamations et fin d'entretien d'espace vert) et pour la réalisation d'un jeu dragon de la Place Gaillardbois. Le marché de travaux pour le réaménagement de la rue Beauvoine sera également attribué fin 2023, ce qui donnera lieu à des avances et démarrage d'études d'exécution. Enfin, les rapports finaux

des archéologues sur la phase 1 de l'opération cœur de métropole seront communiqués courant 2023 ce qui permettra de solder les marchés avec les opérateurs.

Des crédits moins importants seront proposés en 2023 (CP).

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
28 - Cœur de Métropole	45 800 000	36 536 968,86	2 244 096	1 320 000	5 698 935,14

Les principales dépenses de fonctionnement concernent l'indemnisation des activités économiques perturbées par les travaux et des petites prestations diverses.

➤ Culture

1. Réunion des musées métropolitains (RMM)

Les valeurs que porte la RMM de la Métropole Rouen Normandie, sont des valeurs d'excellence, d'humanisme, d'inclusion sociale et culturelle, d'égalité femmes-hommes, d'écocitoyenneté et de développement personnel du plus grand nombre, notamment des enfants, des jeunes et des familles.

Son action, par définition transversale, prend appui sur les expertises internes et externes, les collections des musées de la RMM, la mosaïque des territoires formant la Métropole et leurs populations.

Ces valeurs constituent l'architecture et le contenu de l'ensemble des actions mises en œuvre. L'ensemble des actions portées a pour vocation de s'inscrire dans le projet de candidature « Capitale Européenne de la Culture ».

Le budget 2023 est préparé en intégrant les orientations de cadrage de la Métropole liées au contexte national et international ainsi que les projets en cours :

➤ **Les chantiers en lien avec les travaux d'investissement dans les musées**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des Musées comporte trois projets qui viennent s'ajouter à la problématique de maintenance des bâtiments et de la mise aux normes accessibilité et prise en compte du critère d'écoresponsabilité :

- La création de réserves externalisées et mutualisées pour les collections des musées de la RMM (« **Projet Centre de Conservation** »).

Les conclusions de la maîtrise d'œuvre en phase APS qui seront rendues, permettront de poursuivre les réflexions au cours de l'année 2023. La prise en compte du développement durable est un point fort, en lien avec le nouveau concept muséal -Projet Beauvoisine- autour des notions de transition, protection et transmission du patrimoine naturel et culturel.

Ce projet mobilise des dépenses pour le chantier des collections et/ou d'équipement de réserves temporaires dans l'optique de satisfaire des conditions acceptables en termes de conservation préventive.

- **Le projet Beauvoisine** : Le chantier des collections sera poursuivi à un rythme soutenu en 2023, soit dans le cadre d'une organisation interne, soit par le recours à des prestataires. Il est souhaité poursuivre en 2023, la collaboration avec UniLaSalle et, à partir d'un prototype créé pour le transport des œuvres, de stimuler le développement de la production d'une caisse de transport en matériaux biosourcés. Parallèlement, des temps d'animation et de rencontres seront poursuivis avec les acteurs et les habitants du territoire.
- Le **Musée des Beaux-Arts** : des travaux sont programmés pour répondre d'une part à l'obsolescence de certaines installations, et d'autre part, à l'amélioration des conditions de travail et du parcours des visiteurs.
- Les travaux de **maintenance et d'entretien** dans les musées se poursuivront en 2023.

➤ **Des expositions et un travail de renouvellement de la présentation des collections permanentes permettant de sortir des œuvres des réserves et d'améliorer la présentation effectuée auprès des visiteurs :**

• **Des projets d'expositions pour 2023 en cours d'élaboration :**

- Une nouvelle collaboration avec la fondation GANDUR, et une exposition d'œuvres de, **Martin BARRE**, peintre abstrait du XXème siècle, explorant les voies de la peinture en France après la Seconde Guerre Mondiale,
- Une ambitieuse exposition **Normands**, au musée des Beaux-arts et aux musées Beauvoisine,
- Dans le cadre de travaux menés depuis plusieurs mois avec les musées du Havre et de Honfleur, et afin de répondre aux enjeux scientifiques et éthique de valorisation du patrimoine lié au commerce triangulaire et de répondre aux attentes du public sur un sujet complexe l'exposition **De sucre, de sueur et de sang** sera présentée aux musées Beauvoisine. Elle sera complétée d'une exposition virtuelle,
- A la Fabrique des Savoirs, une exposition pour découvrir le **Jean sous toutes ses coutures** : d'où vient-il ? son histoire universelle liée à celle de la confection et à celle de la mode et enfin son impact social et environnemental,
- Une nouvelle édition du **Temps des collections** en lien avec le travail engagé sur l'axe Seine avec une thématique autour du **Fleuve** :
  - Au Musée des Beaux-Arts : une présentation, dans le jardin des sculptures, du triptyque de **Raoul DUFY La Seine entre l'Oise et la Marne**, aujourd'hui non visible du public, qui, sur le plan technique, revêt quelques difficultés du fait de la dimension de l'œuvre. Ce projet marquera un temps de collaboration avec le centre Pompidou.
  - A la Fabrique des Savoirs : L'exposition propose un voyage à la redécouverte des fleuves, de leurs genèses, le mystère de l'écoulement des eaux, et leur **écosystème** intégrant le fragile équilibre sociétés/milieus. Le discours prend pour exemple la Seine et d'autres fleuves dont la diversité biologique s'est considérablement modifiée ces dernières années.
  - A la Corderie sera abordée la question spécifique de **l'énergie des fleuves**.

- Une édition de la **Ronde**, redimensionnée avec 6 artistes invités au lieu de 12 en 2022 est programmée à l'automne 2023 avec pour ambition de stimuler les rencontres de l'art contemporain avec les habitants du territoire et avec les établissements scolaires et supérieurs.
- **2024, une année impressionniste** qui se prépare dès 2023, avec en perspective une saison Dessins, la conception de l'édition NI et, notamment l'exposition autour du peintre et graveur américain Whistler.

2023 permettra de poursuivre de nouvelles éditions de la Chambre des visiteurs et de la Ronde ainsi que la valorisation des collections permanentes.

Le cadrage budgétaire contraint de 2023 et la sobriété énergétique devront être pris en compte pour préparer ces projets.

- **Du côté de la médiation, les axes du projet RMM pourront être mis en œuvre dont les projets spécifiquement participatifs, ancrés sur le territoire et inclusifs :**
  - Des accueils d'artistes, en lien avec les projets éducatifs,
  - Un été au musée et une programmation riche ayant essentiellement pour cible un public familial,
  - Le développement du travail de médiation hors les murs, s'appuyant sur le dispositif pilote d'intégration d'une équipe de 8 services publics. Leur présence dans des lieux à forte attractivité permettant d'aller à la rencontre de publics, d'origines sociales très diverses, et pas nécessairement empêchés, très éloignés d'une pratique muséale fluide.
  - Les travaux d'accompagnement des publics vers, par exemple les projets de la Chambre des visiteurs et la Ronde,
  - Les propositions faites lors des journées du patrimoine et du patrimoine, de la Nuit des musées, de la Nuit étudiante...
  - Des démarches éducatives développées avec les professeurs de l'éducation nationale, l'école à l'hôpital et des acteurs du champ social.

Dans un contexte social et économique complexe, il s'agira pour les musées métropolitains de toujours favoriser une dynamique d'accès à la culture et aux connaissances pour le plus grand nombre et pour réfléchir ensemble au monde de demain.

Concernant le **Musée Beauvoisine**, réhabilitation estimée à 66 M€, ce projet a, dès son origine, pour ambition de se positionner comme un pilier de la candidature « Capitale européenne de la Culture 2028 » en mettant en lumière la richesse et la diversité des cultures européennes (voire internationale) convergeant vers la Normandie puis rayonnant à partir de l'axe Seine. Il s'agit d'un projet co-construit avec les citoyens du territoire grâce à des ateliers de concertation depuis 2019.

Le Museum et le Musée des Antiquités, tous deux fondés au XIXe siècle, occupent aujourd'hui des locaux vétustes, datés pour partie du XVIIe siècle (cloître classé au titre des Monuments Historiques), du XIXe et du XXe siècle.

Le scénario retenu se caractérise par les points majeurs suivants :

- Déploiement du programme sur l'actuel bâtiment des musées dont une partie est démolie et à reconstruire, l'Hôtel des Sociétés savantes conservé et à réhabiliter et le bâtiment du square démolie et à reconstruire,
- Ambition énergétique forte,

- Aménagement des abords extérieurs (jardin du square Mauris et Anne Poussin) dans le respect du tissu urbain mitoyen.

Les crédits inscrits au titre du BP 2023 (1M€) correspondent aux indemnités de concours et au démarrage des études.

## 2. Manifestations et équipements culturels

A travers son concours aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels et des artistes. Elle participe également au développement, à l'identité et à l'attractivité du territoire.

Le 31 janvier 2022, la Métropole a adopté sa politique culturelle, document cadre donnant les axes stratégiques de ses ambitions pour les années à venir :

- La culture pour tous,
- La culture par tous,
- La culture partout.

La délibération du 31 janvier 2022 définit également le champ d'intervention de la Métropole en matière culturelle et réaffirme les critères définissant l'intérêt métropolitain d'un équipement et d'une manifestation.

Dans la continuité de l'année 2022, les manifestations métropolitaines se déploieront de nouveau sur le territoire en 2023. Le cadre contraint des restrictions budgétaires aura pour conséquence une réduction des actions et des programmations culturelles.

### A/ Les manifestations culturelles

L'édition 2023 du festival « Spring », aujourd'hui premier festival européen de cirque contemporain à l'échelle régionale et piloté par les 2 pôles cirque en Normandie que sont le Cirque théâtre d'Elbeuf et la Brèche à Cherbourg, sera proposé comme chaque année en mars et avril dans les communes de la Métropole et dans les équipements partenaires, avec soit une baisse du nombre de spectacles proposés, soit des formats de spectacles moins importants.

« Cathédrale de lumière » reviendra, comme chaque été, en 2023 et accompagnera cette année le retour de l'Armada.

Jours de fête, programmation de spectacles et d'actions culturelles organisées dans les communes sera reconduite en 2023 avec une programmation resserrée, mais complétée du nouveau projet Pavillon-s Témoins de la chorégraphe Emmanuelle Vo Dinh, qui s'implantera au centre André Malraux à Rouen et dans une commune rurale de la Métropole.

Les Visites d'ateliers d'artistes, aujourd'hui « Rendez-vous à l'atelier », deviennent biennales et reviendront en 2024.

Le festival Normandie Impressionniste, qui a proposé des Nuits Impressionnistes en 2022 pour son édition intermédiaire, se prépare pour 2024.

En 2023, Forêt Monumentale préparera en coulisse sa deuxième édition prévue au printemps 2024 à l'automne 2026 en forêt de Roumare.

L'année 2023 est une année importante dans le cadre de la Candidature de Rouen au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028. Elle sera marquée au printemps 2023 par une pré-sélection et une sélection définitive prévue fin 2023. De nouvelles manifestations musicales ont sollicité le soutien de la Métropole dès 2023. A ce jour, une réflexion est en cours sur le festival Jungle Fest de l'artiste Rilès, le festival Seine Urbaine porté par la Traverse à Cléon, et le Pacific festival de l'association Home Factory.

## B/ Les équipements et structures culturels

En 2023, la Métropole poursuivra son soutien financier aux équipements et manifestations emblématiques de son territoire tels que l'Opéra de Rouen Normandie, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, le 106, l'ESADHaR, le Shed, la Maison de l'architecture de Normandie mais aussi aux festivals du Livre de Jeunesse, Normandie Bulle, Vivacité, Terres de Paroles, SuperCoin, sans oublier le projet photographique EOP, et des Arts et des Bus permettant l'exposition d'artistes européens et locaux dans les abris bus l'été. La Métropole reste mobilisée pour continuer à accompagner ces opérateurs, en veillant à respecter à la fois sa trajectoire budgétaire et l'accompagnement de ces opérateurs qui font la vitalité de notre territoire.

Après l'intégration de la Maison Sublime, plus ancien monument juif de France en 2022, la Régie Normandie Sites et Monuments (anciennement Régie des Equipements Culturels) poursuivra la gestion de l'Historial Jeanne d'Arc, de l'Aître Saint-Maclou et de la Tour Jeanne d'Arc et assurera l'organisation de nombreuses animations ludiques et de découvertes au château Robert le Diable telles que le week-end Les Fantastiques en juin et le grand jeu de piste en réalité augmentée.

La Métropole est intéressée par les projets qui pourraient prendre place dans le quartier Flaubert, tel que le projet de tiers lieu culturel grâce à l'accompagnement de Rouen Normandie Aménagement, et dont le programme sera arrêté en 2023.

La Métropole poursuivra sa contribution au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique (écoles de musique et conservatoires) via le versement d'une part de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) aux communes et son soutien aux associations qui contribuent à certains projets tels le Mouvement européen, l'Amistorial et Cultures du Cœur.

Le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire (LVPAH) attribué à la Métropole devrait être renouvelé pour 10 nouvelles années fin 2022. Conçu autour d'un nouveau programme construit sur 3 axes stratégiques (la culture, l'urbanisme et le tourisme) prenant en compte la transition social-écologique, ce programme conçu dans l'esprit de Faro reflète les engagements de la Métropole dans les droits culturels.

La Métropole poursuivra en 2023 les initiations impulsées en 2022 comme la formation dispensée à plus de 200 acteurs du territoire sur la mise en œuvre des Droits culturels ainsi que son accompagnement des structures culturelles au plan égalité femme homme.

Dans le cadre de sa politique d'actions culturelles et de participation de tous les citoyens à la vie culturelle, la Métropole poursuivra son soutien à l'association Cultures du Cœur, son partenariat avec le CHU et la Maison d'arrêt dans le cadre de Culture Justice. Mises en œuvre en lien avec d'autres politiques publiques de la Métropole (lutte contre les discriminations, PJJ, PLIE, Environnement, ...) ces actions viseront également les petites communes et les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

## ➤ Sports et Loisirs

La Métropole Rouen Normandie a souhaité, par délibération du 4 juillet 2022, réaffirmer et développer sa politique sportive en soutien avec les acteurs locaux sur le territoire. Cette politique se décline en trois axes principaux :

- 1- Le sport comme outil transversal au service de la solidarité et de l'égalité,
- 2- Le sport comme outil d'aménagement et de rayonnement de la dynamique territoriale,
- 3- Le sport comme outil d'expression de l'excellence.

### 1/Le sport santé

A l'initiative du Ministère des Sports, la stratégie nationale Sport Santé 2019-2024 a pour ambition d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun au quotidien à tous les moments de la vie.

En novembre 2022, la Métropole organise un colloque. Il a pour objectif de :

- Permettre un temps d'échanges entre les acteurs sur le partage d'expériences et des enjeux,
- Définir les orientations de développement et la mobilisation de la Métropole en matière de sport santé pour l'année 2023.

#### 1.1 Le sport adapté et le sport Handicap

En complément du dispositif d'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap, la Métropole Rouen Normandie met en place un dispositif d'aide financière pour les clubs qui développent le sport handicap de haut niveau dès 2023.

#### 1.2 Le sport Solidaire

En contrepartie du soutien financier de la Métropole Rouen Normandie, il est attendu que les clubs professionnels constitués en Société mettent en place des missions d'intérêt général : sport santé, actions en faveur des personnes handicapées, politique de la ville, égalité femmes-hommes.

Dès la saison 2022-2023, les clubs sont invités à se mobiliser davantage sur les orientations inscrites dans la programmation des contrats de la politique Ville qui visent une meilleure intégration des territoires prioritaires dans la ville et l'amélioration de la vie quotidienne des habitants en favorisant l'égalité des chances et la préservation de leur santé.

## 2) Le sport comme outil d'aménagement et de rayonnement de la dynamique territoriale

### 2.1 L'aide aux manifestations

Les manifestations soutenues par la Métropole Rouen Normandie sont reconnues d'intérêt métropolitain car elles apportent une dynamique au territoire et concourent à son rayonnement : meeting international d'athlétisme qui se déroule à Sotteville-Lès-Rouen, le Perche Elite Tour ou le tournoi de tennis WTA au Kindarena à Rouen.

Pour l'année 2023, la Métropole souhaite que les organisateurs intègrent des actions en faveur des publics en situation de handicap, des enjeux de développement durable, de lutte contre les discriminations et d'accessibilité au plus grand nombre.

## 2.2 La gestion des équipements

Ces équipements sont des piliers forts de la politique sportive métropolitaine et méritent à ce titre une attention toute particulière concernant les valorisations et développements possibles de leur activité en tenant compte des axes politiques majeurs de la Métropole.

Dans ces conditions, les quatre prochaines saisons sportives (saisons 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) seront mises à profit pour mettre en œuvre et animer un programme pluriannuel d'actions permettant de développer :

- L'approche intercommunale en développant de façon plus large l'accès aux équipements métropolitains pour les communes du territoire,
- L'approche responsable en mettant en place des actions écoresponsables en lien avec la démarche de responsabilité sociétale des organisations,
- L'approche attractive en expérimentant la mise en œuvre d'événements culturels ponctuels dans les équipements métropolitains et en assurant en lien avec l'office de tourisme les meilleures conditions d'accueil des spectateurs et supporters découvrant le territoire métropolitain,
- L'approche solidaire en mobilisant, avec les communes en contrat ville, des jeunes bénévoles pouvant aider les organisateurs d'événements se déroulant dans les équipements métropolitains et en favorisant la mise en œuvre d'actions d'insertion et de lutte contre la récurrence (chantiers éducatifs, travaux d'intérêt général etc...).

## 2.3 Aide à l'achat de minibus

La Métropole participera au dispositif Trans'sport à compter de 2023 afin d'apporter son soutien à l'acquisition de minibus aux associations sportives sur son territoire. Le dispositif Trans'sport en Normandie permet de mobiliser les moyens de la Région et des Départements avec pour objectifs de répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement, de faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions et de développer la sécurité de ces transports.

### 3) Le Sport comme outil d'expression de l'excellence

#### 3.1 Le soutien aux disciplines d'intérêt métropolitain

Conformément à la délibération du 27 juin 2019, sept disciplines ont été reconnues d'intérêt métropolitain : le basket, le handball, le football, le hockey sur glace, le rugby, le tennis de table et la voile.

Au cours de l'année 2023, la Métropole apportera son soutien aux équipes féminines et masculines des clubs évoluant au plus haut niveau dans ces disciplines.

#### 3.2 Le soutien aux activités sportives de Haut Niveau des clubs dont l'équipe première évolue dans un championnat amateur de niveau national en catégorie senior

La Métropole poursuit son soutien en accompagnant à 43 équipes en 2023.

#### 3.3 Le soutien au sport féminin

La Métropole continuera et renforcera son soutien à chacune des équipes féminines pour les deux saisons sportives 2022/2023 et 2023/2024, dans le cadre des conventions triennales,

dans les conditions suivantes : soutien de 40 % la deuxième saison du budget de l'équipe et de 50 % la troisième saison.

Concernant les travaux de réhabilitation du **stade Diochon**, les crédits inscrits pour l'exercice 2022 concernaient la poursuite des études et le début des travaux :

L'objet de ces travaux concerne principalement :

- La mise en conformité pour l'accès de l'ensemble du site aux personnes en situation de handicap, la rénovation totale de l'interface parvis/billetterie,
- Le réaménagement d'espaces sous les gradins de la tribune Lenoble comprenant la création d'un aménagement en rez-de-chaussée pour accueillir les locaux du club, la boutique, la billetterie, la consigne, boutique du club entre autres et à l'étage les locaux administratifs,
- L'amélioration de l'accueil des partenaires : création de loges sous les loges déjà en place,
- La création de deux locaux de stockage pour l'entretien du site et pour le stockage des rampes de luminothérapie.

Les crédits inscrits (3 000 000 €) pour 2023 concernent les travaux.

Concernant la réalisation d'un **équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines** sur le site de l'ancienne piscine Océade une étude de programmation a été lancée en 2022.

Les crédits inscrits (200k€) pour 2023 concernent les études de programmation et les diagnostics.

#### ➤ Solidarité, emploi

Depuis le début du mandat les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole se sont développées.

Une partie d'entre elles qui avaient été déployées pour faire face aux conséquences économiques et sociales liées à la crise sanitaire du COVID\_19 ont été arrêtées au début de l'année 2022 mais d'autres, notamment celles en matière de santé et d'insertion professionnelle, ont été amplifiées.

La phase aigüe de la crise sociale liée au COVID s'est estompée mais l'épidémie a impacté durablement les personnes en situations de précarité. Dans ce contexte, la Métropole Rouen Normandie a été amenée à arrêter les aides exceptionnelles d'urgence. Elle a renforcé ses interventions structurelles en faveur : de l'emploi et de l'insertion des personnes (plan local pour l'insertion et l'emploi, soutien à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, clauses sociales, chantiers éducatifs,...), de la santé de la population (soutien aux réseaux de santé, à l'investissement des établissements sanitaires de dimension intercommunale, à l'université de santé), de l'accompagnement des jeunes en difficulté et en risque de marginalisation.

L'ensemble de ces politiques thématiques est déployé avec une attention particulière accordée aux jeunes et aux habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

#### ➤ Contractualisation avec l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté

L'Etat et la Métropole ont conventionné sur une durée de trois ans pour mettre en œuvre des actions en matière d'Insertion, d'Egalité entre les Femmes et les Hommes, de Promotion de la Santé, de Prévention Spécialisée, de Politique de la Ville, de Mobilité et de lutte contre la

précarité alimentaire qui contribuent à prévenir et à lutter contre la pauvreté.  
La programmation des 17 actions de l'année 2022 représente un budget d'environ 1 931 325 € dont 420 000 € doivent être pris en charge par l'Etat.

➤ Contractualisation avec l'Etat dans le cadre du contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration

L'Etat et la Métropole ont conventionné sur une durée de deux ans pour mettre en œuvre des actions et une coordination qui ont pour objectif d'améliorer l'accueil et l'intégration des personnes bénéficiaires de la protection internationale ou primo-arrivantes présentes sur le territoire métropolitain. La première année du contrat financée par l'Etat à hauteur de 289 000 € a permis de développer des actions en faveur de l'hébergement des jeunes de moins de 25 ans, de l'apprentissage du Français, de la santé et de l'insertion professionnelle des personnes. Elle s'est également traduite dans une action de formation des professionnels-elles et des bénévoles qui les accompagnent. Ces projets vont se poursuivre durant la seconde année du contrat et être complétés par des interventions en matière d'interprétariat, d'accès aux droits et de participation des publics. Une subvention d'un montant équivalent à celui perçu fin 2021 va nous être attribué pour les soutenir.

➤ Politique de la ville

Signé le 5 octobre 2015, le contrat de ville vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des 16 quartiers prioritaires, correspondant à 47 781 habitants, soit 10 % de la population métropolitaine. Il repose sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique ainsi que la tranquillité publique.

Le contrat de ville a été prolongé d'une année supplémentaire, il se terminera donc le 31 décembre 2023. L'année 2022 a été consacrée à l'évaluation du présent contrat. Il s'agira en 2023 de construire le futur projet avec les partenaires tout en sachant qu'il n'y a pas de visibilité sur les principes de la future contractualisation.

➤ Prévention spécialisée

La prévention spécialisée, compétence transférée depuis le Département de Seine – Maritime à la Métropole en 2017, est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et leurs parents. Cette action vise, par une approche individuelle et/ou collective, à réinscrire les jeunes socialement et professionnellement. Sur le territoire métropolitain, six associations sont habilitées à intervenir sur les territoires de douze communes :

- AFPAC : Canteleu
- APER : Darnétal
- APRE : Cléon – Elbeuf - Saint Pierre-lès-Elbeuf - Oissel – Caudebec-lès-Elbeuf
- AREJ : Rouen
- ASPIC : Saint Étienne-du-Rouvray
- CAPS : Sotteville-lès-Rouen – Petit-Quevilly – Grand-Couronne

Les habilitations des services de prévention spécialisée arrivent à échéance le 26 septembre 2022. Suite à la fusion de l'APRE et de l'AREJ, cinq associations seront donc autorisées à intervenir sur le territoire de la métropole.

Une revalorisation salariale du secteur médico-social est intervenue en 2022 suite à l'accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs dans le cadre de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social.

Les résultats de l'audit réalisé préalablement à ce renouvellement démontrent la nécessité de renforcer l'intervention sur plusieurs territoires. Ainsi, la Métropole a prévu de renforcer les territoires de Elbeuf/Cléon et Sotteville-lès-Rouen.

Enfin, un diagnostic est lancé pour les communes comportant des quartiers prioritaires qui ne bénéficient pas de ce type d'intervention, Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville. Les résultats devraient être disponible au printemps 2023.

### ➤ Handicap

La Métropole est active dans le domaine de la prise en compte du handicap au travail aux travers de :

- Ses actions d'insertion dans l'emploi : au 31 août 2022, ce sont plus de 15 agents bénéficiant de l'obligation d'emploi qui ont été recrutés par la Métropole Rouen Normandie (dont un contrat d'apprentissage) ou qui ont fait connaître leur statut de travailleur handicapé,
- Ses actions de maintien dans l'emploi d'agents à risque d'inaptitude pour raisons médicales : du 01 janvier 2016 au 31 août 2022, plus de 86 situations individuelles d'agents à fort risque d'inaptitude ont été étudiées par la DRH et les directions opérationnelles de la Métropole. 68 agents se sont vus proposer une solution de mobilité
- Son soutien à des manifestations organisées par le Fonds d'Insertion pour l'Emploi des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) dans le cadre, par exemple, de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui a lieu cette année du lundi 14 novembre au dimanche 20 novembre 2022 avec comme thématique principale « « A quand le plein emploi pour les personnes handicapées ? » »

Une nouvelle convention liant la Métropole au FIPHFP est opérationnelle depuis le 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Dans ce cadre, la Métropole suit plusieurs objectifs à savoir :

- Poursuivre les liens de partenariats avec les organismes spécialisés pour favoriser le recrutement (ex : CAP Emploi), l'accueil de stagiaires (ex : Handisup) et la mise à disposition de travailleurs en situation de handicap (ex : l'Association Le Pré de la Bataille),
- Poursuivre la mise en œuvre de la période préparatoire au reclassement (PPR) en fonction des besoins de l'établissement,
- Poursuivre les actions de communication pour sensibiliser aux handicaps,
- Communiquer sur les aides présentes au sein de notre établissement,
- Mettre en œuvre des aménagements sur le principe de l'aménagement raisonnable,
- Aider à l'identification des besoins individuels et à la mise en œuvre de solutions de compensation techniques, organisationnelles et humaines,
- Maintenir le partenariat avec la société « KIALATOK » afin de former nos agents aux handicaps en utilisant la pédagogie du détour,
- Développer des projets innovants pour l'insertion et le maintien de personnes en situation de handicap.

## EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU HANDICAP

<i>Dépenses d'Investissement</i>	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé au 26/09/2022
Matériel informatique	2 203,24	-	15 318,56	-
Mobilier	22 499,27	12 923,52	4 514,86	357,51
Acquisition diverses	3 181,82	12 039,52	10 370,78	18 700,72
<b>TOTAL</b>	<b>27 884,33</b>	<b>24 963,04</b>	<b>30 204,20</b>	<b>19 058,23</b>

<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé au 26/09/2022
Fournitures petit équipement	9 018,25	9 499,16	3 717,12	-
Prestations de services	20 996,43	9 713,38	2 025,01	-
Remboursement trop perçu FIPHP	-	-	-	35 788,16
Entretien et réparation matériels	448,80	-	134,46	-
Aide à la personne	7 653,65	3 950,41	17 464,61	4 152,04
<b>TOTAL</b>	<b>38 117,13</b>	<b>23 162,95</b>	<b>23 341,20</b>	<b>39 940,20</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>66 001,46</b>	<b>48 125,99</b>	<b>53 545,40</b>	<b>58 998,43</b>
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

<i>Recettes</i>	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé au 26/09/2022
Participations actions ( <i>Fonctionnement</i> )	40 361,20	38 557,16	24 142,94	-
Participations acquisitions ( <i>Investissement</i> )	65 655,00	3 200,00	9 304,00	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>106 016,20</b>	<b>41 757,16</b>	<b>33 446,94</b>	<b>-</b>

### ➤ Insertion

#### ➤ PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

Depuis 1997, la Métropole et ses partenaires (l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté Européenne) agissent dans le cadre du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour le soutien de celles et ceux qui cumulent des difficultés d'insertion professionnelle.

Le P.L.I.E. 6ème génération (2021/2027) a fait l'objet d'un protocole d'accord validé par les cosignataires suivants : l'Etat, la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie.

Pour l'année 2022, le service a sollicité une subvention sur les crédits FSE supplémentaires attribués dans le cadre du REACT-EU pour le programme opérationnel national FSE 2014/2020. La demande de subvention est en cours d'instruction et porte sur un montant de 1 368 524 €, soit la totalité des dépenses éligibles au titre de l'année 2022.

Les modalités de mobilisation des crédits FSE+ pour la programmation 2021/2027 ne sont pas encore totalement connues. Cependant, l'appel à projets sera ouvert jusqu'à fin octobre 2022, et la demande de subvention peut couvrir jusqu'à 60% des dépenses éligibles pour un conventionnement pluriannuel de 3 années (2023 à 2025).

Le département de la Seine-Maritime (sur ses fonds propres) s'engagerait sur une subvention équivalente à celle des années 2014 à 2020, soit 279 286 € par an.

Pour l'année 2023, la part de la Métropole est estimée à 308 406 €.

➤ Projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux »

La Métropole a porté la constitution d'un groupement de 15 communes et 4 associations du territoire afin de répondre à un appel à projets de l'Etat dédié au repérage et à la mobilisation des publics « invisibles », notamment des plus jeunes d'entre eux. Le groupement a été créé spécifiquement pour la mise en œuvre d'un projet sur deux ans : de septembre 2019 à août 2021.

Son objectif était de soutenir des actions permettant « d'aller vers » et de mobiliser 200 à 250 jeunes NEETs (c'est-à-dire ni en emploi, ni en étude, ni en formation) de 16 à 29 ans, issus notamment des territoires ruraux ou des quartiers de la politique de la ville.

L'évaluation positive de notre expérimentation nous a conduit à solliciter son renouvellement puisqu'en mai 2021, l'Etat a relancé son appel à projets pour la période 2021/2023.

Ce projet a fait l'objet d'une réponse favorable et d'une signature de convention avec l'Etat ; il prendra fin en juin 2023.

➤ Soutien à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

Il s'agit de mettre en œuvre une ingénierie dédiée à l'accompagnement des territoires métropolitains candidats à l'expérimentation. A ce jour, 4 communes réparties sur 3 territoires émergents se sont engagées dans l'élaboration d'un projet. Les 3 territoires prévoient de déposer un dossier de candidature courant 2023.

Cette action a vocation à contribuer à l'insertion des personnes privées durablement d'emploi (au moins 12 mois) et au développement d'activités socialement utiles sur le territoire.

➤ Développement d'une plateforme de supports d'activités

Ce projet a vocation à soutenir les acteurs de la prévention spécialisée et de l'insertion auprès des publics jeunes et adultes en difficulté.

Son ambition est d'identifier et de confier des activités supports aux structures habilitées à encadrer des jeunes et des moins jeunes engagés dans un processus d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Les marchés réservés au SIAE ou les marchés d'insertion seront notamment mobilisés, en lien avec l'unité chargée de développer l'achat socialement responsable.

La Métropole s'est engagée à verser une subvention au programme 1ères heures/convergence dans le cadre d'une convention passée avec Convergence France (délibération B2021-0526 du 13/12/2021) ; un soutien au programme TAPAJ qui va être déployé sur le territoire métropolitain est envisagé (estimation 50 000 €) ; et enfin, un soutien à la création ou au développement d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) à hauteur de 25 000 € maximum par projet, dans la limite de 2 projets soutenus par an est à l'étude.

➤ Les clauses sociales

La mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics fait l'objet d'une fiche action (n°2) dans la CALPAE pour ce qui concerne le poste de facilitateur-riche de la clause sociale dédié au suivi des opérations du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).

A compter de 2023, le Département de la Seine-Maritime prévoit d'ouvrir à nouveau les crédits européens du FSE+ au financement des postes de facilitateur-riche.s. L'appel à projets porte sur les années 2023 à 2025, avec un taux de cofinancement à hauteur de 60%. Les conditions vont être étudiées avec le Département dans le courant des mois de septembre et octobre 2022.

➤ Jeunesse

Soucieuse de l'émancipation des jeunes de son territoire, la Métropole propose des actions concourant au soutien de leurs initiatives et à leur insertion sociale et professionnelle. La Métropole soutient également des associations du territoire qui participent à leur insertion. Dans le même sens, la Métropole Rouen Normandie soutient financièrement les Missions Locales qui interviennent sur son territoire afin de favoriser l'insertion des jeunes et pilote depuis 2017 le Fonds d'Aide aux Jeunes.

➤ Missions locales

Depuis 2010, la Métropole participe au financement des trois missions locales implantées sur le territoire. Elles sont financées dans le cadre de conventions triennales qui déterminent les objectifs et les moyens alloués pour l'exercice de leurs missions de service public. Les conventions 2023-2025 sont en cours de négociation avec les trois missions locales. Les axes de travail commun pour ces nouvelles conventions sont resserrés sur les priorités stratégiques de la Métropole, soit l'insertion sociale et professionnelle et emploi des jeunes dont ceux habitant un QPV.

➤ Créactifs

La Métropole propose avec le concours Créactifs un appel à projets auprès des jeunes de 18 à 30 ans. Les projets doivent s'inscrire dans les compétences de la Métropole et contribuer à la transition social-écologique du territoire. Le dispositif comporte un volet soutien financier aux projets des jeunes et un volet suivi des lauréats.

➤ Fonds d'aide aux jeunes

Le FAJ est destiné aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, le FAJ apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. Tout jeune bénéficiaire d'une aide du FAJ fait l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion. Le règlement métropolitain du FAJ distingue deux grandes « aides » : Les aides au soutien au projet d'insertion et les aides de première nécessité.

➤ Egalité femmes-hommes

La Métropole a adopté son quatrième Plan Egalité Femmes-Hommes (2021-2026) qui comprend deux axes (« Développer une culture de l'égalité femmes-hommes au sein de la Métropole » et « Favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques »). Il s'agit également de poursuivre les actions en matière de lutte contre la précarité menstruelle, de

formation des agent-e-s de la métropole pour mettre en place un budget intégrant le genre et de développer la communication autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles mais aussi de la promotion de l'égalité femmes / hommes en général.

➤ Lutte contre les discriminations

Le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD) étant adossé au Contrat de ville, il est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, il est proposé de poursuivre l'appel à projets annuel et de réaliser un bilan du PTLCD actuel ainsi qu'un état des lieux du territoire afin de dégager des orientations pour la future contractualisation.

➤ Santé

Dans le cadre de la politique santé métropolitaine voté le 27 septembre 2021, le plan d'actions 2023 se répartit autour de 3 axes :

- Améliorer l'accès à l'offre de soins,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Lutter contre la mortalité évitable.

Des mesures fortes sont prises se traduisant par un budget significatif sur trois volets :

- La poursuite de l'accompagnement des projets d'investissements proposés par le CHU, le CH du Rouvray, le CHI Elbeuf Louviers et le Centre Becquerel dans le cadre du Segur de la santé,
- Le financement de postes pour l'UFR Santé de Professeurs d'Université Praticiens Hospitaliers et d'odontologie,
- Le financement de l'association des professionnels de santé de l'agglomération de Rouen (APSAR) afin d'aider les professionnels de santé désireux de se structurer et de s'organiser sur le territoire métropolitain afin d'améliorer l'accès à l'offre de soins.

➤ Solidarité internationale

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie a approuvé le 27 septembre 2021 un dispositif de solidarité internationale en cohérence avec ses objectifs locaux en matière de transition social-écologique autour de 3 axes :

- La solidarité sanitaire et environnementale,
- L'aide d'urgence internationale,
- La lutte contre les discriminations et les inégalités.

L'une des innovations, est qu'au-delà du travail en réseau déjà existant, la Métropole propose dès son budget 2022 de mobiliser les citoyens et les associations de son territoire dans la lutte contre les discriminations et les inégalités à l'échelle internationale en mettant en place des appels à projets qui concerneront la lutte contre les discriminations et la pauvreté, la santé, le social, l'éducation, l'égalité femmes-hommes et l'environnement.

En 2023 et dans un contexte budgétaire contraint, la Métropole Rouen Normandie poursuivra la mise en œuvre de la politique de solidarité internationale telle que définie dans la délibération du Conseil métropolitain du 27 septembre 2021 :

## A/ Une solidarité sanitaire et environnementale

La Métropole favorisera la coopération décentralisée dont notamment sur Madagascar (conventions avec la Communauté Urbaine de Fort Dauphin) pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Elle continuera en outre ses liens avec les partenaires institutionnels, notamment l'Agence Française de Développement (AFD), Cités Unies France, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et la DAECT, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime, les communes métropolitaines, les ONG et les associations engagées dans la coopération décentralisée et les relations internationales.

## B/ Une solidarité mobilisant des citoyens et des associations du territoire

Dès 2023, et en corrélation avec sa politique de Solidarité internationale, la Métropole proposera un processus de mobilisation à destination des citoyens et des associations du territoire métropolitain, dans l'optique de favoriser davantage la solidarité à l'internationale sous forme d'un appel à projets.

## C/ L'aide d'urgence dans les pays en développement

L'aide d'urgence de la Métropole sera également reconduite et pourra être mobilisée pour venir en aide aux populations sinistrées liées aux catastrophes naturelles, climatologiques, sanitaires, géopolitiques (guerres...).

### ➤ Stratégie métropolitaine en matière de démocratie participative

En 2023, le service participation et citoyenneté est doté d'une équipe de 4 personnes permettant de répondre aux missions sur la démocratie participative dont l'animation territoriale à plusieurs échelles :

- Auprès des habitants dont les attentes sont de plus en plus prégnantes. L'enjeu est de rapprocher les politiques métropolitaines des citoyens, en les impliquant davantage et plus clairement dans les décisions qui impactent le devenir de leur cadre de vie, et en les encourageant à participer activement en instaurant un cadre facilement repérable et favorable à la co-construction citoyenne,
- Auprès des acteurs de la société civile et des corps intermédiaires qui sont également en attente d'une animation territoriale forte de la part de la Métropole et qui par ailleurs doivent être réunis dans un conseil de développement conformément à l'article L. 5211-10-1 du CGCT,
- Auprès des communes qui sont demandeuses d'une coordination métropolitaine des actions de démocratie participative, et pour certaines, d'un accompagnement dans la mise en œuvre de leurs stratégies de concertation,
- Enfin, auprès des services métropolitains qui ont besoin d'un accompagnement et d'un cadre sécurisé pour mener à bien les démarches de participation citoyenne demandées les élus métropolitains.

Pour l'année 2023, les enjeux majeurs se situent dans l'élaboration du projet de territoire en vue de la révision du SCoT, du PLUi et du PCAET avec une stratégie très ambitieuse de concertation et la mise en place d'une convention citoyenne de la transition écologique.

D'autres démarches sont également à souligner : la finalisation de la concertation sur le PDM (plan des mobilités) avec l'enquête publique, la poursuite de la concertation sur la nouvelle ligne TEOR T5, le lancement d'une démarche participative autour de Cœur de Métropole, de la Seine à vélo, de la Nature en ville et les arbres, de la Balade du Cailly (2ème phase), du projet Saint Sever-Nouvelle gare, des Opérations métropolitaines dans le cadre des projets ANRU, de l'Open Data ...

En 2023, l'animation des travaux du Conseil de développement durable (CDD) sera poursuivie. Le CDD est l'instance de consultation avec la société civile au service de la dynamique du territoire et de la démocratie participative locale. Elle intègre trois comités dont les travaux doivent être animés, suivis et accompagnés au cours de l'année 2023 :

1. Le comité d'évaluation de la transition sociale écologique : les travaux de ce comité permettent de questionner l'efficacité des démarches entreprises par la Métropole dans son Plan Climat Air Energie Territorial/COP21, ainsi que l'adéquation des moyens mis en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés.
2. Le comité des mobilités : conformément à la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) un comité des partenaires de la mobilité (article 15) a été créé et intégré au CDD. Leur première mission a consisté à contribuer à l'élaboration du PDM. Désormais, ils seront sollicités dans le cadre de toute évolution de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire, de la qualité de service et l'information à destination des usagers-es et de toute instauration ou évolution du taux de versement mobilité destiné au financement des services de mobilité de la Métropole.
3. Le comité du changement climatique et de l'aménagement du territoire : ce comité a à sa charge la contribution à l'élaboration des documents de prospective et planification qui permettent de décliner le projet de territoire (tels que le SCOT-AEC, le PLUi...). Il est également mobilisé pour suivre les grandes opérations d'urbanisme (Rouen Flaubert par exemple).

La Métropole entend faire valoir ses engagements ambitieux en matière de démocratie participative et co-construction citoyenne. Dans ce cadre, la Métropole souhaite accueillir sur son territoire, en juin 2023 « Les rencontres européennes de la participation ». C'est un événement national important permettant de valoriser et de questionner les pratiques territoriales de la démocratie participative en réunissant élus, experts, militants, praticiens et citoyens pour explorer les effets des outils et dispositifs participatifs, partager les bonnes pratiques et réfléchir à des pistes pour faire évoluer notre démocratie, à travers de nombreux débats et ateliers. Entre 500 et 1000 participants sont attendus. Les précédentes éditions ont eu lieu à Bordeaux, Lille, Grenoble, Mulhouse, Amiens et Rennes.

### 3. Penser et aménager le territoire durablement

#### ➤ Planification urbaine

Au terme de l'évaluation à 6 ans du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), le Conseil métropolitain a approuvé le 8 novembre 2021 sa mise en révision.

L'année 2022 a permis de préciser les attendus, en prenant notamment en compte les calendriers imposés par la loi Climat et Résilience. Dans ce cadre, il a été décidé d'élaborer un SCOT valant Plan-Climat-Air-Energie Territorial (SCOT-AEC) et d'engager concomitamment la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Parallèlement à cette démarche de révision, plusieurs procédures de modification ou de mise en compatibilité du PLUi seront menées à bien en 2023.

La démarche d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) (réalisation du diagnostic, concertation des élus, des professionnels, des associations et du grand public) s'est poursuivie en 2022 et les orientations du futur RLPI ont été mises en débat lors du Conseil Métropolitain du 16 mai 2022.

Le projet de RLPI sera soumis à enquête publique en 2023. Des crédits seront proposés afin de faire face aux frais d'enquête, d'assurer la rémunération de l'assistance à Maîtrise d'ouvrage et le paiement de l'accompagnement juridique.

Enfin, des crédits seront mobilisés en 2023 afin de poursuivre la démarche de fiabilisation des risques « cavités » et « falaises ».

#### ➤ Stratégie Foncière et Constitution de réserves foncières

S'agissant du Programme d'Action Foncière (PAF), l'encours de stock détenu par l'EPF Normandie pour le compte de la Métropole, qui était de 20 103 866 € au 31 décembre 2021, devrait s'élever à 21 842 000 € fin 2022, pour un plafond autorisé de 24 000 000 €.

Les acquisitions nouvelles réalisées ou prévues d'ici la fin de l'année 2022 dans le cadre du PAF devraient s'élever à un montant total de 2 800 000 € et porter principalement sur l'acquisition du site Sagatrans dans le cadre de la ZAC Rouen Flaubert et de réserves foncières dans le cadre du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare.

Parallèlement, le montant des rachats auprès de l'EPF devrait atteindre 1 000 000 €, et porter principalement sur des terrains situés sur la ZAC Rouen Flaubert (rachat de l'assiette foncière de la rue Berthe Morisot, notamment).

En 2022, la Métropole a procédé directement à la préemption puis à la revente du site Chapelle d'Arblay, pour un montant de 6 000 000 €. En dehors de cette opération, la Métropole devrait avoir réalisé, d'ici la fin de l'année, 7 acquisitions à titre de réserves foncières, le plus souvent par voie de préemption, et pour un montant global de 2 488 700 €.

En 2023, les acquisitions nouvelles qui seront réalisées par l'EPF devraient concerner la poursuite de la maîtrise du site Linoleum et des sites Orgachim et Yorkshire, dans le secteur Seine-sud.

Pour l'année 2023, le budget « acquisitions foncières » de la Métropole pourrait s'élever à environ 5 000 000 €, dont 2 500 000 € de rachats EPF (portages arrivant à 15 ans sur les secteurs du quartier Saint Sever Nouvelle Gare et de la Plaine de la Ronce), et 2 500 000 € d'acquisitions foncières en opportunité (dont les réserves foncières à vocation économique).

La démarche de définition d'une stratégie foncière pour la Métropole, sera finalisée début 2023. Cette démarche intègre l'ensemble des enjeux fonciers attachés aux différentes politiques portées par la Métropole (Habitat, Développement économique, Environnement et Energies renouvelables, Mobilités...).

➤ Grands projets et opérations d'aménagement

➤ Rouen Flaubert

Avec Rouen Flaubert, la Métropole porte un projet de reconfiguration du centre de la Métropole et de nouveau rapport à la Seine. Ce projet, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA, est emblématique de la volonté de la Métropole d'éviter l'étalement et de localiser logements et activités au cœur de l'aire urbaine.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des études liées à l'intégration de la ligne T5 et des études de maîtrise d'œuvre (parc Camille Claudel et viabilisation du Macro-lot 11, phase 2 des remblais...). Les travaux d'aménagement du secteur « Rondeaux B » et la commercialisation autour des secteurs « Rondeaux » et « canal » ont également été poursuivis.

Les études de programmation relatives à l'implantation d'un Tiers lieu sur le site du Triangle Béthencourt ont été menées en lien avec RNA et les études de faisabilité pour l'accueil d'un groupe scolaire sur « Rondeaux C » engagées.

La phase 2 de la concertation ciblée sur les enjeux de mobilité et de qualité de l'habitat a été engagée.

Il a également été procédé, en partenariat avec l'EPF Normandie, à la démolition des sites Volvo, SCI Hoche, et de 4 bâtiments sur le secteur Rondeaux. Les travaux d'aménagement du secteur Rondeaux (démolitions et viabilisation) ont bénéficié de financement dans le cadre du volet recyclage foncier du Plan de relance.

Les recettes de cession liées à la commercialisation du lot B ont permis à l'aménageur de ne pas appeler de participation d'équilibre auprès de la Métropole en 2022.

L'année 2023 sera marquée par le lancement des études de viabilisation des macro-lots 6, 12, 13 et 17, du Parc Clamagérain et du jardin des faisceaux, ainsi que par la réalisation de la phase 2 des travaux de remblais.

Les travaux d'aménagement du parc Camille Claudel (canal bleu) démarreront également en 2023.

Le versement d'une participation de 1 774 499 € est programmée en 2023. Un travail sera engagé pour préciser le périmètre des ouvrages qui seront remis à la Métropole.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
14 - Quartier Rouen Flaubert	220 000 000	49 860 574,91	150 000	3 079 830,00	166 909 595,00

La réalisation des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche, inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER), fait l'objet d'une convention partenariale de financement entre l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Métropole. La contribution globale de la Métropole s'élève à 27 M€, sur la période 2018-2025, pour un coût global d'opération arrêté à 180 M€.

Dans le cadre de sa participation, et au regard de l'avancement des travaux, le montant à verser en 2023 devrait s'élever à 4 012 500 €.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
51 - Réalisation des accès définitifs du pont Flaubert rive gauche	27 000 000	2 319 000	3 787 500	4 012 500	16 881 000

➤ Quartier Saint-Sever Nouvelle gare

Le COPIL de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) du 14 février 2020 a relancé les études en vue de la préparation de l'enquête d'utilité publique à l'horizon 2025 ou au-delà portant sur les tronçons Paris-Mantes et Rouen-Barentin, et comprenant la nouvelle gare de Rouen.

La signature en avril 2022 d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Saint-Sever-Nouvelle-Gare a permis de redéfinir les besoins en termes d'études. En application du PPA, un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a été conclu pour une durée de 8 ans et un montant de 3 723 660 € TTC. Parallèlement, l'étude confiée à RNA en vue de la rénovation de l'immeuble Concorde a été finalisée.

L'année 2023 sera marquée par la poursuite des études de maîtrise d'œuvre urbaine, la réalisation d'études techniques et le lancement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment pour la mise en place de la concertation. Le montant total des crédits d'études est estimé à 430 000 €.

➤ Le Parc naturel urbain du Champ des Bruyères

Les travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments du parc se sont achevés dans le courant du 2nd semestre 2021. Le Parc est aujourd'hui ouvert dans sa totalité.

Le paiement des entreprises et de la maîtrise d'œuvre se poursuivra durant l'exercice 2023, pour traiter les opérations relatives à la clôture des marchés.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
23 - Parc Urbain des Bruyères	24 422 545	22 280 093	1 312 234	800 000	30 218

➤ Balade du Cailly

Les crédits de paiement inscrits au budget 2022 ont principalement permis d'engager les études de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du projet.

Sur 2023, des crédits sont inscrits pour la poursuite des études de maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières et le démarrage des travaux.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de Paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
58 - Balade du Cailly	15 000 000	0	350 000	580 000	14 070 000

➤ Politique de l'Habitat (logement)

La Métropole a adopté son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 le 16 décembre 2019.

Le PLH définit les actions à poursuivre ou à engager par la Métropole et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire.

Il vise un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre la localisation de l'habitat et des emplois en lien avec la desserte en transports en commun, dans le respect de la préservation de l'environnement.

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Concernant l'offre de logements sociaux, les autorisations d'agencement au titre de la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la reconstruction « NPNRU » doivent permettre de répondre aux besoins dans ce souci de rééquilibrage social du territoire.

La Métropole réserve un budget de 2 500 000 € pour la réhabilitation thermique du parc social notamment dans les quartiers en Politique de la ville dont les habitants sont particulièrement touchés par la précarité énergétique. Par ailleurs pour accompagner la production de logements très sociaux et de résidences sociales destinés aux ménages les plus modestes, il sera proposé d'engager un budget de 800 000 € en 2023.

L'année 2023 verra se poursuivre la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre du PLH.

Sur le sujet des copropriétés, l'année 2023 sera plus consommatrice de crédits que 2022 pour plusieurs raisons :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) d'Elbeuf avec plusieurs copropriétés votant des travaux (fin de l'OPAH programmée pour mars 2023, qui sera prolongée pour permettre la mise en place de la prochaine OPAH),
- Seconde année de l'OPAH Copropriétés Dégradées (CD) de Saint-Etienne du Rouvray
- Mise en œuvre d'une concession d'aménagement pour la démolition de la copropriété Robespierre Saint Etienne du Rouvray suite à un constat de carence,
- Fort développement des demandes de subventions des copropriétés sollicitant des subventions au titre de la rénovation énergétique (lié au contexte national et au développement de la Société Publique Locale Altern),
- Déploiement du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) et d'une Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC).

Les marchés relatifs à l'étude sur le logement vacant et à l'étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU à Rouen se poursuivront au premier semestre 2023.

La Métropole continuera à apporter son soutien financier à la construction de logements à prix abordable, notamment à travers l'accession sociale. Le budget accession sociale 2022 (250 000 €) devrait être entièrement consommé d'ici la fin de l'année. Les besoins de financements devraient demeurer importants en 2023 et des crédits seront proposés pour accompagner des projets d'habitat participatif.

Une délibération cadre sur la Stratégie foncière habitat a été approuvée fin 2021. Cette stratégie a été affinée tout au long de l'année 2022 et sera intégrée à la Stratégie foncière générale qui sera présentée à l'approbation du Conseil métropolitain début 2023.

#### 4. Renforcer la cohésion territoriale

##### ➤ Aménagement durable de l'espace public

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole est compétente en matière de voirie. Ce poste de dépenses important pour notre établissement fait de la Métropole le premier opérateur de réseaux sur son territoire. Ce positionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

Outre la gestion rigoureuse et globale des espaces, cette compétence permet aussi de mettre en place une politique métropolitaine des mobilités douces. Dans le même esprit, la Métropole agit sur la maîtrise de l'énergie en réduisant de façon significative les consommations de l'éclairage public au travers de 3 types d'actions :

- L'extinction de l'éclairage la nuit en concertation avec les communes qui le souhaitent ;
- La mise en place de la modulation de l'éclairage ou la diminution de sa puissance ;
- Le remplacement des éclairages vétustes par la pose d'éclairage à leds.

Cela s'est concrétisé par une réduction de 20 % des consommations électriques dans ce secteur d'activité. Il est proposé d'accentuer fortement cette politique en s'appuyant sur le plan de relance pour le volet investissement. Toutes les opérations de voirie ou de requalification des espaces publics intégreront un volet performance énergétique de l'éclairage public, notamment par le remplacement systématique par un éclairage de type LED ou équivalent.

Compte tenu du contexte énergétique actuel, il est d'autant plus important d'appuyer nos efforts sur la maîtrise de notre Eclairage Public et de nouvelles étapes seront finalisées, en lien avec les Maires, cela permettra d'ici la fin de l'année 2022, de limiter pour la Métropole, l'explosion du coût constaté sur 2022 (prix unitaires x 2,5).

En 2022, la Métropole a démarré son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes des pôles » majoré conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés en matière de renaturation, de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces et de qualité et sécurité de l'espace public. Elle poursuivra ses efforts sur la requalification des voiries des parcs d'activités économique et intégrera dans ses projets de voirie les réflexions sur les mobilités actives.

Deux enveloppes spécifiques de ce PPI sont consacrées à la renaturation de nos espaces publics ainsi que sur l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir.

Plus globalement la Métropole souhaite, au travers de ses investissements, se re-questionner sur les usages de l'espace public en mettant l'individu et la qualité de vie au centre des préoccupations.

En effet, la nature en ville ne concerne pas uniquement la biodiversité, il s'agit également d'un défi pour la qualité de vie à travers la durabilité de nos modèles urbains. Dans cette même logique, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur continueront à être au cœur des réflexions pour réaliser une Métropole vertueuse et attractive pour tous.

Sur les 40 M€ actés pour les projets de territoire, il a été mis en place des autorisations de programme pour certains projets en 2022 qui se poursuivent en 2023.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP)	Crédits de paiements prévisionnels 2023 (CP)	Restes à financer (CP Futurs)
69 - Projet de territoire Petit Couronne RD3	1 850 000		0	50 000	1 800 000
73 - Projet de territoire RD6014 Bonsecours / Boos	5 000 000		200 000	80 000	4 720 000
72 - Projet de territoire Bois Guillaume RD928	2 450 000		200 000	80 000	2 170 000
66 - Projet de territoire SER SOTTEVILLE	4 400 000	0	150 000	280 494	3 969 506

➤ Renouvellement urbain

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification de 9 des 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois sites dits d'intérêt national sont concernés sur le territoire de la Métropole (Hauts-de-Rouen à Rouen et Bihorel, Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, la Piscine à Petit-Quevilly). Six autres sites dits d'intérêt régional sont concernés par le PNRU : Le Plateau (Canteleu), Le Parc du Robec (Darnétal), Le Centre-ville (Elbeuf), Saint-Julien (Oissel), Grammont (Rouen), Château Blanc (Saint-Etienne-du-Rouvray).

La convention métropolitaine transversale de renouvellement urbain portant sur les compétences habitat, voirie espaces publics et économie de la Métropole, signée en octobre 2018, a fait l'objet d'un 1er avenant en 2020. Un nouvel avenant est prévu en 2022.

Les conventions pluriannuelles par quartiers ont été approuvées courant 2019 et mises en œuvre dans le cadre d'engagements financiers pris par l'ANRU à échéance 31/12/2026. Les clauses de revoyure des 3 projets d'intérêt national devront être intégrées dans les projets urbains. Les opérations débutées en 2020 se poursuivront en 2022.

Autorisation de Programme	Montant de l'AP	Réalisations antérieures	Crédits de paiements prévisionnels 2022 (CP 2022)	Crédits de paiement prévisionnels 2023 (CP 2023)	Restes à financer (CP Futurs)
67 - ANRU Espace publique Oissel Quartier Saint Julien	5 792 000		353 000	341 787	5 097 213
68 - ANRU Espace publique PT Quevilly Quartier de la piscine	10 068 000		304 250	2 571 471	7 192 279
70 - ANRU ELBEUF	5 101 000		215 000	1 100 000	3 786 000
71 - ANRU Espace public Cléon	12 174 000	0	128 667	1 060 000.00	10 985 333
74 - ANRU Espace public Darnétal	6 130 000		280 000	500 000	5 350 000
75 - ANRU Espace public Canteleu nouvelle voie Flaubert	1 360 000		50 000	1 035 000	275 000
ANRU Espace Public Saint Etienne du Rouvray Château blanc	3 873 024.01			86 742	3 786 228.01

La Métropole a repris à sa charge les ouvrages d'art avec la compétence voirie (des communes et du Département). L'inspection, le gros entretien et la mise en sécurité des ouvrages (ponts, etc.) nécessiteront à nouveau en 2022 la mobilisation de crédits importants. Des diagnostics ont été effectués dès 2015 pour prioriser les opérations les plus urgentes en termes de sécurité.

Désormais, la collectivité s'engage dans une opération récurrente de gros entretien. Des crédits seront proposés en 2023 notamment pour le pont Corneille à Rouen et la passerelle à Petit-Quevilly dans le cadre de l'opération PNRU.

➤ Accueil des gens du voyage

Pour l'année à venir, l'ambition de la Métropole Rouen Normandie reste de répondre aux obligations du Schéma Départemental des Gens du voyage en passant notamment par la construction d'une aire de grands passages. De même, la mobilisation des communes sera nécessaire pour réaliser les dernières aires d'accueil dont la Métropole a besoin pour remplir ses obligations envers ce public fragile. Un programme pluriannuel d'investissement, dont le coût est estimé à environ 20,5 M€ est proposé à cet effet lors de ce conseil du 8 novembre 2021.

En outre, sur l'agglomération, une forte proportion de la population du voyage se sédentarise. Face à cette évolution, et pour faire suite à l'étude réalisée en 2021 pour l'aménagement d'une aire familiale, des travaux ont été réalisés en 2022 et restent à achever à Mesnil Esnard sur l'année 2023.

Enfin, des crédits sont proposés pour l'entretien des aires d'accueil. Des campagnes de travaux pendant les périodes de fermeture doivent être menées sur les aires afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité des installations ainsi que pour la vérification de la conformité de nos installations électriques.

Enfin, des acquisitions foncières devront être inscrites au budget pour l'aire de grand passage.

➤ Dotations des communes

La Métropole conservera, en 2023, son dispositif de redistribution financière via la dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière, faisant partie intégrante du pacte financier et fiscal, augmentera de 100 000 € sur des critères de solidarité (soit 10,8 M€). En 2022, la Métropole avait accordé une part exceptionnelle non reconductible sur l'énergie pour 2 M€.

Les dossiers « ANRU » des communes concernées ont tous été approuvés par le conseil métropolitain, et la mise en œuvre des projets monte en puissance. Les fonds de concours ANRU » pourront dans ce cadre, continuer à être mobilisés en 2023.

Concernant le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes, il sera proposé de maintenir l'enveloppe de 700 000 € pour 2023.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une aide au titre du Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) mis en place en 2017.

Enfin le FACIL ; Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local ; Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois, faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole, un territoire d'excellence au niveau social-écologique.

Son enveloppe est de 48 millions d'euros. Dans ce cadre, des fonds de concours pourront être mobilisés pour les communes en 2023.

## 5. Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole

### ➤ L'évolution des dépenses de personnel

Au 31 janvier 2022, 1 710 postes à statut public ou privé étaient pourvus au sein de la Métropole. Des mesures d'augmentation des salaires les plus modestes, via une majoration du régime indemnitaire, ont été mises en place pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A compter de juillet 2022, le point d'indice a été augmenté de +3.5%. Il a été décidé d'appliquer la même évolution aux agents à statut privé (régie de l'eau et de l'assainissement) avec effet réciproque.

Outre les dépenses de personnel correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale. La Métropole participe ainsi à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) des agents qu'elle emploie dont elle a augmenté sa participation au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle a aussi augmenté, à cette même date, sa participation aux titres repas.

La masse salariale représente en projection sur 2022, 15% du budget de fonctionnement de la Métropole (taux incluant l'ensemble des 8 budgets de la Métropole dont celui des transports).

Pour 2023, l'ensemble des budgets dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 devrait être compris entre 94 et 95 M€ (90.8M€ en 2022), soit une évolution d'environ 5 % de B.P. à B.P.

Cette estimation intègre notamment :

- L'impact de la hausse de la valeur du point de +3.5% en année pleine et une somme pour une éventuelle évolution de 2 % mi 2023,
- Une augmentation de 12 emplois budgétaires au sein de la régie eau et assainissement qui doit être renforcée,
- La monétisation des comptes épargnes temps.

### ➤ La gestion prévisionnelle des emplois

Au 31 janvier 2022, les 1 710 postes à statut public ou privé pourvus se répartissaient ainsi :

- 1412 titulaires ou stagiaires à statut public (82%) et 298 contractuels à statuts public et privé (18%)
- 91% sur des emplois à statut public et 9% sur des emplois à statut privé au sein de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Pour les emplois à statut public, la répartition reste proche à celle des années antérieures, avec une majorité d'hommes (59%) en 2021 et 41% de femmes. Les hommes sont plus présents dans la filière technique. Ils représentent 82% des effectifs de cette filière et 43% des effectifs globaux. Les femmes sont davantage présentes dans la filière administrative. Elles occupent 83% des effectifs de cette filière et 26% des effectifs globaux.

Les agents se répartissent à 52% au sein de la catégorie C, 23% en catégorie B et 25% en catégorie A, soit une légère baisse de la catégorie C par rapport à 2020 (-4%).

Les emplois relèvent principalement des filières technique (59%) et administrative (35%) soit une répartition similaire à 2020.

Pour les emplois à statut privé des régies eau et assainissement, 75% sont pourvus par des hommes et 25% par des femmes. 40% des effectifs sont assimilés à la catégorie C.

L'âge moyen au sein de l'Etablissement est 45,4 ans soit une hausse de 0.6 par rapport à 2020.

➤ La durée de travail

A ce jour, la majorité des agents effectue leur durée de temps de travail en horaires fixes (62.5%) contre 37.5% en horaires variables.

7.3% des agents, majoritairement des femmes (85% de l'effectif), exercent leur activité à temps partiels, essentiellement à 80% (74%) et à 90% (16,4%).

Conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Métropole a redéfini le cadre des cycles de travail et le règlement afférent.

Dans ce cadre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, 19 possibilités d'organisation hebdomadaire sont désormais ouvertes et notamment la possibilité de travailler à temps complet, 35 h sur 4 jours ou sur différents cycles, 9 jours ouvrés sur 10.

Conformément aux textes en vigueur, certains emplois comportant des sujétions particulières (des horaires décalés...) ouvrent droit à un cycle de travail inférieur à la durée légale de 1 607 h par an (ex : agents de collecte des déchets, opérateurs cureurs des réseaux d'assainissement...)

Ces dispositions visent notamment à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

De plus, un nouveau règlement du télétravail a été mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour modifier le plafond hebdomadaire de jours télétravaillés à 2 jours au lieu d'une journée).

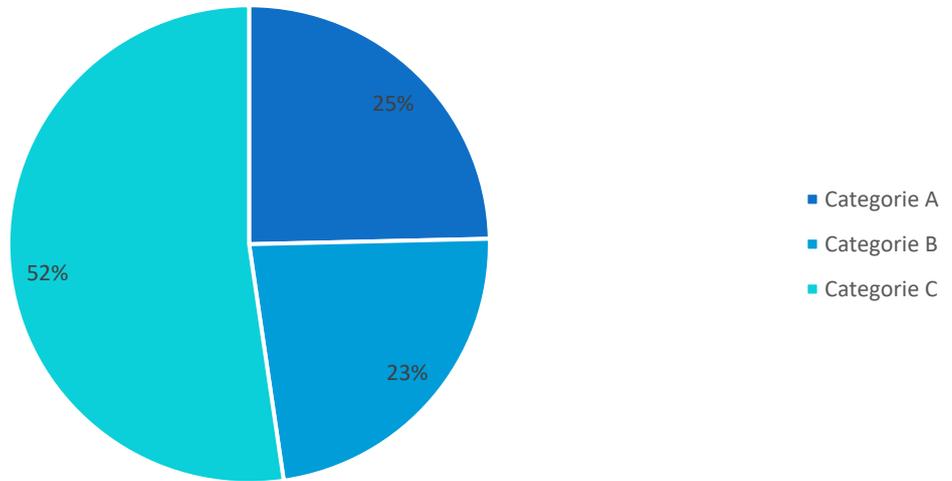
Depuis 23 mai 2022, une expérimentation télétravail a été mise en place dans le cadre des bureaux partagés portant le plafond hebdomadaire à 3 jours (maximum 1 jour fixe et 2 jours flottants par semaine).

➤ La répartition des effectifs pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2022

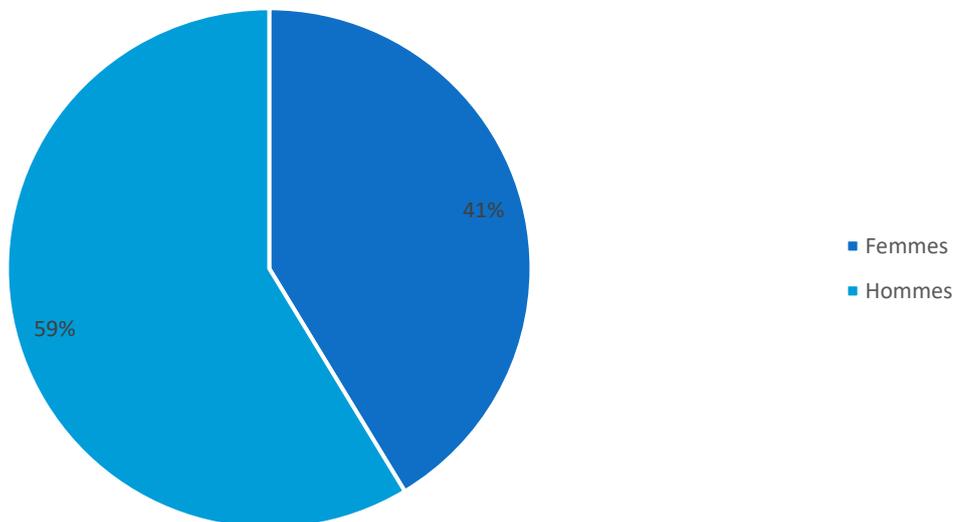
Répartition par catégorie, cadre d'emplois ou groupe de classification et genre

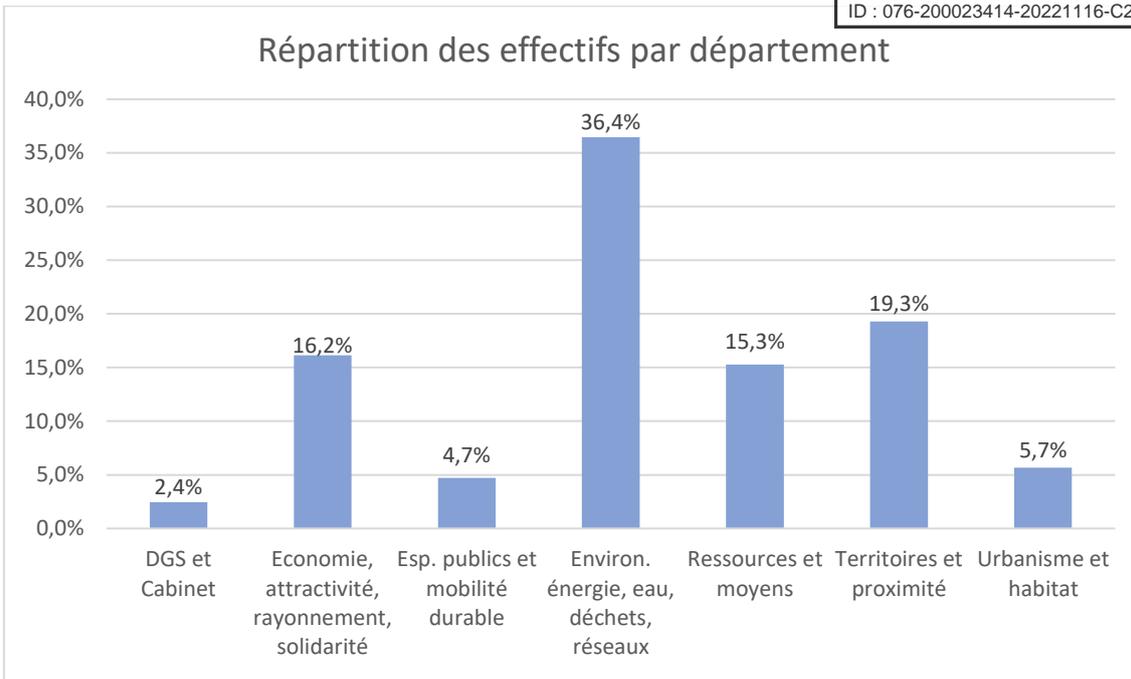
Nombre d'agents présents au 1er janvier 2022 sur emplois permanents (public et privés)			
<b>☐ Catégorie A</b>	<b>216</b>	<b>167</b>	<b>383</b>
<b>☐ Filière administrative</b>	<b>127</b>	<b>52</b>	<b>179</b>
Administrateur		1	1
Administrateur général		1	1
Administrateur hors classe		2	2
Attaché	78	25	103
Attaché hors classe	10	2	12
Attaché principal	36	12	48
Directeur Général Adjoint des Services + 400.000 habitants	1	4	5
Directeur Général des Services + 400.000 habitants		1	1
Directeur territorial	2	4	6
<b>☐ Filière culturelle</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>21</b>
Attaché de conservation du patrimoine	6	1	7
Attaché principal de conservation du patrimoine	3	2	5
Bibliothécaire principal	1		1
Conservateur du patrimoine (sur concours)	3	2	5
Conservateur du patrimoine (sur promotion)		1	1
Conservateur du patrimoine en chef	1	1	2
<b>☐ Filière Sociale</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
Assistant socio-éducatif	2		2
<b>☐ Filière technique</b>	<b>73</b>	<b>108</b>	<b>181</b>
Ingénieur	41	59	100
Ingénieur en chef	1	8	9
Ingénieur en chef hors classe	1	6	7
Ingénieur principal	30	35	65
<b>☐ Catégorie B</b>	<b>199</b>	<b>113</b>	<b>312</b>
<b>☐ Filière administrative</b>	<b>143</b>	<b>14</b>	<b>157</b>
Rédacteur	39	7	46
Rédacteur principal de 1ère classe	63	6	69
Rédacteur principal de 2ème classe	41	1	42
<b>☐ Filière culturelle</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>22</b>
Assistant de conservation	13	2	15
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2		2
Assistant de conservation principal de 2ème classe	4	1	5
<b>☐ Filière sportive</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe	1		1
<b>☐ Filière technique</b>	<b>36</b>	<b>96</b>	<b>132</b>
Technicien	13	41	54
Technicien principal de 1ère classe	9	30	39
Technicien principal de 2ème classe	14	25	39
<b>☐ Catégorie C</b>	<b>247</b>	<b>576</b>	<b>823</b>
<b>☐ Filière administrative</b>	<b>175</b>	<b>20</b>	<b>195</b>
Adjoint administratif	42	3	45
Adjoint administratif principal de 1ère classe	75	4	79
Adjoint administratif principal de 2ème classe	58	13	71
<b>☐ Filière animation</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1		1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe		1	1
<b>☐ Filière culturelle</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>38</b>
Adjoint territorial du patrimoine	7	5	12
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	6	7	13
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	6	7	13
<b>☐ Filière technique</b>	<b>52</b>	<b>536</b>	<b>588</b>
Adjoint technique	18	119	137
Adjoint technique principal de 1ère classe	15	203	218
Adjoint technique principal de 2ème classe	5	102	107
Agent de maîtrise	4	26	30
Agent de maîtrise principal	10	86	96
<b>☐ Statut privé</b>	<b>48</b>	<b>151</b>	<b>199</b>
<b>☐ Statut privé</b>	<b>48</b>	<b>151</b>	<b>199</b>
Cadres	6	26	32
Cadres de Direction		2	2
Cadres groupe VII	1	1	2
Cadres Supérieurs	1	3	4
Ouvriers - Employés Groupe II	10	65	75
Technicien Groupe III	7	1	8
Technicien Groupe IV	9	30	39
Techniciens Supérieurs	14	21	35
Techniciens Supérieurs- Maîtrise Gpe VI		2	2
<b>Total général</b>	<b>710</b>	<b>1007</b>	<b>1717</b>

### Répartition par catégorie des effectifs permanents public et privé

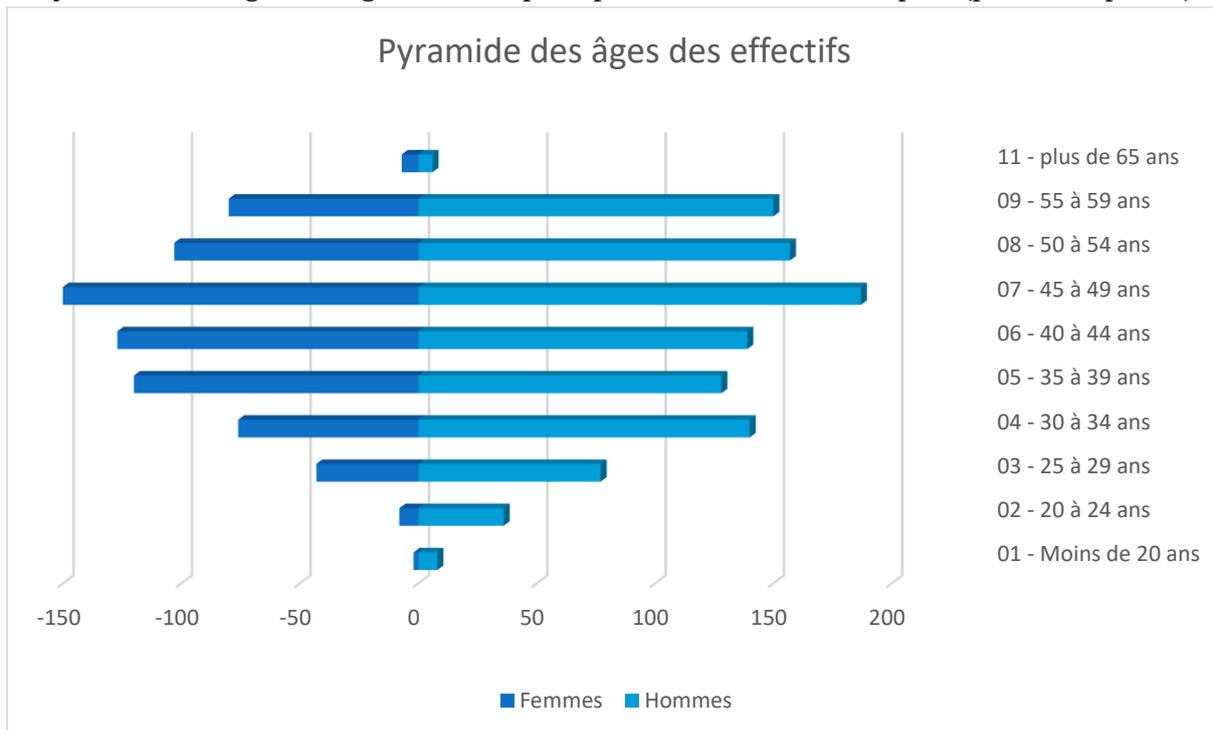


### Répartition par genre des effectifs permanents public et privé





### Pyramides des âges des agents sur emplois permanents de la Métropole (publics et privés)



### Moyens d'actions de la Métropole

La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

La gestion immobilière se poursuit en optimisant le patrimoine par la vente de biens non nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines. La Métropole a engagé la rédaction d'un schéma immobilier pour adopter une stratégie complète et structurante, avec une vision à

long terme permettant la mise en adéquation des réalisations à court et moyen terme. Ainsi, une étude pilote est engagée sur le site du parc du Cailly à Déville-lès-Rouen.

La nécessité de mettre en œuvre les mesures dans le cadre du plan de sobriété énergétique va également guider l'action des services.

#### ➤ Transition numérique

En 2022, le deuxième Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) a été élaboré pour couvrir la période 2022-2026. Il a été validé en juillet. Sa mise en œuvre a d'ores et déjà commencé.

Les grandes orientations de ce nouveau schéma sont déclinées autour des thèmes suivants :

- Le numérique au service des citoyens et le numérique responsable,
- Une administration efficiente,
- Un système d'Information disponible et sécurisé.

Les 153 demandes de projet ont fait l'objet d'une analyse des charges et des budgets. En adéquation avec les ressources financières et humaines planifiées, 137 projets ont été retenus et programmés sur les trois prochaines années.

Les principaux projets identifiés sont pour 2023 :

- Le déploiement de l'outil de gestion de la relation citoyenne,
- Les premières réalisations du Système d'Information Energétique (dont le cadastre solaire),
- La sécurité des systèmes d'information. Au regard de l'actualité, cette thématique reste une priorité. Les actions couvrent les obligations réglementaires mais avant tout, renforcent nos infrastructures afin d'assurer des services sécurisés. Cette sécurité des SI continue de mobiliser des ressources financières importantes,
- L'évolution permanente des infrastructures numériques,
- La dématérialisation (Titres de recette, Arrêtés de voirie, ...),
- La mise en valeur de nos datas en interne (projets SI décisionnel) et en externe (poursuite du projet opendata, Rouen Métropole dans Ma Poche, ...).

Certains sujets s'inscrivent dans l'élaboration, avec l'appui des services de la Ville de Rouen, d'un catalogue de services aux Communes et les actions déjà engagées seront renforcées : Cybersécurité, Protection des données, démarche Open data, etc. Par ailleurs, la Métropole et la Ville de Rouen continuent de chercher les synergies sur les fonctions numériques.

Pour l'année 2023, le budget qui sera à mobiliser pour ces projets est évalué à environ 2 M€ (hors Maas et Hyperviseur des mobilités), conformément à l'épure budgétaire 2022-2024 du SDSI.

Enfin, les travaux du groupe de travail des ambassadeurs numériques #MaMétropoleConnectée se poursuivront avec pour ambition la déclinaison de la stratégie numérique «Territoire Intelligent et durable » votée à l'été 2021.

L'implication de la Métropole au sein des Interconnectés, le réseau national des territoires innovants, s'est concrétisée par l'accueil d'une journée séminaire sur les enjeux du numérique pour notre territoire. Cet engagement se poursuivra en 2023.

Les orientations de la stratégie numérique seront développées :

- L'accompagnement des usages numériques sur le territoire avec un volet inclusion numérique,
- La rédaction d'une feuille de route numérique responsable dans la continuité des actions déjà réalisées en interne et auprès des acteurs du territoire (mise en œuvre de la Loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique en France (REEN), labellisation, filière de recyclage informatique Reboot Ecosystème, etc.),
- La poursuite des expérimentations en lien avec la donnée et l'Intelligence Artificielle (Datalab),
- La diffusion et la valorisation des données sur notre plateforme open data qui a ouvert le 1er octobre 2022.

➤ Ressources de la Métropole

Fiscalité

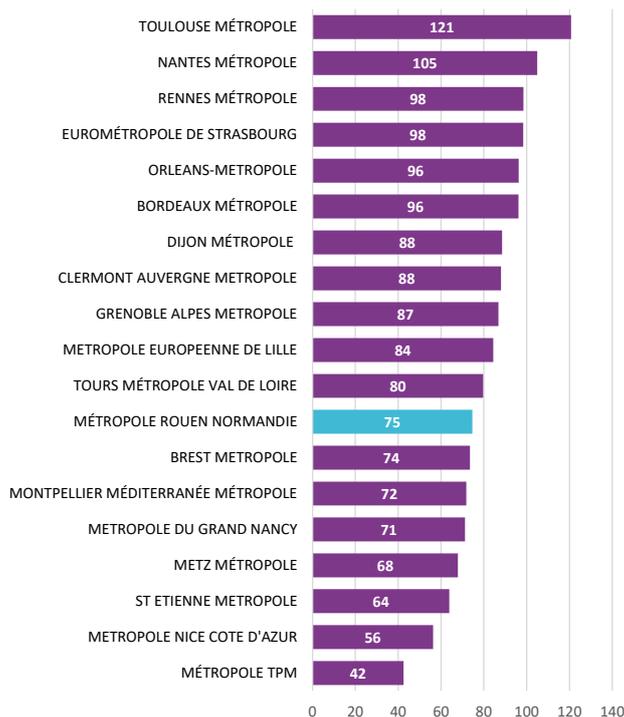
• **Dès 2023, la TVA représentera une part significative des recettes de la Métropole**

Depuis 2021, la Métropole ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. La Métropole ne perçoit plus qu'un montant résiduel de 2 M€ environ (contre 50 M€ environ avant la réforme), correspondant principalement aux résidences secondaires. Le produit de taxe d'habitation a été remplacé par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), perçue à hauteur de 53,9 M€ en 2021. Ce produit présente trois caractéristiques pour la Métropole :

- Il devrait être dynamique, car indexé sur le produit de TVA encaissé par l'État au niveau national. En 2022, sa progression devrait ainsi être de +9,6%. Pour 2023, la croissance de ce produit est attendue entre 5 et 5,5% (5,1% communiqué devant le Comité des finances locales, 5,5% affichés dans le PLF 2023),
- Il est décorrélé des évolutions locales et sensible à la conjoncture économique nationale,
- Son montant provisoire notifié en 2022 est de 59 332 344 €.

Le projet de loi de finances pour 2023 consacre, dans le cadre de l'objectif de diminution des impôts de production, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en deux ans. Pour la Métropole, cette suppression sera effective dès l'année 2023, avec un remplacement par une fraction du produit national de TVA. La Métropole Rouen Normandie se situait à légèrement au-dessous de la médiane des métropoles du point de vue de cette recette fiscale :

CVAE 2021/hab.



Deux sujets restent en débat, avec un impact potentiellement important sur les recettes attendues :

- L'année de référence pour la compensation de CVAE : la CVAE est une recette par nature très volatile. Le projet de loi de finances tel que présenté par le gouvernement prévoit une compensation au niveau de la moyenne constatée sur la période 2020-2022, soit environ 38,5 M€ pour la Métropole, Ce point reste cependant en débat, car au niveau national la CVAE enregistre un point bas en 2022 du fait des effets décalés de la crise sanitaire et économique. Un amendement au projet de loi de finance déposé par le gouvernement prévoit ainsi d'inclure dans le calcul de cette moyenne le montant qui aurait été perçu en 2023 avec l'application des règles actuelles.

<i>en M€</i>	CA	CA	CA	CA	
	2018	2019	2020	2021	2022
CVAE perçue par la Métropole	37,8	39,4	39,7	37,7	38,2
<i>Evolution</i>	-6,5%	+4,1%	+0,8%	-5,1%	+1,4%
Moyenne 2020-2022	38,5				

- Le lien avec la dynamique du territoire : contrairement à la fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation, un lien avec le territoire serait conservé. Ainsi, une part variable correspondant à une partie de la dynamique de TVA au niveau national serait attribuée à un « fonds national de l'attractivité économique des territoires ». Les modalités de répartition du fonds entre les collectivités ne sont à ce stade pas définies et sont renvoyées à un décret. L'exposé des motifs cite cependant la possibilité de répartir ce fonds au prorata des bases de CFE de chaque collectivité.

- **La fiscalité économique : une incertitude concernant l'actualisation des valeurs locatives**

Le produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) comporte désormais deux parts importantes :

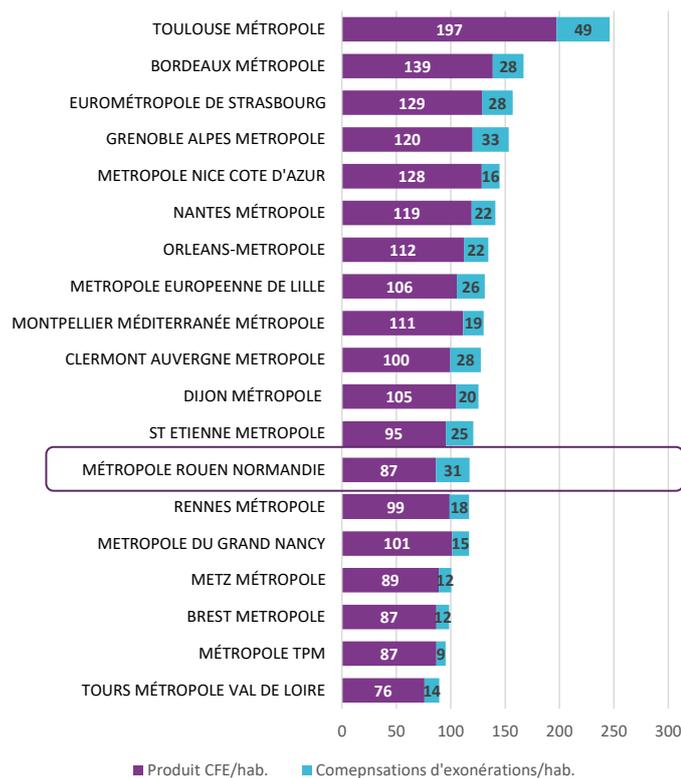
- Le produit proprement dit, issu de l'application du taux aux bases de CFE,
- Les compensations d'exonérations, qui sont importantes depuis 2021. En effet, la loi de finances pour 2021, dans le cadre de l'allègement des impôts de production, a prévu un abattement de 50% des bases pour les établissements industriels. Cette réforme est compensée par l'Etat : en 2022 la Métropole perçoit donc une partie du produit sous forme de fiscalité (de l'ordre de 44,4 M€ en 2022) et une partie sous forme de compensation des exonérations (15,8 M€ dont 14,3 M€ au titre de cet abattement de 50% pour les établissements industriels).

Pour 2023, l'évolution des bases de cotisation foncière des entreprises fait encore l'objet d'une incertitude. En effet, les tarifs servant à l'établissement des valeurs locatives des locaux professionnels ont été actualisées dans le cadre du travail des commissions départementales. Cependant, l'application de cette actualisation se traduirait par des évolutions importantes pour les contribuables et les collectivités. Un amendement adopté par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale (pas encore débattu en séance plénière) prévoit ainsi de reporter à 2025 la prise en compte de cette actualisation.

La CFE de la Métropole Rouen Normandie présente deux caractéristiques :

- Avec un taux de CFE de 26,03%, la Métropole Rouen Normandie lève un produit très modéré (cf tableau),
- Dans ce contexte et afin de faire face à la hausse du coût de l'énergie notamment il est proposé cette année de porter le taux de CFE **de 26,03% à 26,50% (+0.47 pts)**. Cette évolution représenterait un produit de CFE complémentaire de 800 K€,
- Le niveau des compensations d'exonérations : avec 33€/habitant en 2021, il s'agit de la 3<sup>e</sup> métropole derrière Toulouse et Grenoble, ce qui traduit l'importance du tissu industriel sur le territoire, qui bénéficie de l'exonération instaurée en 2021.

## Produits de CFE en €/hab.



(1) : périmètre : métropoles 2022 hors statut particulier (Métropole du Grand Paris, Métropole Aix-Marseille-Provence, Métropole de Lyon).

L'inflation notamment énergétique et la revalorisation indiciaire ont des impacts directs sur les budgets de la Métropole :

- A ce stade l'impact de la hausse des fluides est estimé à 17 M€ (hors transport),
- L'impact de la hausse du point d'indice a été estimée à 1,2 M€ sur 6 mois en 2022.

Un dispositif d'aide aux collectivités a été mis en place en loi de finances rectificatives pour 2022, mais est soumis à plusieurs conditions cumulatives :

- Le taux d'épargne brute est inférieur à 22% en 2021 : le respect de cette condition dépendra des modalités de calcul qui sont précisées par le décret. Habituellement, l'Etat raisonne en se basant sur des recettes nettes des atténuations de produits (attributions de compensation notamment) pour calculer ce ratio. Les modalités de ce décret n'étant pas assez précises, nous attendons confirmation de cette méthode de calcul, qui exclurait la Métropole du bénéfice de cette aide, représentant 50% de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la mise en œuvre de la revalorisation indiciaire et 70% des hausses des autres dépenses visées par la loi (énergie, électricité et chauffage urbain, produits alimentaires).
- L'épargne brute enregistre en 2022 une baisse de plus de 25%, « principalement du fait de la revalorisation et de l'inflation sur les dépenses d'énergie, électricité et chauffage urbain, ainsi que sur les achats de produits alimentaires »,
- Le potentiel fiscal par habitant est inférieur au double de la moyenne des métropoles, ce qui est le cas pour la Métropole Rouen Normandie.

○ La Taxe foncière sur les propriétés bâties

Dans le souci de maintenir une pression fiscale modérée et constante, la Métropole n'a pas activé son taux de taxe foncière alors qu'elle en avait juridiquement la possibilité. Cela équivaut à un taux de **0%**.

Le taux de la ville centre intègre depuis 2021 l'ancien taux départemental. En cumulant les taux des Métropoles avec celui de la ville-centre, la Métropole Rouen Normandie se place toujours en 13ème position au regard de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

		Taux Métropole	Taux ville centre	Taux Mét. + ville centre
1	METZ MÉTROPOLE	2,09%	31,47%	33,56%
2	MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR	6,40%	29,62%	36,02%
3	METROPOLE DU GRAND NANCY	8,81%	29,68%	38,49%
4	ST ETIENNE METROPOLE	2,60%	38,85%	41,45%
5	EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	4,60%	37,44%	42,04%
6	TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE	0,00%	43,44%	43,44%
7	BREST METROPOLE	3,32%	40,24%	43,56%
8	MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	5,00%	39,39%	44,39%
9	BORDEAUX MÉTROPOLE	0,00%	46,38%	46,38%
10	RENNES MÉTROPOLE	1,73%	45,66%	47,39%
11	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	0,00%	48,35%	48,35%
12	TOULOUSE MÉTROPOLE	13,20%	35,35%	48,55%
13	MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE	0,00%	48,71%	48,71%
14	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	2,82%	46,60%	49,42%
15	DIJON MÉTROPOLE	1,41%	50,28%	51,69%
16	NANTES MÉTROPOLE	6,41%	46,34%	52,75%
17	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	0,17%	52,63%	52,80%
18	GRENOBLE ALPES METROPOLE	1,29%	52,63%	53,92%
19	ORLEANS-METROPOLE	5,71%	48,37%	54,08%

○ La TEOM

Le produit prévisionnel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2022 est de 50,5 millions d'euros. Cet impôt concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux « unique » de TEOM est de **8,06%** soit un taux dans la moyenne des autres Métropoles.

Pour 2023, il est proposé, comme en 2022, de ne pas modifier le taux unique de **8,06%** pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la réduction des dépenses et la diminution des déchets produits.

✓ Versement Mobilité

Faisant suite à la loi d'orientation des mobilités de 2020, le versement destiné au financement des transports en commun est devenu le versement destiné au financement des services de mobilité. Il peut financer tout investissement et fonctionnement de services ou d'actions qui rentrent dans le champ de compétence de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Assis sur la masse salariale déplafonnée au taux de 2 %, le Versement Mobilité (VM) est dû par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés [seuil d'effectif relevé de deux unités en 2016, compensé intégralement jusqu'en 2018 et plafonné désormais

depuis la loi de finances 2020 (au titre de 2021, le montant concernant le prélèvement sur les recettes de l'Etat baisse de -47% par rapport à l'enveloppe de l'année 2019)] sur le ressort territorial d'une AOM.

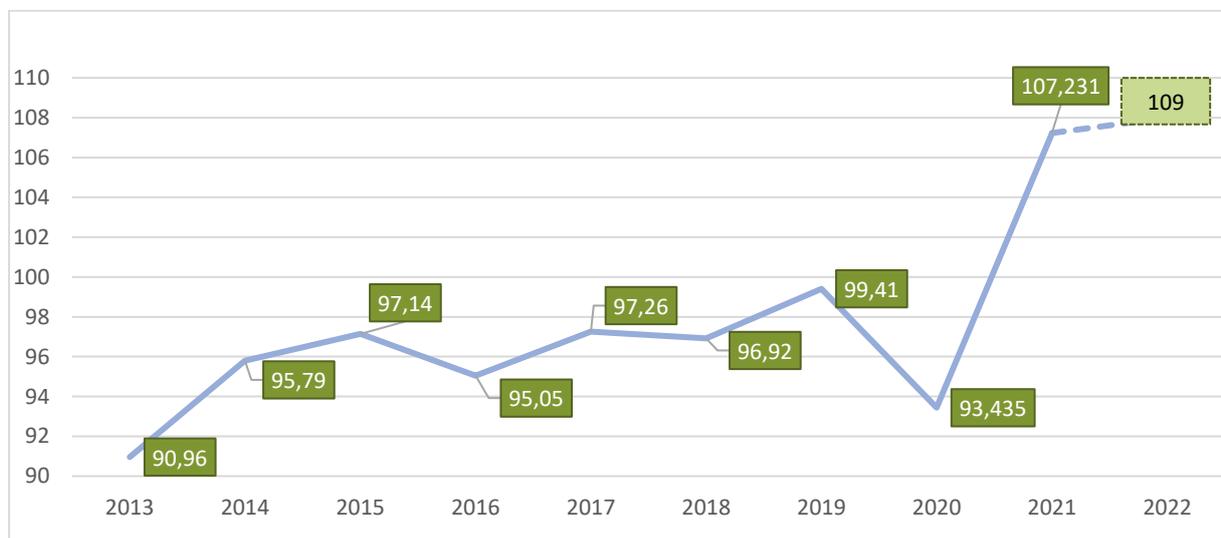
Considéré juridiquement comme un impôt, le VM est recouvré par les URSSAF et les MSA et représente 50 % du montant total des recettes du Budget Transport de la Métropole en 2021.

En cette année post-pandémique, le VM, comme toutes les taxes de production, a largement profité de la reprise économique et ce, en dépit de la mise en place de confinements locaux et d'un troisième confinement national au second trimestre 2021. Avec une croissance de +7%, une hausse de +17% des déclarations préalables à l'embauche par rapport à 2020.

Ce bon millésime est également porté par les régularisations concernant les années 2020 (pandémie) et 2019 (crise des Gilets Jaunes et incendie Lubrizol), en raison des mesures exceptionnelles de report de charges sociales prises par les URSSAF pour certains secteurs d'activité. Dans les faits, +1.4M€ de régularisations ont été recouvrées en 2021.

Enfin, en application du nouveau mode de calcul de l'URSSAF nationale basé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur les sommes dues par les employeurs et non plus sur les encaissements constatés, la décision de rattacher exceptionnellement les régularisations de novembre et décembre 2021 (solde du VM de M-2 et M-1 versé par l'URSSAF en janvier 2022), a été prise. En conséquence, le montant du VM 2021 a bénéficié d'une recette anticipée de 5M€ (+1/2 mois de recette).

Soit l'évolution du VM encaissé (en millions d'euros) entre 2013 et 2021 (2022 est une estimation) :



Concernant l'année 2022, la croissance retenue par l'Insee autour de +2.6 % au niveau national permet de conforter la bonne dynamique du VM observée en 2021. Dans un environnement économique difficile (crise énergétique, d'approvisionnement et de recrutement), l'activité continue globalement de résister voire de progresser.

Le VM 2022, en application de l'article 18 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2020 (le VM est désormais basé sur les sommes dues par les redevables et non les sommes recouvrées par l'URSSAF), bénéficiera également du dispositif concernant la gestion du stock de créances des années 2017 à 2021. En fonction de clés de répartition déterminées

par année, l'URSSAF nationale versera à la Métropole (fin de l'année 2022) une valeur recouvrable des Restes à Recouvrer (RAR) à hauteur de 2,25 M€.

En prenant en compte ces éléments, le VM encaissé sur 2022 devrait connaître une légère hausse de 2 % par rapport à l'année 2021.

Le dynamisme du Versement mobilité sur 2022 reste une réalité et progresse malgré le conflit en Ukraine, l'inflation, les problèmes d'approvisionnement et de recrutements. L'activité économique résiste, l'emploi reste stable et les salaires augmentent. L'augmentation des salaires et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique nous permet d'anticiper une marge importante de hausse du versement mobilité dans les mois à venir.

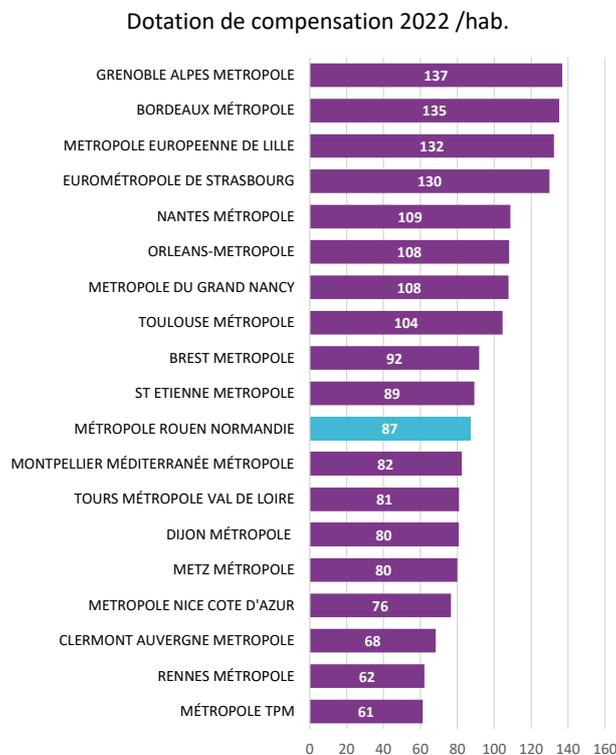
Dans ce contexte, le niveau prévisionnel du VM pour 2023 pourrait être proche de 113 M€.

➤ Concours financiers de l'Etat

**Le financement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités pourrait moins peser sur les dotations de la Métropole.**

La dotation globale de fonctionnement de la Métropole (DGF) se compose de deux parts : la dotation de compensation (43,9 M€ en 2022) et la dotation d'intercommunalité (16,9 M€ en 2022).

Ces dernières années, à l'intérieur du périmètre des concours financiers de l'Etat aux collectivités, les augmentations de dotations (notamment les dotations de péréquation) sont financées par des écrêtements de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des groupements. Ainsi, la dotation de compensation de la Métropole Rouen Normandie a diminué de 985 K€ en 2022, soit -2,2%. La Métropole perçoit un niveau médian de dotation de compensation, dont le niveau est lié à l'importance de l'ancienne part « salaires » de la taxe professionnelle, supprimée au début des années 2000 :



Un amendement au projet de loi de finances 2023, présenté par le gouvernement, prévoit pour la première fois depuis 13 ans une augmentation de l'enveloppe de la DGF de 320 M€, pour financer les évolutions des dotations de péréquation.

Le gouvernement a annoncé que l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes serait suspendu pour 2023 (amendement à venir sur la seconde partie du PLF 2023).

La dotation d'intercommunalité restera également relativement stable, dans la mesure où elle évolue en fonction de la seule population, la Métropole bénéficiant, du fait de son intégration fiscale, d'une garantie de 33,5 € par habitant.

### **Les mécanismes de péréquation : le FPIC**

La Métropole Rouen Normandie est bénéficiaire nette du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : le territoire est en 2022 contributeur à hauteur de 217 K€ et bénéficiaire à hauteur de 13,3 M€.

En 2023, l'enveloppe nationale restera stable à 1 Md€. Pour le territoire de la Métropole, le flux net perçu pourrait légèrement progresser sous l'effet de l'entrée en vigueur progressive des indicateurs de richesse révisés suite à la suppression de la taxe d'habitation (pour mémoire, lisage des effets jusqu'en 2027, et application complète des nouveaux critères en 2028).

#### ✓ Recherche croissante de financements autre que la fiscalité et les dotations

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée avec l'Etat dans un pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine (« réinventer la Seine ») qu'ils souhaitent investir ensemble. Une enveloppe de plus de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte. Toutes les actions sont engagées et près de 7,6 M€ ont déjà été perçus, soit un taux de réalisation de plus de 94 %.

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient également des actions portant principalement sur le développement de la mobilité durable (Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques, prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU, mise en place du living-lab, etc) mais également la transition écologique (réhabilitation du bâtiment Couperin) ou liées à l'attractivité du territoire (rénovation du stade Diochon), pour un montant de subventions de près de 12,5 M€ sur la période 2016-2022 dont près de 9,3 M€ ont déjà été perçus.

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a accentué son soutien en 2021 : 6 projets avaient été soutenus pour un montant d'environ 3,3 M€ dont plus de 2,5 M€ de ces crédits Plan de Relance ont été perçus.

Pour l'année 2022, 2 projets métropolitains ont été retenus : acquisition de 4 bus électriques articulés et 2<sup>ème</sup> phase de réhabilitation du stade Diochon pour un total de plus de 1,43 M€.

Ces opérations structurantes apparaissent dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclu avec l'Etat et Le Havre Seine Métropole le 19 juillet 2021 dont la DSIL constitue un des leviers financiers.

Le CRTE reflète en effet l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Au total, plus d'un milliard d'euros de projets potentiellement réalisables par la Métropole, ses communes et ses partenaires sur la période 2021-2026 ont été recensés. Une révision annuelle par voie d'avenant précisera les futures actions à mettre en œuvre et les modalités de soutien financier de la part de l'Etat. La mise en œuvre du CRTE devrait donc se poursuivre en 2023.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets du Plan de Relance afin d'optimiser le financement de ses investissements :

- ✓ Deux projets d'aménagements cyclables (boulevard de l'Europe et liaison Boos-Franqueville Saint Pierre) ont été lauréats en 2021 de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention de 850 000 €.
- ✓ Ces 2 projets cyclables bénéficient également d'un financement FEDER dans le cadre du plan de relance européen et de sa déclinaison régionale React-EU, auquel s'ajoute la liaison Rouen-Mont Saint Aignan pour un total de 2,85 M€ ;
- ✓ Deux autres projets d'aménagements cyclables (Avenue du Mont-Riboudet et avenue du Mont aux Malades et rue Tronquet à Mont Saint Aignan) ont été lauréats en 2022 du nouvel appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention de 527 270 € ;
- ✓ Deux friches situées sur les secteurs du Halage et Rouen Flaubert ont été lauréats des premiers appels à projets recyclage foncier et reconversion de friches polluées pour près de 1,7 M€ ;
- ✓ La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est pleinement effective. L'Etat finance le poste de chef de projet PVD à hauteur de 38 475 € en 2022, représentant 75% du coût du poste ;
- ✓ La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP ;
- ✓ Une subvention de 21 101 € a été attribuée ou est en cours d'attribution pour l'acculturation à la data, 16 000 € pour la démarche ADS et 252 000 € pour la création d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage à Mesnil-Esnard dans le cadre de dispositifs France Relance.

Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. Plus de 85% des subventions ont d'ores et déjà été perçues.

La Métropole est également lauréate, depuis 2020, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3 pour un montant de 5,2 M€ de subventions. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. Des financements FEDER complémentaires ont été recherchés et 227 K€ ont été obtenus pour la préfiguration du living- lab et 741 K€ pour la mise en place de l'hyperviseur. Un financement FEDER pour le MAAS de plus de 2 M€ a également été sollicité sur le prochain programme européen 2021-2027.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ afin de financer des projets urbains structurants sur le territoire. Cette enveloppe a été programmée intégralement. Suite à des déprogrammations sur les dossiers friches, 2 projets supplémentaires sont présentés dans le cadre de cette programmation : Agora verte et prolongement du T4 jusqu'à la zone Rouen Innovation Santé pour un montant FEDER sollicité de 2,64 M€. Ces opérations devront connaître une fin d'exécution en septembre 2023 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention.

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027 FEDER FSE+FTJ Normandie, 6 dossiers ont été déposés sur les AAP « aménagement et requalification d'espaces publics urbains », « reconversion de friches », et « amélioration de l'accès aux soins en Normandie » pour un montant de subvention sollicité de plus de 17,8 M€ : Cœur de Métropole 2, aménagements des abords du Hangar 105, parc urbain de La Bouille, parc canal Camille

Claudel sur Rouen Flaubert, friche Océade pour la création d'une aire de gresse urbaine, et la création d'un poste de chargé de mission prévention santé. Les résultats de ces AAP sont attendus en fin d'année. Après adoption de Programme Opérationnel, la Métropole pourra solliciter en 2023 d'autres subventions européennes, notamment sur la valorisation de son patrimoine culturel et touristique.

L'année 2023 devrait être consacré aux négociations avec l'Etat et la Région sur le volet transport du CPER.

La Métropole répondra autant que possible aux appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine durable qui contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

Depuis 2017, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Cette Task force s'appuie sur l'antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européen, mais aussi de chercher de nouvelles sources de financements via des appels à projets de la Commission européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles.

Cet appui a notamment permis à la Métropole de participer au projet européen Urbact. Il s'agit d'un réseau porté par Clermont Auvergne Métropole de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050.

La Métropole a également été retenue sur l'appel à projets européen Intelligent Cities Challenge en lien avec sa stratégie numérique. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale.

Par ailleurs, la Métropole a adhéré au réseau européen Polis de villes et régions européennes œuvrant pour le déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local. Ce travail en réseau à l'échelle européenne permet à la Métropole d'enrichir et de promouvoir son projet « Rouen Normandie Mobilité Intelligente pour Tous », POLIS offrant une visibilité européenne à ce projet innovant de mobilité urbaine.

La Métropole a pu renforcer ce partenariat européen en intégrant le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources à l'été 2021. Ce travail en réseau (échange d'informations et d'expériences) enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire. Cela peut permettre également d'aboutir à une coopération dans le cadre d'appels à projets européens et d'obtenir ainsi de nouveaux financements.

Ce partenariat avec l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles a également permis l'organisation de rencontres fin juin 2022 entre Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Christine DE CINTRE et différents responsables de la Commission européenne, du Parlement européen et de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, principalement pour présenter la candidature de Rouen au prix capitale européenne de la culture. Le déplacement à Bruxelles a aussi été l'occasion de présenter les enjeux et les priorités du territoire de la Métropole de Rouen Normandie en résonance avec les priorités européennes.

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie couvre la période 2014/2022. Il comporte 59 projets pour un montant total de 131,88 M€, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Une quarantaine de projets sont engagés totalement ou partiellement pour un montant de subvention de 98,5 M€ représentant un taux d'engagement de 74,70 %. Les versements ont été effectués à hauteur de 78 314 729 €, représentant 75,16 % du montant conventionné. Le dépôt des dossiers peut avoir lieu jusqu'à la mi-octobre.

Les négociations pour le futur contrat devraient débiter d'ici la fin d'année avec la Région. Le montant des financements envisagés n'est pas encore connu, mais l'enveloppe devrait être revue à la baisse.

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de la Seine-Maritime couvre la période 2015 à 2022, il porte sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. 13 actions sont engagées pour 27,27 M€, soit un taux d'engagement de 91,81 % et les versements, d'un montant total de 24,43 M€, représentent un taux d'encaissement de 89,61 %.

Le dernier dossier (réserves muséales) a été déposé récemment pour solliciter une subvention sur la partie études. L'intégralité des opérations figurant au contrat aura donc été engagée d'ici la fin d'année.

Les négociations sont actuellement en cours pour préparer la prochaine contractualisation portant sur la période 2023/2027. Contrairement au contrat précédent, celui-ci devra inclure une partie de projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les échanges vont se poursuivre au dernier trimestre 2022, avec un objectif de pouvoir soumettre le contrat 2023/2027 au Conseil métropolitain tout début 2023.

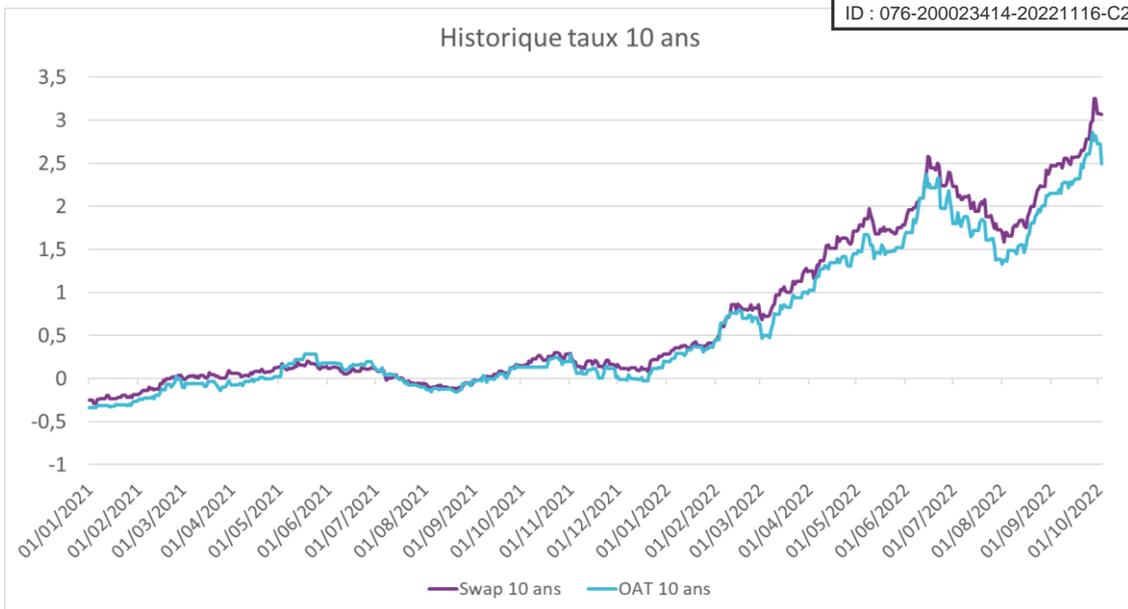
➤ Le contexte de la gestion de dette de la Métropole

✓ Les conditions de taux d'intérêts

Depuis plusieurs mois, face au retour de l'inflation, les banques centrales ont augmenté leurs taux directeurs pour contrer cette hausse de l'inflation. Les marchés assistent donc à la sortie des programmes monétaires ultra expansionnistes, se traduisant par une forte remontée des taux. Les références à 10 ans (swap et OAT) sont revenues en territoire positif pour atteindre des niveaux records en Zone Euro.

L'ensemble de la courbe des taux a été affectée à la hausse. La courbe des taux de swap a ainsi commencé l'année 2022 en territoire négatif avec une référence à 10 ans à -0,25% pour dépasser le seuil des 2,5% début octobre. Pour rappel, les taux de swap sont les références de taux de financement bancaire (hors marge) sur 20 ans amortissable.

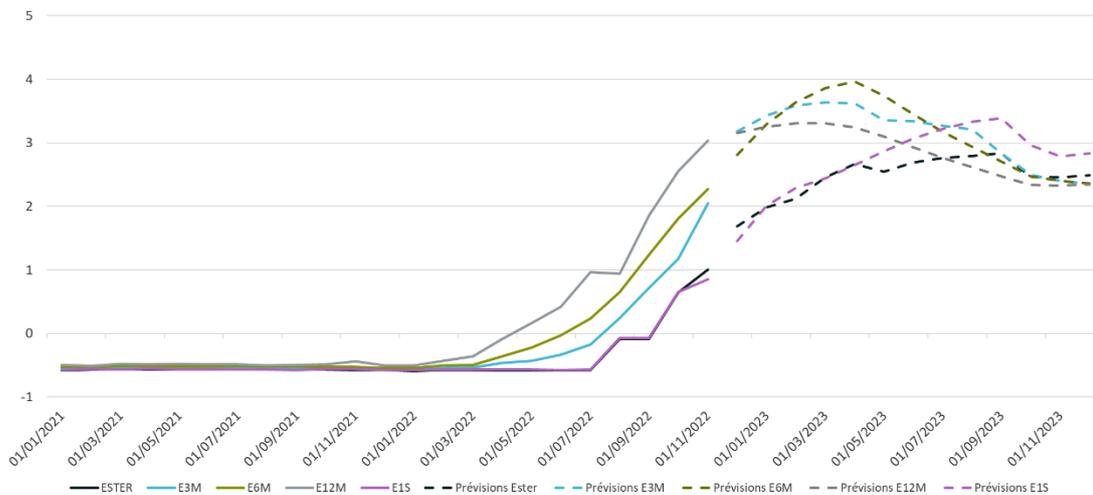
Par conséquent, les taux de référence hors marges augmentent fortement.



Du côté des indices monétaires (taux variables), ils passent également en territoire positif face aux discours des principales banques centrales et à l’augmentation des taux directeurs de la BCE. En effet, l’augmentation des taux directeurs se répercute directement sur les indices monétaires.

On constate mécaniquement qu’à chaque hausse des taux de la BCE, les indices augmentent (juillet et septembre 2022). Aujourd’hui, tous les taux monétaires sont en territoire positif.

**Evolution des indices monétaires de référence**



✓ Les conditions de financement

Sur le premier semestre 2022, les meilleures conditions de marges bancaires offertes au secteur public local apparaissent relativement stables par rapport à la fin d’année 2021. La fourchette de financement se situe entre 45 et 90 pbs avec une moyenne autour de 60 pbs.

Le marché obligataire du financement des collectivités locales reflète le coût minimum de financement pour les collectivités. Ces derniers mois, les marges proposées par les investisseurs ont augmenté. Le volume de transaction a diminué car les collectivités ne souhaitent pas acter cette hausse de la marge de crédit. La marge de crédit proposée a augmenté d’environ 20 pbs sur le marché. Le marché bancaire pourrait donc s’aligner avec le marché obligataire et augmenter le niveau de ses marges.

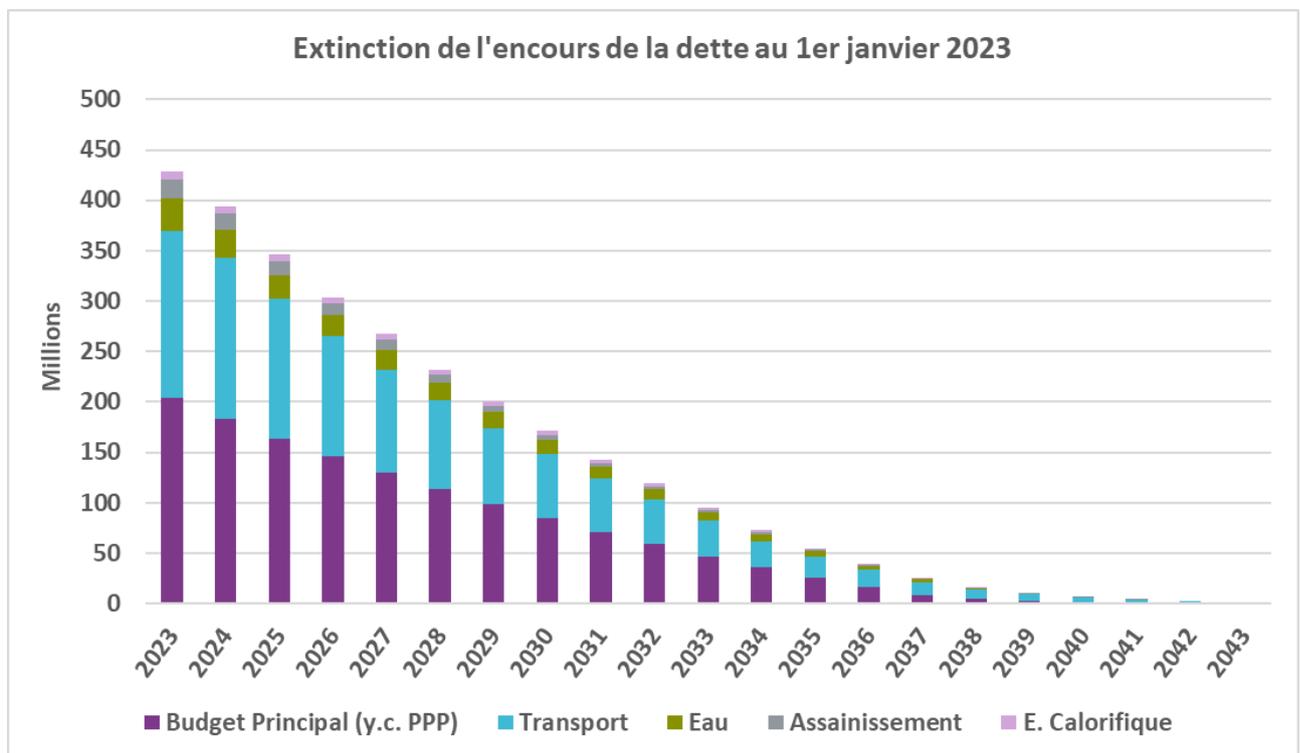
✓ Projection de l'encours de dette au 1er janvier 2023

a) Profil d'extinction et de remboursement de la dette

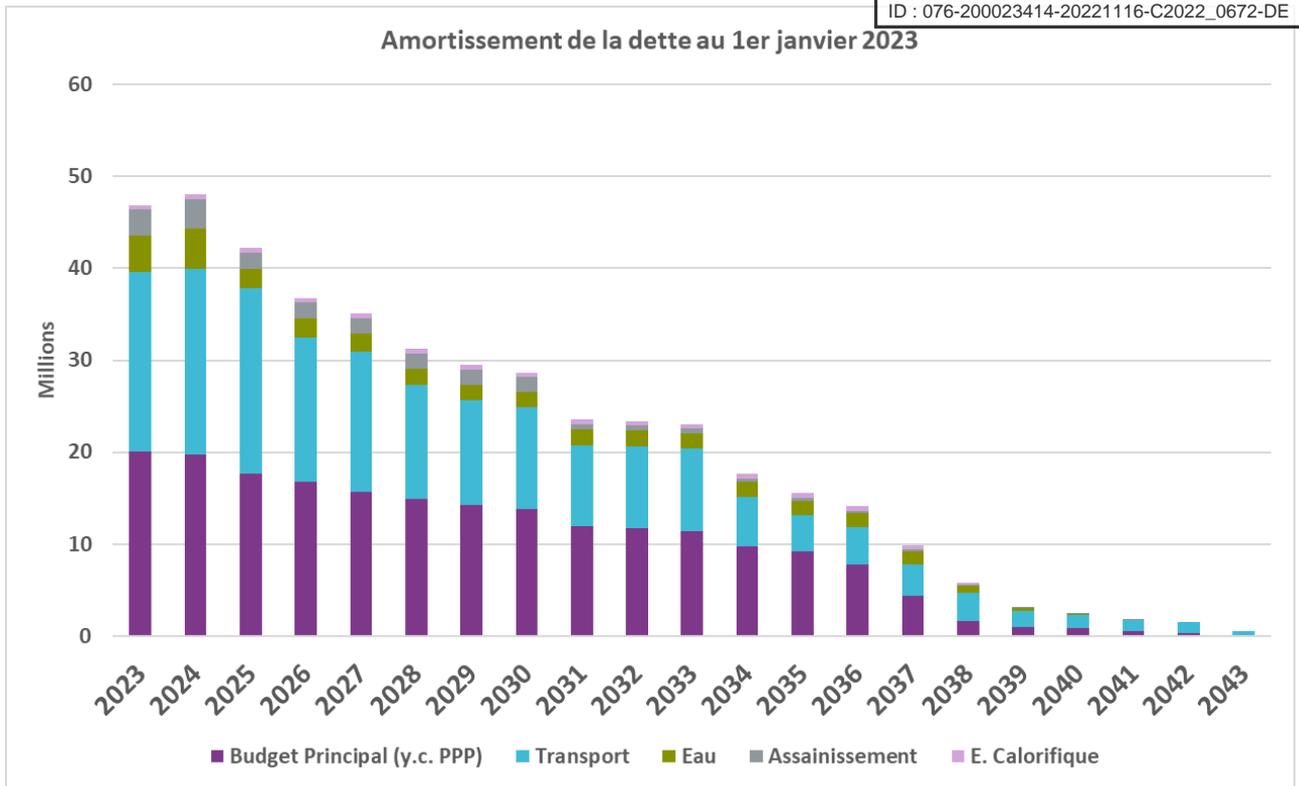
Le volume de l'encours de dette de la Métropole (tous budgets, régies, y compris dette PPP) ressortira à 429 M€ au 1er janvier 2023. Cet encours de dette projeté tient compte des mobilisations réalisées par la Métropole à ce jour :

- Un volume de 10 M€ mobilisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation sur le taux très compétitif de 0,62%. Ce financement a été intégré au budget principal,
- Un volume de 20 M€ mobilisés auprès de l'AFL sur le taux très compétitif de 0,75%. Ces financements ont été intégrés au budget principal à hauteur de 10 M€ et au budget transport à hauteur de 10 M€,
- Un financement mobilisé de 4 M€ à un taux de 0.65% de la NEF pour le budget principal,
- Trois emprunts pour un volume total de 396 K€ mobilisé à un taux zéro provenant de l'Agence de l'Eau.

Aucune simulation de nouveau tirage à venir n'a été intégrée à l'encours de dette projeté. L'encours est en baisse de 18 M€ par rapport au 1er janvier 2022 compte tenu des nouvelles mobilisations 2022 à hauteur de 34.4 M€, du volume de remboursement anticipé en 2022 à hauteur de 6.1 M€ (Régie de l'assainissement) et des amortissements 2022 d'un montant de 46.4 M€.

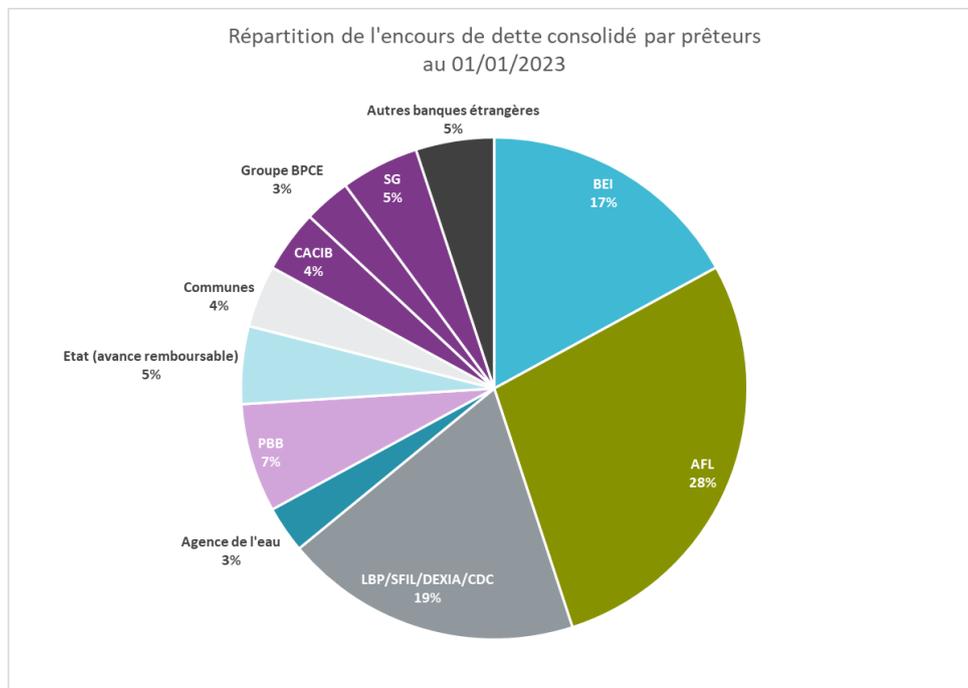


La Métropole de Rouen Normandie rembourse assez rapidement son encours de dette par rapport aux autres Métropoles. Au 1er janvier 2023, la durée de vie moyenne de l'encours de dette global sera de 6 ans sur le périmètre de dette consolidé et de 6 ans 4 mois sur le budget principal, ce qui est inférieur à la moyenne des autres Métropoles (7 ans et 3 mois).



b) Répartition de l'encours de dette par prêteurs

Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par prêteurs au 1er janvier 2023 (montant prévisionnel tous budgets et régies y compris PPP) :



Les établissements bancaires présents sur le secteur public local sont tous représentés et la Métropole présente un niveau de diversification très important. Compte tenu de ses nouveaux

financements, la Métropole accroît sa diversification avec l'intégration de nouveaux encours auprès de la NEF et de la CDC.

c) Le coût moyen de l'encours de dette

Selon les anticipations de marché actuelles, le coût moyen de la dette (tous budgets, régies, y compris PPP) de la Métropole Rouen Normandie ressortira à 1,95% au 1er janvier 2023.

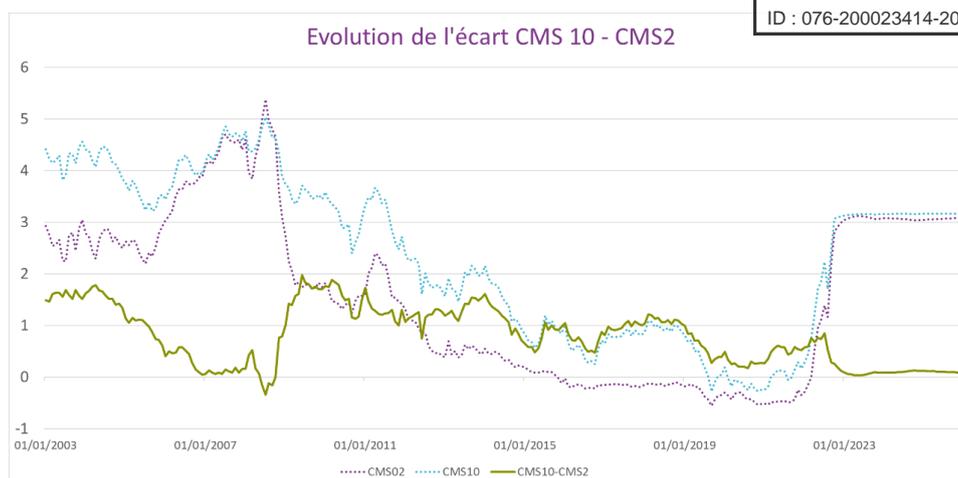
- La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe très performant. Lors de ses précédentes recherches de financement, la Métropole a pu bénéficier des conditions de marché très attractives pour optimiser le coût moyen de sa dette à moyen/long terme. A titre d'exemple, le coût moyen des derniers taux fixes mobilisés par la Métropole est de 0,69% seulement et viennent durablement bonifier le coût de la dette.
- L'encours de dette de la Métropole à taux variable est limité à 6%. La Métropole a pu bénéficier de nombreuses échéances à taux zéro ou très performantes ces dernières années. Aujourd'hui, la courbe des taux s'est fortement redressée et les taux variables sont tous passés en territoire positif. Le coût moyen de la part variable se redresse mais la Métropole reste moins exposée que la moyenne des autres collectivités.

Répartition prévisionnelle de l'encours de dette par type de taux et coût moyen au 1er janvier 2023 (montant prévisionnel tous budgets et régies y compris PPP) :

	Encours au (en €)	01/01/2023 (en %)	Coût estimatif (en %)
<b>Exposition Taux fixe</b>	<b>395 074 542</b>	<b>92,2%</b>	<b>1,78%</b>
<b>Exposition taux variable</b>	<b>27 366 032</b>	<b>6,4%</b>	<b>3,91%</b>
Euribor 12M	1 808 272	0,4%	3,33%
Euribor 3M	666 667	0,2%	3,19%
Eonia	8 310 881	1,9%	3,71%
Euribor 3M	16 000 000	3,7%	4,12%
TAM / TAG	580 213	0,1%	3,59%
<b>Exposition Structurée</b>	<b>6 254 284</b>	<b>1,5%</b>	<b>4,46%</b>
<b>Total (consolidé)</b>	<b>428 694 858</b>	<b>100%</b>	<b>1,95%</b>

Au 1er janvier 2023, 98% de l'encours de dette consolidé de la Métropole sera classé A1, catégorie la moins risquée. L'encours structuré de la Métropole ne représentera plus que 1.5% de l'encours de dette au 1er janvier 2023. Les emprunts classés en catégorie Gissler B1 et A4 ne présentent aucun risque de dégradation du taux payé à court terme. L'emprunt classé en catégorie E3 (cf. ci-après) présente un risque plus important et est suivi de près par la Métropole.

La Métropole possède un emprunt structuré pouvant présenter un risque de dégradation du taux payé en 2023. L'emprunt se dégrade en période de courbe des taux plate ou inversée (lorsque les taux à court terme se relèvent plus rapidement que les taux à long terme, ce qui est le cas actuellement et témoigne des risques de récession économiques). Actuellement l'écart entre les taux à 10 ans et les taux à 1 an est proche de 0%, soit un niveau inférieur à la barrière de l'emprunt de 0,30%, en dessous de laquelle le taux se dégrade.



En temps normal, la courbe des taux est croissante et le risque de dégradation des taux est limité. Le risque de dégradation résulte donc d'une anomalie de marché. Généralement, cette situation ne se manifeste que durant quelques semaines et le prochain fixing est en septembre 2023. Cet emprunt classé en 3-E s'éteindra en 2025.

## **IV – Eléments de synthèse, fiscalité, équilibres financiers**

Globalement, tous budgets confondus, le budget 2023 consolidé de la Métropole sera proche de 960 millions d'euros. Les investissements qui seront proposés au budget 2023 resteront élevés et pourraient approcher 300 millions d'euros. Cela fera de la Métropole Rouen Normandie un acteur essentiel en matière d'investissement public contribuant ainsi à soutenir l'activité économique.

Dans ce contexte de dégradation rapide de la CAF en 2022, l'objectif est de stabiliser celle-ci en 2023 autour de 40 M€ pour les 4 budgets (hors régies) et de maintenir une CAF nette positive. Avec les régies (8 budgets) la CAF brute prévisionnelle pourrait être proche de 70 M€ et la CAF nette de 20 à 25 M€.

Les taux d'imposition ne seront pas modifiés à l'exception, éventuellement, d'une légère actualisation du taux de CFE.

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues, devra être complété par un recours modéré à l'emprunt. La capacité de désendettement globale (8 budgets) restera inférieure à 9 années.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2023, malgré le contexte de crise, s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement local, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire intercommunal.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.